



COMMUNAUTE DE COMMUNES – « ENTRE'ALLIER BESBRE ET LOIRE »

RECUEIL

ACTES ADMINISTRATIFS

DELIBERATIONS FEVRIER 2019

N°	Date délibération		Objet	Accusé réception en Préfecture	N° Page	
008	11 février	FINANCES	Débat d'orientation budgétaire (DOB)	25/02/2019	19	
009			Approbation bilan au 30 novembre 2018 et compte rendu annuel d'activités ZAC « La Feuillouse » -	25/02/2019	55	
010			Approbation bilan au 30 novembre 2018 et compte rendu annuel d'activités ZAC de « Varennes Forterre » -	25/02/2019	87	
011			Formation CertiPhyto agents communaux – Facturation aux communes	25/02/2019	111	
012			Cession au SICTOM Sud Allier d'un Chariot élévateur	25/02/2019	113	
013			Ouverture de crédits	25/02/2019	115	
014			Autorisation de programme – Crédits de paiement Fonds de concours	25/02/2019	117	
015			Indemnités de fonction des membres du bureau communautaire	25/02/2019	119	
016			HABITAT	Aides Habiter Mieux	25/02/2019	121
017			ADMINISTRATION GENERALE	Convention de mise à disposition Local sis Rue Claudius Tury à l'association Zanzibar	25/02/2019	123
018				Mutualisation – Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire à la Commune de SAINT POURCAIN SUR BESBRE	25/02/2019	125
019				Modification du tableau des effectifs	25/02/2019	127
020			DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	Demande de subventions pour aires de camping-car	26/02/2019	129



Nb de membres en exercice : 64
Nb de membres présents : 44
Nb de membres votants : 55
(dont 11 pouvoirs)
Quorum atteint

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 11 février 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 11 février à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Collet Mériaud à VARENNES-SUR-ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 5 février 2019

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean Michel ALLAIN, Marie France AUGIER, Henri BÉCAUT, Gilles BERRAT, Michelle BERTHIER, Luce BILLET, Xavier CADORET, Albert CHARRONDIERE, Jean Paul CHERASSE, Régis CURY, David DARRAS, Claudette DELORME, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Monique FRIAUD, Dominique GEOFFROY, Léopold GODART, Valérie GOUBY, Roseline GOURDON, Christian LABILLE, Michel LAURENT, Jean LAURENT, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Christine MARTIN TISON, Louis MERET, Yves NOEL, André PIESSAT, Annie France POUGET, Henri PUJOS, André RATINIER, Alain REVIRON, Lionel ROUAULT, Olivier ROUSSEAU, Blandine SOCHET, Dominique TALON, Elisabeth THEVENOUX, Claire TOGNON, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

Les conseillers suppléants : Christian PERRIER (représentant Jean Luc COLLIN), Xavier ANGLEYS (représentant Pascal THEVENOUX)

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Michel BRUNNER à Guy FRAISE, Pierre COURTADON à Luce BILLET, Martine CRUMIERE à André PIESSAT, Dominique DIAT à Roger LITAUDON, Henry JOLY à Monique FRIAUD, Guy LABBE à Lionel ROUAULT, Jean Pierre LECORNET à Christian LABILLE, Bernadette PERICHON à Jean Michel ALLAIN, Isabelle PETIOT à Marie France AUGIER, Colette ROBOTA à Alain LOGNON, Jean François TOCANT à Michel LAURENT

Absents : Daniel BAHEUX, Pascal BAUDELLOT, Patrick BENIGAUD, Alain DECERLE, Alain FAVERETTO, Patrick GOBERT, Valérie LASSALLE, Yves PLOUHINEC, Bernard POIGNANT,

Secrétaire de séance : André PIESSAT,

N° 008- FINANCES – Débat d'orientation budgétaire (DOB) 2019

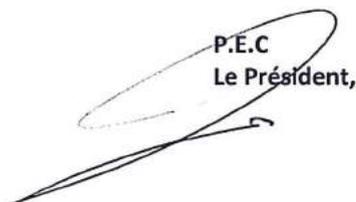
Vu le rapport de présentation du Débat d'Orientation Budgétaire 2019 ci-annexé,

Entendu l'exposé ci-dessous et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2019**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Certifiée exécutoire la présente
délibération
Publiée ou notifiée le
Déposée en Préfecture le


P.E.C
Le Président,

N° 008- FINANCES – Débat d’orientation budgétaire (DOB)

Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L.5622-3

Vu le rapport de présentation du DOB 2019 ci-annexé,

Monsieur le Président expose :

Le débat d’orientations budgétaires (DOB) est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Une délibération sur le budget non précédée de ce débat serait entachée d’illégalité et pourrait entraîner l’annulation de ce budget.

Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif. Le débat d’orientation budgétaire fait l’objet d’un vote sur la base du rapport présenté mais n’a pas de caractère décisionnel. Il est l’occasion de faire un bilan des actions conduites lors de l’exercice qui s’est achevé, de fixer les principales orientations pour l’exercice 2019 et de tracer des perspectives pour les années futures.

Son rapport doit obligatoirement comprendre les principaux éléments suivants :

- Les évolutions prévisionnelles des recettes et dépenses, en fonctionnement comme en investissement
- Des éléments concernant la politique de ressources humaines de la collectivité
- La présentation des engagements pluriannuels de la collectivité notamment en matière d’investissement
- Des informations relatives à la structure et à la gestion de l’encours en dette



DELIBERATION N°	2019.02.11/08
CLASSIFICATION	7.10

Rapport 2019

Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B)



Conseil communautaire du 11 février 2019

Varenes sur Allier



Sommaire

• Préambule	3
• Le cadre réglementaire	4
• Le contexte économique et financier	5
• Les principales dispositions de la loi de finances pour 2019	6
• La situation financière de l'EPCI au terme de l'année 2018 – les résultats	9
• Le Fonctionnement	10
<hr/>	
• L'Investissement	13
• Les opérations d'équipement – les restes à réaliser	15
• La dette	18
• La fiscalité	20
• Les éléments de perspective fiscalité ménage et économique	22
• La structure et l'évolution des dépenses et des effectifs	23
• Les orientations budgétaires	29
• Le projet pluriannuel – plan d'actions	31
• L'épargne brute – hypothèses d'évolution de la section de fonctionnement	34



Préambule

Les années 2017 et 2018 ont constitué deux années charnières de la fusion des trois EPCI. Elles ont permis d'installer les acteurs politiques et professionnels d'une nouvelle structure intercommunale, la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire, d'approuver ses statuts et d'engager l'élaboration d'un projet de territoire.

L'année 2019 va définir la feuille de route de l'action communautaire pour les 5 à 10 ans à venir permettant à la Communauté de poursuivre, au travers de ses compétences, une ambition forte pour son territoire, déclinée autour de trois grands axes stratégiques :

- **Le développement de l'emploi sur le territoire**
- **Une offre de services à la population au profit de l'attractivité du territoire**
- **Le rayonnement du territoire par une stratégie touristique, patrimoniale et environnementale**

Cette ambition forte annoncée dès 2018 vise à amplifier les dynamiques économiques de son territoire, en assurer un développement équilibré et durable, à promouvoir son attractivité et garantir un service public de qualité.

Le projet de budget de l'année 2019 et des années à venir s'inscrit dans cette ambition tout en posant les arbitrages indispensables permettant de maintenir une situation financière saine et pérenne.

Le débat d'orientation budgétaire marque une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités, ce dernier étant rythmé par la prise de décisions nationales et locales.

Aussi, dans un contexte de réformes et d'importantes contraintes financières, le rapport d'orientation budgétaire doit traduire la volonté politique des élus communautaires de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour soutenir l'intérêt communautaire grâce à la maîtrise des dépenses et de leur évolution, et à l'optimisation des ressources afin de préserver une certaine capacité à investir.



Sur la base du rapport d'orientation budgétaire présenté, le débat permettra à l'assemblée délibérante de :

- discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget 2019 et suivants
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de l'EPCI.

Les orientations présentées s'appuient donc sur des hypothèses de travail susceptibles d'évoluer étant entendu que les opérations ne sont pas définitivement arrêtées.

Le cadre réglementaire

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (Art. L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L5622-3 du CGCT).

Une délibération sur le budget non précédée de ce débat serait entachée d'illégalité et pourrait entraîner l'annulation de ce budget.

Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire fait l'objet d'un vote sur la base du rapport présenté mais n'a pas de caractère décisionnel. Il est l'occasion de faire un bilan des actions conduites lors de l'exercice qui s'est achevé, de fixer les principales orientations pour l'exercice 2019 et de tracer des perspectives d'avenir pour les années futures.

Le contenu du rapport précisé par la loi Notre du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République comprend :

- les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes,
- la présentation des engagements pluriannuels,
- des informations sur la structure et la gestion de la dette ainsi que l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le rapport est transmis par le Président de la Communauté de communes aux communes membres dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public sur le site internet de la Communauté et au siège social de la collectivité, dans les quinze jours suivant la tenue du débat d'orientation budgétaire.



Le contexte économique et financier

Le débat d'orientation budgétaire 2019 intervient dans un contexte financier international incertain marqué par certaines tensions, l'activité économique dans la zone euro montre quelques signes d'essoufflement. Elle croîtrait d'environ 0,3 % par trimestre d'ici la mi-2019.

La note de conjoncture de l'INSEE de juin 2017 parlait de « croissance solide ». Un an après, l'économie mondiale n'est plus dans les mêmes dispositions. En juillet 2018, selon les données de la Banque mondiale, la France a cédé sa place de 6e puissance économique mondiale à l'Inde. Par ailleurs, la croissance devrait ralentir en 2018 pour atteindre + 1,9% à la fin de l'année contre + 2,3% fin 2017, selon Eurostat.

Ce retournement de situation trouve son explication dans un niveau de consommation des ménages toujours faible et des investissements industriels en net repli.

La note de conjoncture de l'INSEE de décembre 2018 « **Du pouvoir d'achat, dans un contexte de ralentissement européen** » communique :

- + 1,0 % d'acquis de croissance* du **pouvoir d'achat** mi-2019 (après + 1,4 % sur l'ensemble de l'année 2018)
- + 64 000 **créations d'emplois** au 1er semestre 2019 (+107 000 sur l'ensemble de l'année 2018)
- 9,0 % de **taux de chômage** attendu pour mi 2019 (9,1 % au T3 2018)
- + 2,0 % d'acquis de croissance* du **pouvoir d'achat mi-2019** (après + 1,4 % sur l'ensemble de l'année 2018)
- + 1,4 % d'acquis de croissance* de **consommation des ménages** mi-2019 (après + 0,8 % sur l'ensemble de l'année 2018)
- + 2,2 % d'acquis de croissance* de **l'investissement des entreprises** mi-2019 (après + 3,8 % sur l'ensemble de l'année 2018)
- + 1,1 % d'acquis de croissance* pour l'ensemble de la zone euro à mi-2019 (après + 1,9 % sur l'année 2018).

** Acquis de croissance : l'acquis de croissance d'une variable pour une année N correspond au taux de croissance de la variable entre l'année N-1 et l'année N que l'on obtiendrait si la variable demeurait jusqu'à la fin de l'année N au niveau du dernier trimestre connu.*

Les principales dispositions de la loi de finances pour 2019

La réduction du déficit public reste l'objectif principal de la loi de finances pour 2019.

La seule disposition d'envergure réside dans la **réforme de la dotation d'intercommunalité**. Le texte s'attache d'abord à la mise en œuvre des mesures actées en 2018 : poursuite de la montée en puissance du dégrèvement de la taxe d'habitation pour 80 % des occupants de résidences principales, stabilité globale des concours financiers de l'Etat sauf consécration au passage du statut de variable d'ajustement de l'ensemble de la DCRTP.

Quant à la loi rectificative de fin d'année 2018, celle-ci n'apporte pas de nouvelles mesures techniques importantes.

En revanche, **une loi d'envergure sur la réforme de la fiscalité locale s'annonce pour le 2^{ème} trimestre 2019**, laquelle traitera notamment des modalités de remplacement de la taxe d'habitation.

Inévitablement, elle devra traiter des taxes sur les carburants. Car, le produit de la taxe carbone était attendu pour une dizaine de milliards d'euros d'ici à 2022, ce qui pouvait couvrir la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages. La renonciation à ce surplus vient donc affecter **le déficit public prévisionnel de 2019**.

Celui-ci s'établit à **3.2 % du PIB** au lieu des 2.8 % du projet de loi, au-delà donc de la borne initiale des 3 %.

Les principales mesures sont :

- **La répartition de la DGF des communes et EPCI** : la DGF du bloc communal est figée ; la hausse de certaines composantes doit donc être compensée par la baisse d'autres postes.
- La création d'une nouvelle dotation en faveur des communes **Natura 2000**
- De nouvelles modalités de notification pour deux dotations : la dotation « élu local » et la dotation pour les titres sécurisés (DTS)
- **La réforme de la dotation d'intercommunalité** : à compter de 2019, le montant total de la dotation d'intercommunalité réparti chaque année est égal au montant total perçu par les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre l'année précédente, augmenté de 30 millions d'euros. Cette augmentation annuelle est financée par les minorations de la dotation forfaitaire des communes et de la dotation de compensation des EPCI.
- **Une majoration de la dotation d'intercommunalité** qui consiste en une réalimentation de 5 € par habitant pour les EPCI dont la dotation était en-dessous de ce montant.

- **une autre disposition particulière pour 2019** : la dotation d'intercommunalité de 7 millions d'euros (ce montant est destiné à financer les diverses garanties particulières de la dotation d'intercommunalité).
- les enveloppes propres à chaque catégorie d'intercommunalité sont supprimées, ce qui implique une suppression des régimes particuliers, **comme la DGF bonifiée des communautés de communes à FPU** ou la majoration des communautés de communes à FA.
- Les EPCI ne peuvent percevoir, à compter de la 3ème année d'attribution de la dotation dans la même catégorie, une attribution par habitant inférieure à 95 % de la dotation par habitant perçue l'année précédente.
- Les EPCI dont le potentiel fiscal par habitant est inférieur à 60 % du potentiel fiscal moyen par habitant des établissements appartenant à la même catégorie perçoivent une dotation par habitant au moins égale à celle perçue l'année précédente.
- les contributions pour le redressement des finances publiques – habituellement calculées chaque année – sont intégrées dans l'enveloppe de la dotation d'intercommunalité et ne seront plus calculées chaque année en fonction des dernières recettes réelles de fonctionnement connues et d'éventuelles modifications de périmètre (tels que ces retraitements existaient auparavant).
- **La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)** en place depuis 2011 pour compenser intégralement et de façon pérenne la suppression de la taxe professionnelle sera ajustée à partir de 2019
- **La réforme d'automatisation du FCTVA** : une entrée en vigueur décalée à 2020
- **Le dégrèvement de la taxe d'habitation** : progressif et suppression définitive en 2020.
- **Le CIF** : à compter de 2019, le coefficient d'intégration fiscale pris en compte dans le calcul de la dotation d'intercommunalité ne peut pas être supérieur à **0,6** (toute catégorie confondue). Prise en compte des AC négatives, intégration dans le CIF des CC de la redevance assainissement en 2020 et des redevances eau et assainissement à compter de 2026
- **La TEOM** : suite à plusieurs jugements rendus sur le rapport produit de TEOM et coût du service, dont celui du Conseil d'Etat de mars 2018, lequel précise la nature des dépenses supportables par la TEOM, c'est-à-dire les dépenses réelles de fonctionnement et les dotations aux amortissements directement liées au service, sans considération des dépenses d'administration générale et des dépenses réelles d'investissement (double emploi avec les amortissements), la loi de finances vient s'inscrire dans ce cadre et compléter le code général des impôts en précisant les dépenses que la TEOM peut couvrir.
- **La part incitative de TEOM** : augmentation de la TEOM de 10% la première année de la mise en place.
- **La DETR** : visant à subventionner les dépenses d'équipement des communes et des EPCI situés essentiellement en milieu rural, est maintenue à 1,046 Md€ en 2019, intègre un critère de densité

de population.

- **La DSIL** : son montant est ramené à 570 M€. Dorénavant, les commissions DETR auront officiellement connaissance des conditions d'accès à la DSIL en début d'exercice. La liste des projets retenus au titre de la DSIL est accompagnée d'un bilan et celui-ci est présenté devant la commission DETR du département ainsi qu'aux parlementaires. Désormais, la population pour la répartition de la DSIL est appréciée au 1er janvier de l'année précédente et non plus au 1er janvier 2017.
- **L'IFER** : concernant les éoliennes et hydroliennes, les communes en FPU ou FEU percevront désormais de droit 20 % du produit (sauf à délibérer pour limiter cette part au profit de l'EPCI).
- Des mesures permettant de prendre en compte les évolutions de périmètre.
- **La fiscalité des indemnités de fonction** : allégée pour les élus des communes de moins de 3 500 habitants.
- **La fiscalité locale** : revalorisation des valeurs locatives en 2019, soit une revalorisation des valeurs locatives des locaux d'habitation, locaux industriels..., un taux de revalorisation des valeurs locatives particulières égal à **2,2%** (égal à la variation de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) entre novembre 2017 et novembre 2018). Une revalorisation des valeurs locatives des locaux professionnels à la suite d'une mise à jour permanente sur la base de l'évolution des loyers du marché , celle-ci entraînant une baisse des bases fiscales en 2019.
- **Des exonérations de taxes** : l'exonération permanente de TFPB des bâtiments publics malgré l'installation de panneaux photovoltaïques productifs de revenus, le renforcement de l'exonération facultative de CFE au profit des professionnels de santé s'établissant ou se regroupant au sein d'un cabinet situé en milieu rural
- **La Taxe de séjour** : la sécurisation de la collecte par les plateformes, la mise en place d'une période transitoire en 2019 pour favoriser la collecte dans toutes les communes ayant institué la taxe de séjour, le reversement de la taxe au 31 décembre de l'année d'imposition au lieu du 1er février de l'année suivante et le renforcement des obligations déclaratives et des sanctions encourues.
- **Le Compte Financier Unique** : une expérimentation lancée de 2020 à 2022 pour unifier le compte administratif de l'ordonnateur et le compte de gestion du comptable (préconisations de l'IGF et de la Cour des comptes). Dans la lignée du compte financier unique, le comptable public peut par convention d'une durée de 3 ans reconductible, déléguer à une collectivité locale sa fonction comptable et financière. La collectivité intégrera alors un agent comptable soumis au régime de responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables publics. L'agent pourra être mis à disposition ou être en détachement. La demande doit être faite avant le 31 mars pour être appliquée l'année suivante.



La situation financière au terme de l'année 2018

Résultat global de clôture

L'exercice budgétaire 2018 présente un résultat excédentaire (budget principal et budgets annexes) de * :

■ 2 736 055,90 €en 2018

contre

■ 2 128 701,65 € en 2017

■ 3 125 813 € en 2016.

* sous réserve de modifications à venir. Les données chiffrées ne sont pas définitives à ce jour – 11 fév 2019.

RECAPITULATIF ET RESULTATS BUDGETS 2018						
LE BUDGET PRINCIPAL						
Budget principal	FONCTIONNEMENT		Résultat clôture	INVESTISSEMENT		Résultat clôture
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes	
	11 464 232,16	13 016 715,86	1 552 483,70	1 145 341,35	2 111 706,79	966 365,44
TOTAL	11 464 232,16	13 016 715,86	1 552 483,70	1 145 341,35	2 111 706,79	966 365,44
LE BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME						
Budgets OFFICE TOURISME	FONCTIONNEMENT		Résultat clôture	INVESTISSEMENT		Résultat clôture
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes	
	265 291,30	270 466,65	5 175,35	1 357,64	48 491,02	47 133,38
TOTAL	265 291,30	270 466,65	5 175,35	1 357,64	48 491,02	47 133,38
LES BUDGETS ANNEXES - O.M - ZONES - SPIC						
Budgets annexes O.M - Zones - SPIC	FONCTIONNEMENT		Résultat clôture	INVESTISSEMENT		Résultat clôture
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes	
ORDURES MENAGERES	66 568,01	23 831,84	- 42 736,17	52 573,20	203 558,86	150 985,66
ATELIER RELAIS CHAROLLET	54 731,82	102 654,05	47 922,23	141 256,60	107 250,00	- 34 006,60
ZA LES BERNARDS - LE DONJON	9 173,69	21 623,87	12 450,18	24 325,29	11 876,00	- 12 449,29
RESTAU BAR EPICERIE MONTAIGUE	6 835,65	30 725,28	23 889,63	23 338,65	43 126,52	19 787,87
MAISON CANAL - AVRILLY	258,77	15 450,00	15 191,23	96 085,17	80 934,92	- 15 150,25
BAT ARTISANAL - LES BERNARDS	4 681,31	5 000,00	318,69	260 687,93	152 133,00	- 108 554,93
BIC ATELIER RELAIS	41 747,82	40 511,89	- 1 235,93	17 356,31	135 588,96	118 232,65
ZA SALIGNY	383,50	4 240,19	3 856,69			-
ZA CHAVROCHES	125,00	832,08	707,08	632,00		- 632,00
ZA LIERNOLLES	185,81	390,39	204,58	2,00		- 2,00
ZA SEPT FONDS	338,84	67 740,26	67 401,42	63 006,42		- 63 006,42
HEBERGEMENTS TOURISTIQUES	157 680,14	160 679,99	2 999,85	51 920,10	337 171,95	285 251,85
ATELIER DES VERNISSES	50 683,03	50 720,48	37,45	48 769,88	81 907,80	33 137,92
CCEUR COM ^{CIAL} ST GERAND LE PUY	15 710,27	19 134,41	3 424,14	12 587,25	10 458,50	- 2 128,75
POLE EMPLOI ENTREPRISES	70 639,57	90 619,45	19 979,88	83 377,42	64 753,00	- 18 624,42
ZAC LA FEUILLOUSE	32 624,04	32 603,62	- 20,42	32 603,62		- 32 603,62
ZAC VARENNES FORTERRE	314 730,17	314 068,59	- 661,58	309 068,59		- 309 068,59
ENSEMBLE IMMOBILIER VARENNES	-	-	-	-	-	-
TOTAL	827 097,44	980 826,39	153 728,95	1 217 590,43	1 228 759,51	11 169,08
TOTAL B^p^{AL} ET BUDGETS ANNEXES	12 556 620,90	14 268 008,90	1 711 388,00	2 364 289,42	3 388 957,32	1 024 667,90
					2 736 055,90	

A/ FONCTIONNEMENT

En lien avec l'arrêt de la baisse des dotations et des recettes fiscales qui progresseraient essentiellement grâce à une assiette légèrement plus dynamique - l'utilisation du levier fiscal restant très limitée -, les recettes de fonctionnement progresseraient de 1,3 %. La hausse de l'épargne brute (+ 2,8 % pour atteindre 42,8 milliards d'euros) s'observerait pour tous les niveaux de collectivités, **à l'exception des groupements à fiscalité propre.**

Les recettes de fonctionnement (- 0.23 % en 2018)

En matière de **recettes fiscales**, le produit des taxes habitation et foncier, CVAE, IFER, et TASCOM enregistre une augmentation de 0.97 %.

Le montant total, TEOM et FPIC inclus, soit **9 024 743 €** au lieu de 8 897 551 € en 2017.

PRODUITS FISCALITE DIRECTE LOCALE					Ecarts 2018/2017
	2015	2016	2017	2018	
Taxe Habitation	2 911 278	2 796 962	2 828 416	2 786 656	-1,48%
Taxe Foncier Bâti	91 495	91 897	94 601	96 216	1,71%
Taxe Foncier non bâti	82 930	83 815	84 118	85 116	1,19%
C.F.E	1 776 528	1 760 461	1 767 326	1 837 814	3,99%
C.V.A.E	752 566	751 561	794 088	791 731	-0,30%
IFER	176 108	221 895	222 608	264 285	18,72%
TASCOM	120 484	123 161	121 578	108 515	-10,74%
TOTAL	5 911 388	5 829 752	5 912 735	5 970 333	0,97%

Concernant les **concours de l'Etat**, la dotation d'intercommunalité et la dotation de compensation des groupements de communes ont été versées pour **1 344 311 €** contre 1 368 020 € en 2017 et 1 453 202 € en 2016.

D.G.F	2016			2017	2018	Ecart 2018/2017
	Cc LE DONJON	Cc VARENNES	Cc DOMPIERRE	Cc EABL	Cc EABL	
Dotation d'intercommunalité	198 304	86 806	197 493	417 175	413 321	-0,92%
Dotation de compensation	68 082	384 564	517 953	950 845	930 990	-2,09%
TOTAL	266 386	471 370	715 446	1 368 020	1 344 311	-1,73%

L'attribution totale du **FPIC** 2018 s'est élevée à 286 495 € dont **110 976 €** réservé à la Communauté et 175 519 € reversé aux communes membres.

En 2017, l'attribution totale du bloc communal s'élevait à 337 053 € dont 273 644 € a été reversé aux communes membres et **63 409 €** à la Communauté.

Les dépenses de fonctionnement (- 1.17 % en 2018)

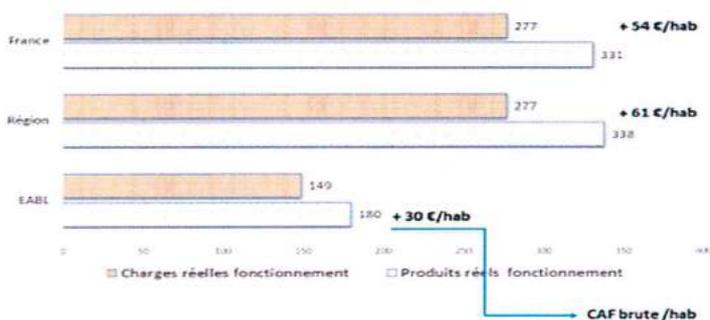
Selon la DGCL, les dépenses de fonctionnement devraient ralentir en 2018. Les frais de personnel devraient progresser de façon plus modérée, après une année 2017 marquée par la revalorisation du point d'indice de la fonction publique et l'effet des mesures PPCR.

En effet, les charges à caractère général et de personnel de la Communauté enregistrent une baisse de 5.18 % liée principalement à la suppression des emplois d'avenir, au non remplacement systématique de postes, à la mise en place de l'annualisation du temps de travail, à la gestion rigoureuse des dépenses.

En revanche, les atténuations de produits ont progressé de 5.26 %. Celle-ci est justifiée par la prise en charge du coût de service de collecte et de traitement des ordures ménagères du secteur du Donjon au SICTOM Sud Allier (opération neutre avec encaissement produit de la TEOM) dans le budget principal.

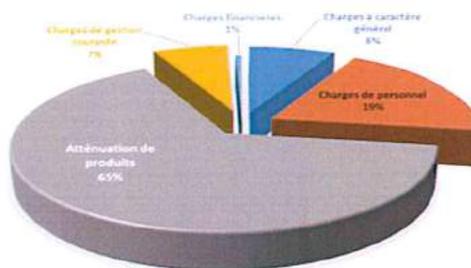
Egalement, les autres charges de gestion courante ont augmenté de 4.13 %, suite à la revalorisation des indemnités versées aux élus et des subventions aux associations (écoles de musique).

Le Fonctionnement (ratio 2017) –Charges et produits réels



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ENTR'ALLIER BESBRE ET LOIRE - MARS 2019 12

Les dépenses de gestion courante et financières + 2,13 % (intégration du service O.M dans le budget principal)



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ENTR'ALLIER BESBRE ET LOIRE - MARS 2019 17

Vue ensemble section de Fonctionnement – année 2019

Les montants estimés de l'exercice, à ce jour :

Dépenses FONCTIONNEMENT		CA 2016	CA 2017	CA 2018
Cpt	Libellé			
011	Charges à caractère général	837 506	874 904	854 165
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 152 734	2 296 116	2 152 421
014	Atténuation de produits	6 052 161	6 846 431	7 206 841
65	Charges de gestion courante	1 720 832	713 989	743 483
Total des dépenses de gestion courante		10 763 233	10 731 439	10 956 910
66	Charges financières	78 386	70 727	65 201
67	Charges exceptionnelles	94 151	2 603	13 138
022	Dépenses imprévues			
Total des dépenses financières et except		172 537	73 329	78 339
Total des dépenses réelles de fonctionnement		10 935 771	10 804 768	11 035 250
023	Virement à la section d'investissement			
042	Opérations d'ordre entre section	499 477	795 672	428 982
043	Opérations patrimoniales			
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		499 477	795 672	428 982
Total DEPENSES		11 435 247	11 600 440	11 464 232
Recettes FONCTIONNEMENT		CA 2016	CA 2017	CA 2018
Cpt	Libellé			
70	Produits de services, du domaine	519 647	476 824	439 982
73	Impôts et Taxes	8 554 711	8 530 860	9 024 743
74	Dotations et Participations	2 415 764	2 402 147	2 303 276
75	Autres produits de gestion courante	100 615	101 373	119 889
013	Atténuation de charges	45 806	77 920	79 092
Total des recettes de gestion courante		11 636 542	11 589 124	11 966 981
76	Dotations et réserves	19	17	19
77	Produits exceptionnels	14 769	453 478	3 853
Total des recettes réelles de fonctionnement Ex		11 651 331	12 042 619	11 970 853
002	Résultat de Fonctionnement reporté	1 069 901	968 757	1 000 982
Total des recettes réelles de fonctionnement		12 721 231	13 011 375	12 971 835
042	Opérations d'ordre entre section	36 782	36 047	44 881
043	Opérations d'ordre à l'int de la section			
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		36 782	36 047	44 881
TOTAL RECETTES		12 758 013	13 047 422	13 016 716
Résultat de clôture		1 322 766	1 446 982	1 552 484

B/ INVESTISSEMENT

- **Reprise confirmée de l'investissement local**

La reprise des investissements amorcée en 2017 (+ 6,8 %) se confirmerait en 2018 (+ 7,0 %) ; ces derniers retrouveraient, avec 54,2 milliards d'euros, leur niveau observé en 2014, au début du mandat municipal. Cette hausse serait principalement portée par le bloc communal, mais les départements y contribueraient également après huit années de recul. Malgré tout, le niveau global des investissements sur le mandat actuel devrait être inférieur à celui du mandat précédent, en dépit des besoins croissants d'entretien lourd et de rénovation du patrimoine public local.

- **Reconstitution des marges de manœuvre financières des collectivités**

Cette reprise des investissements est corrélée à la croissance de l'épargne brute permise par un net ralentissement des dépenses de fonctionnement (+ 0,9 %, après 1,6 %) lié à une forte décélération des dépenses de personnel (+ 1,0 %, après + 2,7 % en 2017) et à des efforts de gestion.

Les recettes d'investissement

Elle sont essentiellement composées des subventions attendues sur les opérations d'équipement engagées depuis 2017 voire 2016, de l'affectation du résultat à hauteur de 446 000 € et du remboursement d'avances. Leur encaissement correspond au taux de 47 %, quasi identique à celui de 2017.

Les dépenses d'investissement

Elles concernent :

- le remboursement du capital d'emprunt pour 262 296 €,
- le versement des fonds de concours aux communes pour 73 327 € et de soutiens économiques pour 60 000 €,
- la réalisation des travaux de la maison de santé, MSAP, de la revalorisation du petit patrimoine, de l'aide au logement, et travaux aux bâtiments communautaires pour 709 253 €, soit 23 % des crédits budgétaires inscrits contre 46 % en 2017. Etant entendu que l'année 2017 a permis principalement l'achèvement des travaux engagés en 2016 dans les 3 territoires et notamment, la réalisation de la maison de santé pluriprofessionnelle et le réaménagement du local abritant aujourd'hui la MSAP.

Section d'investissement 2018 : vue d'ensemble

Dépenses INVESTISSEMENT		CA 2016	CA 2017	Estimation CA 2018
Cpt	Libellé			
001	Solde d'exécution reporté	358 029,56	201 362,53	
13	Subvention versée budget annexe		52 200,00	
20	Immob corporelles (sauf 204)	14 856,48	5 521,42	15 229,23
204	Subventions d'équipement versées	170 930,10	14 200,00	87 059,00
21	Immobilisations corporelles	396 971,21	146 706,92	23 811,17
23	Immobilisations en cours	461 144,25	1 574 079,37	656 480,93
Total des dépenses d'équipement		1 043 902,04	1 792 707,71	782 580,33
13	Subventions d'investissement	11 271,00		
16	Emprunts et dettes assimilées	286 527,70	270 727,03	262 295,53
16	Réaménagt prêt		24 400,00	
165	Dépôts et cautionnements		839,10	
26	Participations et créances ratt.	75 000,00		
27	Autres immobilisations financières	35 500,00	729 168,08	60 000,00
274	Avances forf		15 000,00	
020	Dépenses imprévues			
Total des dépenses financières		408 298,70	1 040 134,21	322 295,53
Total des dépenses réelles d'investissement		1 452 200,74	2 832 841,92	1 104 875,86
28	Amortissements autres constr	3 626,00		
040	Opérations d'ordre entre sections	36 781,53	36 046,85	40 465,49
041	Opérations patrimoniales			
Total des dépenses d'ordre d'investissement		40 407,53	36 046,85	40 465,49
Total DEPENSES CUMULEES		1 850 637,83	3 070 251,30	1 145 341,35
Recettes INVESTISSEMENT		CA 2016	CA 2017	
Cpt	Libellé			
001	Excédent d'investissement reporté	499 522,33	1 427 268,18	20 893,08
13	Subventions d'équipement	900 529,54	229 298,64	982 249,14
Total des recettes d'équipement		900 529,54	229 298,64	982 249,14
10	Dotations et réserves (FCTVA et affe	857 405,76	567 031,01	645 766,32
16	Emprunts	234 085,60		
165	Cautions		415,00	
20	Immobilisations corporelles	6 781,73		
21	Autres constructions	36 310,81		
23	Immobilisations en cours	31 610,02		
Total des recettes financières		1 166 193,92	567 446,01	645 766,32
27	Autres immobilisations financières	10 821,00	21 459,50	33 816,00
27	Avances remboursables (budg/ann)		50 000,00	
Total des recettes réelles d'investissement		2 077 544,46	868 204,15	1 661 831,46
021	Virement de la section de Fonctionnement			
024	Produit des cessions d'immobilisations			
040	Opération d'ordre de transfert entr	499 476,69	795 672,05	428 982,25
041	Opérations patrimoniales			
Total des recettes d'ordre d'investissement		499 476,69	795 672,05	428 982,25
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE		2 577 021,15	3 091 144,38	2 090 813,71
Total RECETTES CUMULEES		3 076 543,48	3 091 144,38	2 111 706,79

Précisions :

➔ Les crédits budgétaires 2018 tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement du budget principal et des budgets annexes ont intégré les montants correspondant aux estimations des opérations décrites dans le **plan d'actions 2018-2020** présenté lors du débat d'orientation budgétaire 2018.

➔ Ce plan d'actions avait été approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 6 juin 2017 dans la perspective d'élaborer un projet de territoire répondant aux objectifs du « Contrat de Ruralité » initié par l'Etat en phase avec le « contrat Ambition » de la Région Auvergne Rhône Alpes et le « Contrat de Territoire Allier » du Département de l'Allier et des dispositifs de financements européens.

Même si les résultats définitifs de l'année 2018 ne sont pas tous connus à ce jour, la Communauté de communes devrait réaliser un volume global de dépenses de 15 millions d'€ environ, (contre 17,8 en 2017) et de recettes à hauteur de 18,2 millions d'€ (contre 19,9 en 2017).

Sections	2016			2017			2018		
	Dépenses	Recettes	Résultats	Dépenses	Recettes	Résultats	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement	12 557 361,33	14 181 933,39	1 624 572,06	13 153 337,76	14 816 199,29	1 662 861,53	12 556 620,90	14 268 008,90	1 711 388,00
Investissement	2 749 566,25	4 250 806,54	1 501 240,29	4 653 593,16	5 119 433,28	465 840,12	2 364 289,42	3 388 957,32	1 024 667,90
TOTAL	15 306 927,58	18 432 739,93	3 125 812,35	17 806 930,92	19 935 632,57	2 128 701,65	14 920 910,32	17 656 966,22	2 736 055,90



Les opérations d'équipement 2018 – Les restes à réaliser sur l'exercice 2019

o Le budget principal

L'évaluation des restes à réaliser (RAR) tant en dépenses qu'en recettes permet d'avoir un résultat global sincère et donc de définir un résultat qui donne une image fidèle de l'année comptable écoulée.

Dépenses

Opération	Article	Désignation	BP 2018	Réalisé	R.A.R.
Opération n°100001		Atelier des Territoires	20 000	12 623	7 000
Opération n°100003		Maison de santé - Varennes	100 000	-	100 000
Opération n°100004		Espace de santé de proximité	100 000	-	100 000
Opération n°100005		Accessibilité bâtiments communautaires	44 400	-	44 400
Opération n°100006		Politique Urbanisme / Planification	200 000	-	200 000
Opération n°100007		Signalétique	140 000	-	140 000
Opération n°100008		Aménagement Tiers Lieux	180 000	-	150 000
Opération n°100009		Modernisation Piscines Communautaires	50 000	-	50 000
Opération n°100011		Aménagement RAM - Dompierre	97 000	-	97 000
Opération n°100012		Aménagement Micro-Crèche - Beaulon	126 000	-	126 000
Opération n°100013		Bornes recharge Véhicules Elec	10 800	-	10 800
Opération n°100014		Véhicule	12 000	-	12 000
Opération n°100015		Soutien entreprise Espace de vente	120 000	6 332	113 660
Opération n°100016		Soutien éco énergie - Bonus performance	40 000	-	40 000
Opération n°100017		Service Technique	1 000	922	-
Opération n°100018		Solidarité Insertion	4 200	198	4 002
Opération n°100019		Résidence d'auteur	1 500	1 240	-
Opération n°100020		Logements étage OT Dompierre	6 000	4 713	1 286
Opération n°100021		Piezomètre ancien Incinérat. Pierrefitte	10 000	-	10 000
Opération n°134055		Travaux Pôle Multi-Accueil crèche	10 000	3 451	6 548
Opération n°134059		Halte nautique Luneau	72 000	-	72 000
Opération n°134063		Mise en valeur du petit patrimoine	191 000	59 569	131 430
Opération n°134064		Résidence pers âgées Le Donjon	1 162 806	5 729	1 157 077
Opération n°207106		Piscine du Val de Besbre	100 144	725	99 419
Opération n°20716		O.P.A.H.	15 575	7 400	8 175
Opération n°20724		EHTPA Jaligny	24 000	5 644	18 356
Opération n°20728		Espace René Fallet	1 050	239	-
Opération n°20731		Télécentre	151 958	2 639	149 318
Opération n°20732		Aménagement O.T	1 815	-	1 815
Opération n°20734		Maison santé Dompierre	624 693	582 326	42 350
Opération n°20736		Solidarité Insertion	11 383	-	11 383
Opération n°20738		Equipement informatique Admin	2 218	1 060	1 158
Opération n°99611		Installation communauté Varennes	2 990	2 837	-
Opération n°99612		Réhabilitation du siège communautaire	3 000	-	3 000
Opération n°99616		Piscine Communautaire Varennes	16 378	423	15 954
Opération n°99618		Multi accueil Brin d'Eveil	1 130	1 088	-
Opération n°99619		Signalétique communautaire	4 455	1 776	2 679
Opération n°99620		Résidence Jeunes Oxygène - Varennes	5 900	5 400	500
Opération n°99621		Pôle Social Santé - Varennes	88 000	2 918	85 081
16		Emprunts et dettes assimilés	2 000	247	1 753
204		Subventions d'équipement versées	530 000	73 327	456 673
27		Autres immobilisations financières (avances)	415 000	60 000	355 000
Total Dépenses d'investissement			4 700 395	842 827	3 825 817

Recettes

Opération	Article	Désignation	BP 2018	Réalisé	R à R
Opération n°100005 Accessibilité bâtiments communautaires			5 000	-	5 000
100006	1311	Etat et établissements nationaux	43 760	-	43 760
100006	1313	Départements	36 240	-	36 240
Opération n°100006 Politique Urbanisme / Planification			80 000	-	80 000
100007	1313	Départements	40 000	-	40 000
Opération n°100007 Signalétique			40 000	-	40 000
100008	1317	Budget communautaire et fonds structurels	7 500	-	7 500
100008	1312	Régions	22 500	-	22 500
100008	1313	Départements	7 500	-	7 500
100008	1311	Etat et établissements nationaux	22 500	-	22 500
Opération n°100008 Aménagement Tiers Lieux			60 000	-	60 000
100011	1313	Départements	20 000	-	10 000
Opération n°100011 Aménagement RAM - Dompierre			20 000	-	10 000
100012	1311	Etat et établissements nationaux	25 000	-	25 000
100012	1313	Départements	25 000	-	25 000
100012	1318	Autres	50 000	-	50 000
Opération n°100012 Aménagement Micro-Crèche - Beaulon			100 000	-	100 000
134059	1321	Etats et établissements nationaux	10 000	-	10 000
134059	1323	Départements	8 000	-	8 000
134059	1327	Budget communautaire et fonds structurels	30 000	-	30 000
Opération n°134059 Halte nautique Luneau			48 000	-	48 000
134061	1323	Départements	23 415	23 415	-
134061	1313	Départements	-	-	-
134061	1321	Etats et établissements nationaux	21 603	17 375	-
Opération n°134061 Plateaux multisports 2016 (2ème)			45 018	40 790	-
134063	1327	Budget communautaire et fonds structurels	56 072	-	-
134063	1321	Etats et établissements nationaux	39 278	-	39 278
Opération n°134063 Mise en valeur du petit patrimoine			95 350	-	39 728
134064	1318	Autres	66 000	-	66 000
134064	1321	Etats et établissements nationaux	300 000	-	-
134064	1323	Départements	81 762	-	-
134064	1322	Régions	234 000	-	-
Opération n°134064 Résidence personnes âgées			681 762	-	66 000
20731	1322	Régions	79 070	-	-
20731	1321	Etats et établissements nationaux	70 348	-	-
20731	1311	Etat et établissements nationaux	-	62 963	-
20731	1312	Régions	-	80 000	-
20731	1313	Départements	-	83 135	76 680
20731	1313	Départements	-	-	-
Opération n°20731 TELECENTRE			149 418	226 098	76 680
20734	1312	Régions	-	295 050	-
20734	1323	Départements	-	138 000	-
20734	1313	Départements	-	103 176	-
20734	1311	Etat et établissements nationaux	311 500	141 520	116 768
20734	1322	Régions	300 000	-	-
20734	1323	Départements	49 964	-	-
20734	1327	Budget communautaire et fonds structurels	200 000	-	-
Opération n°20734 MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE			861 464	677 746	116 768
99618	1318	Autres	16 680	-	-
Opération n°99618 Multi accueil Brin d'Eveil			16 680	-	-
	1311	Etat et établissements nationaux	-	-	-
13 Subventions d'investissement reçues			-	-	-
	1641	Emprunts en euros	1 090 000	-	1 000 000
16 Emprunts et dettes assimilés			1 192 000	-	1 000 000
Total Recettes d'investissement			3 966 207	1 215 831	1 642 176

Les recettes encaissées sont pour la plupart des subventions versées par les partenaires institutionnels en soutien au financement des opérations communautaires de l'année N-1.

Les budgets annexes – Les restes à réaliser 2018

BUDGETS ANNEXES	INVESTISSEMENT		Résultat clôture	RESTES A REALISER	
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes
OFFICE DE TOURISME	1 358	48 491	47 133,38	84 350	10 000
ORDURES MENAGERES	52 573	203 559	150 985,66		
ATELIER RELAIS CHAROLLET	141 257	107 250	- 34 006,60		
ZA LES BERNARDS - LE DONJON	24 325	11 876	- 12 449,29		
RESTAU BAR EPICERIE MONTAIGUET	23 339	43 127	19 787,87	6 378	64 740
MAISON CANAL - AVRILLY	96 085	80 935	- 15 150,25	253 708	176 100
BAT ARTISANAL - LES BERNARDS	260 688	152 133	- 108 554,93	390	103 037
BIC ATELIER RELAIS	17 356	135 589	118 232,65		
ZA SALIGNY			-		
ZA CHAVROCHES	632		- 632,00		
ZA LIERNOLLES	2		- 2,00		
ZA SEPT FONDS	63 006		- 63 006,42		
HEBERGEMENTS TOURISTIQUES	51 920	337 172	285 251,85	346 309	60 000
ATELIER DES VERNISSES	48 770	81 908	33 137,92	189 794	155 020
CŒUR COM ^{cial} ST GERAND LE PUY	12 587	10 459	- 2 128,75		
POLE EMPLOI ENTREPRISES	83 377	64 753	- 18 624,42		
ZAC LA FEUILLOUSE	32 604	32 604	-		
ZAC VARENNES FORTERRE	309 069	309 069	-		
ENSEMBLE IMMOBILIER VARENNES	-	-	-	420 000	420 000
TOTAL	1 218 948,07	1 618 922,74	399 974,67	1 300 929	988 897

Récapitulatif des restes à réaliser 2018 – budget primitif 2019

- Le montant important des dépenses reportées sur l'exercice 2019 (avoisinant les 4 M€) s'explique :
 - par la non-réalisation des opérations 2018 dont les crédits étaient prévus au plan d'actions 2018-2022, dans l'attente de l'arrêté préfectoral du 4 décembre 2018 validant les statuts de la Communauté de communes et de la validation du projet de territoire dont l'élaboration a commencé au printemps 2018.
- Le besoin de financement en investissement à couvrir sur l'exercice 2019 s'élève à **1 522 553.90 €**.

Budgets	Dépenses	Recettes	Besoin de financement	Résultat 2018 section investissement	Besoin de financement définitif
principal	3 825 817	1 642 176	- 2 183 641	966 365.44	- 1 217 275.56
annexes	1 300 929	988 897	- 312 032	11 169.08	- 300 862.92
Total	5 126 746	2 631 073	- 2 495 673	977 534.52	- 1 518 138.48



La structure et la gestion de la dette

- **L'encours au 1^{er} janvier 2019**

Au 1^{er} janvier 2019, l'encours de la dette communautaire consolidée s'élève à **5 008 948 €** dont l'extinction totale (hors nouvel emprunt) est fixée en 2044. Il regroupe 25 emprunts majoritairement souscrits à taux fixe, par les 3 EPCI jusqu'en 2016 et s'étend sur 26 ans.

➔ L'emprunt d'un montant d'un million d'€ réalisé en décembre 2017 également à taux fixe pour une durée de 15 ans, sera encaissé en 2019.

Budgets	Année	Encours de dette	
		au 1er janv 2019	au 31 déc 2019
Budget Principal	2010 à 2044	3 286 295	3 031 938
Atelier des Vernisses	2016 à 2029	272 005	251 186
Bic Atelier Relais	2016 à 2022	39 475	27 009
Atelier Le Charollet	2015 à 2020	120 274	51 748
Bât des Bernards	2017 à 2037	139 946	133 179
Pôle Emploi Entreprises	2015 à 2031	633 167	581 500
Coeur commercial	2006 à 2026	72 075	62 775
Maison du canal	2017 à 2037	105 785	100 218
Restau Bar Montaiguët en F	2017 à 2037	156 154	147 936
ZA des Bernards	2010 à 2029	183 772	170 721
Total		5 008 948	4 558 208

**Evolution
prévisionnelle de
l'encours**
Encaissement 1 M€
fin année 2019,
l'encours au 31 12
2019 sera de :

5 558 208 €

La Communauté a puisé dans son fonds de roulement pour financer les investissements 2017 et 2018.

- **L'annuité totale (budget principal et budgets annexes) 2019**

Budgets	INVEST	FONCT	Annuité
	Capital	Intérêts	
BUDGET PRINCIPAL	254 357,04	60 699,54	315 056,58
BUDGETS ANNEXES			
Atelier des Vernisses	20 818,61	11 733,59	32 552,20
Bic Atelier Relais	12 466,81	1 411,11	13 877,92
Atelier Le Charollet	68 526,30	4 162,28	72 688,58
Bât des Bernards	6 767,08	1 717,68	8 484,76
Pôle Emploi Entreprises	51 666,66	10 190,95	61 857,61
Coeur commercial	9 300,00	2 983,56	12 283,56
Maison du canal	5 567,65		5 567,65
Restau Bar Montaiguët en F	8 218,65		8 218,65
ZA des Bernards	13 050,80	8 876,17	21 926,97
	196 382,56	41 075,34	237 457,90
Total	450 739,60	101 774,88	552 514,48

**Coût dette totale
2019 / hab**

21.24 €

- **L'annuité du budget principal**

En intégrant l'emprunt de 1M€ dès cette année, l'annuité s'élèverait à 374 291 €.

Année	CRD au 01/01/2019	Capital	Intérêts	Annuité	CRD au 31/12/2019
2019	4 286 341	304 357	69 934	374 291	3 981 984
2020	3 981 984	321 281	67 322	388 603	3 660 704
2021	3 660 704	318 675	61 362	380 037	3 342 028
2022	3 342 028	315 881	55 635	371 516	3 026 147
2023	3 026 147	320 723	49 863	370 586	2 705 424
2024	2 705 424	325 731	43 964	369 696	2 379 693
2025	2 379 693	312 702	37 918	350 620	2 066 991
2026	2 066 991	309 786	31 841	341 627	1 757 205
2027	1 757 205	315 253	25 631	340 884	1 441 952
2028	1 441 952	259 374	19 448	278 823	1 182 578
2029	1 182 578	254 753	14 525	269 278	927 825
2030	927 825	163 112	10 753	173 864	764 713
2031	764 713	150 854	8 903	159 757	613 859
2032	613 859	122 395	7 263	129 658	491 464
2033	491 464	122 476	5 934	128 410	368 988
2034	368 988	72 559	4 761	77 320	296 429
2035	296 429	32 035	4 218	36 254	264 394
2036	264 394	32 120	3 728	35 847	232 274
2037	232 274	32 205	3 236	35 441	200 070
2038	200 070	32 291	2 745	35 036	167 779
2039	167 779	32 378	2 253	34 630	135 401
2040	135 401	32 466	1 760	34 225	102 936
2041	102 936	32 554	1 267	33 821	70 381
2042	70 381	32 644	773	33 417	37 737
2043	37 737	26 732	279	27 011	11 006
2044	11 006	11 006	64	11 069	-
Total		4 286 341	535 379	4 821 720	

Coût moyen annuel d'amortissement :
310 000 € sur durée de 10 ans.

La capacité de désendettement serait de 4.5 ans en 2017 et de 1.8 en 2018.

Le taux d'endettement (hors 1M€) serait de 39 % en 2017 et de 25 % en 2018.

Hors autres emprunts contractés, **la baisse de l'annuité** serait évaluée à 100 000 € en 10 ans.

Capacité de désendettement

Ce ratio vise à mesurer le nombre d'année nécessaire pour désendetter la Communauté si la capacité d'autofinancement brute était entièrement affectée au remboursement de la dette.

Il est conseillé d'avoir une capacité de désendettement inférieure à 12 ans. Celle de la Communauté pour 2018 serait **inférieure à 2 ans**.

➤ **Nouveau recours à l'emprunt.** Dans Le contexte général du bloc communal, l'épargne nette devrait couvrir près de la moitié des investissements : le solde serait financé par les subventions reçues ainsi que les emprunts nouveaux. Ces derniers augmenteraient de 4,5 % après deux années de repli. L'encours de dette progresserait de 0,5 % pour représenter 7,8 % du PIB, niveau le plus bas depuis 2012. (Source – Banque Postale – sept 2018)



La fiscalité

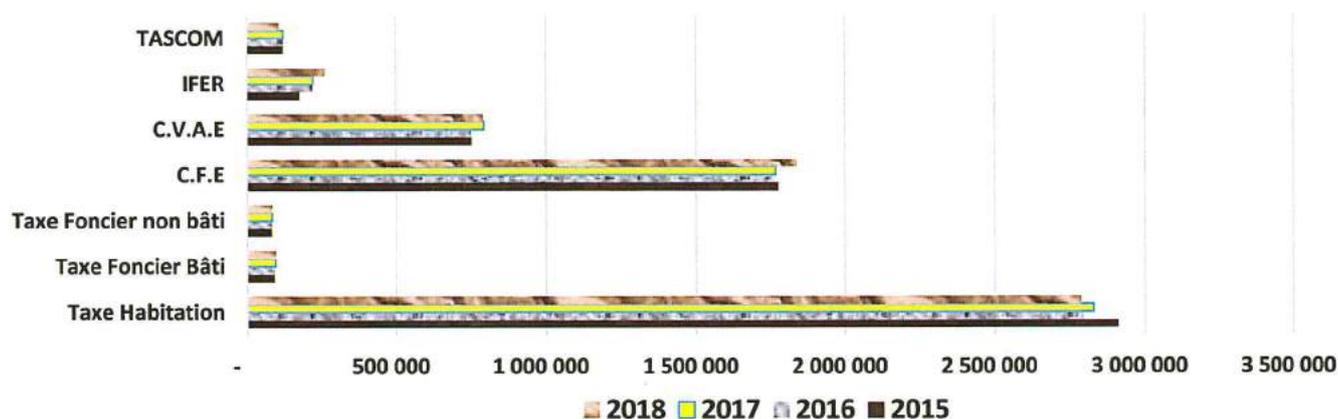
Concernant les recettes fiscales du bloc communal 2018, il bénéficierait d'une revalorisation plus importante des valeurs locatives pour les taxes ménages (+1,2 % après +0,4 % en 2017). Les recettes fiscales seraient en net ralentissement (+ 1,7 %, après + 7,1 %). Plusieurs raisons concourent à cette évolution :

- d'une part, les passages en FPU étant moins nombreux, les transferts de fiscalité à destination des groupements sont moins importants.
- d'autre part, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), qui représente près de 17 % de la fiscalité intercommunale (seulement 9 % pour la Communauté de communes) , enregistre une évolution (champ constant avant transfert) de 0,8 %, contre 4,3 % l'année précédente.

En revanche, les impôts avec pouvoir de taux (taxe d'habitation et taxes foncières) bénéficieraient d'une revalorisation des bases plus dynamique qu'en 2017 (+ 1,2 %, après + 0,4 %) et de la mise en place dans certains groupements de la taxe foncière sur les propriétés bâties. L'utilisation du levier fiscal demeurerait cependant limitée, comme en 2017.

Enfin, la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM), dont presque l'intégralité du produit perçu par les collectivités revient désormais aux groupements, enregistrerait une décre. En effet, **elle est de - 10.74 % pour la Communauté de communes.**

D'un montant de 79 486 € des produits de TH, TF et CFE ont été encaissés au titre de rôles supplémentaires 2016 et 2017, mais il faut noter une réduction de produit de TH de 28 067 € générée par la vacance de logements, malgré une légère augmentation du taux de 1.5 % appliquée sur le taux 2018.

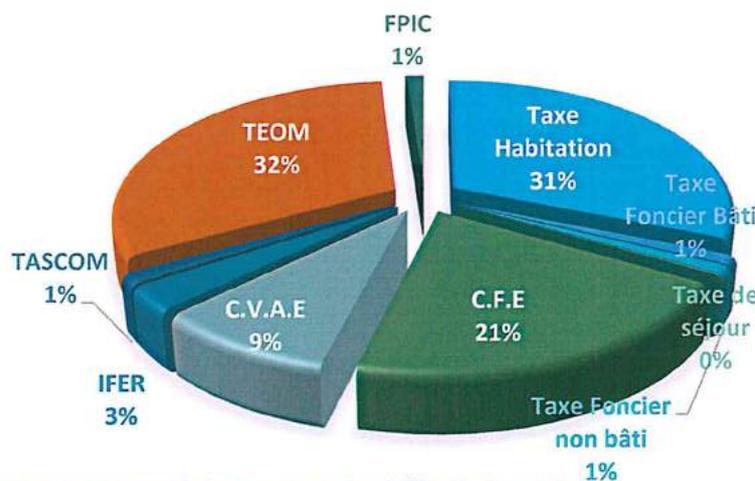


Les produits des impôts « ménages » et « économiques » encaissés en 2018 :

Le dynamisme de la fiscalité économique

S'agissant des deux principales recettes fiscales, la taxe d'habitation et la CFE, la progression des bases de CFE reste la plus dynamique avec 3.99 % d'augmentation tandis que celle de la taxe d'habitation affiche une baisse de 2.68 % (liée à la vacance de logements).

FISCALITE MENAGES					2017	2018	Ecart
ANNEE 2016							
EPCI - BASES	LE DONJON	VAL BESBRE	VARENNES FORT	TOTAL	Réalisations	Réalisations	Réalisations
Taxe d'habitation	3 931 597	11 814 997	9 141 825	24 888 419	25 095 858	24 422 931	-2,68%
Taxe Foncier Bâti	3 340 844	10 436 518	9 537 533	23 314 895	23 741 432	24 420 314	2,86%
Taxe Foncier non Bâti	1 307 000	1 910 323	1 888 531	5 105 854	4 522 487	4 576 146	1,19%
Total bases				53 309 168	53 359 777	53 419 391	0,11%
EPCI - TAUX	LE DONJON	VAL BESBRE	VARENNES FORT		EABL	EABL	EABL
Taxe d'habitation	11,28	11,06	11,45		11,24%	11,41%	1,51%
Taxe Foncier Bâti	0,364	0,17	0,65		0,394%	0,394%	0,00%
Taxe Foncier non Bâti	2,4	1,62	1,67		1,86%	1,86%	0,00%
EPCI - PRODUITS	LE DONJON	VAL BESBRE	VARENNES FORT	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL
Taxe d'habitation	443 484	1 306 739	1 046 739	2 796 962	2 828 416	2 786 656	-1,48%
Taxe Foncier Bâti	12 161	17 742	61 994	91 897	94 601	96 216	1,71%
Taxe Foncier non Bâti	31 074	30 947	21 500	83 521	84 118	85 116	1,19%
Total produits				2 972 380	3 007 135	2 967 989	-1,30%
FISCALITE ECONOMIQUE					2017	2018	2018
ANNEE - 2016							
EPCI	LE DONJON	VAL BESBRE	VARENNES FORT	TOTAL	Réalisations	Réalisations	Réalisations
Bases C.F.E	330 176	3 324 646	3 130 764	6 785 586	6 813 129	7 084 865	3,99%
Produit C.F.E	82 741	831 162	846 559	1 760 462	1 767 326	1 837 814	3,99%
Taux C.F.E	25,06%	25%	27%		25,94%	25,94%	0,00%
	LE DONJON	VAL BESBRE	VARENNES FORT	TOTAL	Réalisations	Réalisations	Réalisations
CVAE	60 481	374 077	317 003	751 561	794 088	791 731	-0,30%
IFER	48 853	107 691	65 351	221 895	222 608	264 285	18,72%
TASCOM	1 690	51 869	69 602	123 161	121 578	108 515	-10,74%
Total produits				1 096 617	1 138 274	1 164 531	2,31%
TOTAL RECETTES FISCALES				5 829 459	5 912 735	5 970 334	0,97%



Éléments perspectives évolution fiscalité « ménage » et « économique » - période 2017-2022

Courant octobre 2017, des perspectives d'évolution de la fiscalité « ménages » et économique sont projetées à horizon 2022 avec une estimation de **+ 704 K€**.

CC Entr'Allier Besbre	TH	FB	FNB	CFE	CVAE	IFER	TASCom	Total
2016	2 797 458	91 861	83 818	1 760 214	751 561	221 895	123 161	5 829 968
2017 notifié	2 820 790	93 035	84 128	1 767 325	794 088	223 676	123 162	5 906 204
2018	2 867 333	95 035	85 095	1 787 649	825 852	226 338	123 162	6 010 465
2019	2 915 791	97 117	86 108	1 808 922	858 886	229 778	123 162	6 119 764
2020	2 974 690	99 564	87 417	1 836 418	893 241	233 638	123 162	6 248 130
2021	3 039 539	102 232	88 885	1 867 270	928 971	237 704	123 162	6 387 762
2022	3 107 624	105 034	90 432	1 899 760	966 129	242 030	123 162	6 534 171

Début janvier 2018, compte tenu d'éléments de contexte, notamment la suppression progressive de la TH pour 80 % des ménages (2020) une autre perspective d'évolution de la fiscalité a été présentée avec prudence estimée à **+ 318,6 K€**

Fiscalité	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022
Taxe Habitation	2 911 278	2 796 962	2 828 416	2 863 102	2 877 418	2 891 805	2 906 264	2 920 795
Taxe Foncier Bâti	91 495	91 897	94 601	93 500	93 968	94 438	94 910	95 385
Taxe Foncier Non Bâti	82 930	83 815	84 118	84 128	84 128	84 549	84 971	85 396
C.F.E	1 776 528	1 760 461	1 825 619	1 834 747	1 853 095	1 862 360	1 871 672	1 881 030
C.V.A.E	752 566	751 561	794 088	798 058	802 049	806 059	810 089	814 140
IFER	176 108	221 895	222 608	223 721	224 840	225 964	227 094	228 229
TASCOM	120 484	123 161	121 578	122 186	122 186	122 186	122 797	123 411
TOTAL	5 911 388	5 829 752	5 971 028	6 019 442	6 049 540	6 079 787	6 117 797	6 148 386
EVOLUTION EN €		- 81 636	141 276	48 414	30 097	30 248	38 010	30 589

Début janvier 2019, selon la même méthode, la perspective d'évolution de la fiscalité est présentée avec prudence estimée à **+ 278, 7 K€**

Fiscalité	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022
Taxe Habitation	2 911 278	2 796 962	2 828 416	2 786 656	2 800 590	2 814 593	2 828 666	2 842 809
Taxe Foncier Bâti	91 495	91 897	94 601	96 216	93 968	94 438	94 910	95 385
Taxe Foncier Non Bâti	82 930	83 815	84 118	85 116	84 128	84 549	84 971	85 396
C.F.E	1 776 528	1 760 461	1 767 326	1 837 814	1 856 192	1 865 473	1 874 800	1 884 174
C.V.A.E	752 566	751 561	794 088	791 731	795 690	799 668	803 666	807 685
IFER	176 108	221 895	222 608	264 285	265 606	266 934	268 269	269 610
TASCOM	120 484	123 161	121 578	108 515	122 186	122 186	122 797	123 411
TOTAL	5 911 388	5 829 752	5 912 735	5 970 334	6 000 185	6 030 186	6 078 080	6 108 471
EVOLUTION EN €		- 81 636	82 983	57 599	29 852	30 001	47 894	30 390



La structure et l'évolution des dépenses et des effectifs

Les effectifs communautaires au 31 décembre 2018

	31.12.2017		31.201.2018	
	Effectif physique	ETP	Effectif physique	ETP
Titulaires - stagiaires	44	38,56	45	39,70
Contractuels sur poste permanent	11	7,21	8	4,21
Total effectif sur poste permanent	55	45,77	53	43,91

Contractuels sur poste non permanent	2	1,25	5	3,91
---	----------	-------------	----------	-------------

Apprenti	0	0	1	0,61
Emploi d'avenir	3	3	2	2
Contrat d'insertion	8	5,92	21	15,54
Total contractuels de droit privé	11	8,92	24	18,15

Total effectif	68	55,94	82	65,97
-----------------------	-----------	--------------	-----------	--------------

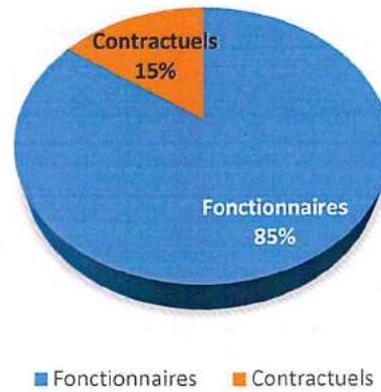
	31.12.2017		31.201.2018	
	Effectif physique	ETP	Effectif physique	ETP
Congé parental	2	1,7	0	0
Disponibilité	2	2	4	3,7
Détachement	0	0	1	1
Total	4	3,7	5	4,7

Au 31 décembre 2018, les effectifs communautaires sur poste permanent représentaient 43,91 Equivalents Temps Plein.

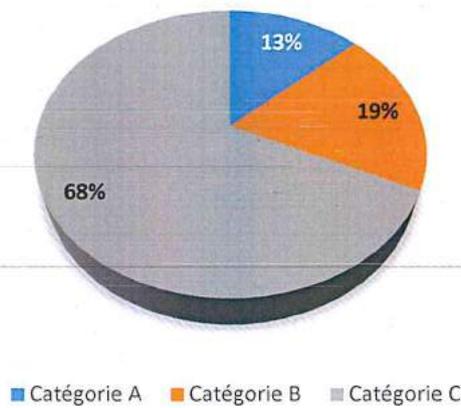
En 2018, les effectifs communautaires sur poste permanent ont diminué de 3,64 %.

Statut

Effectifs sur poste permanent au 31.12.2018



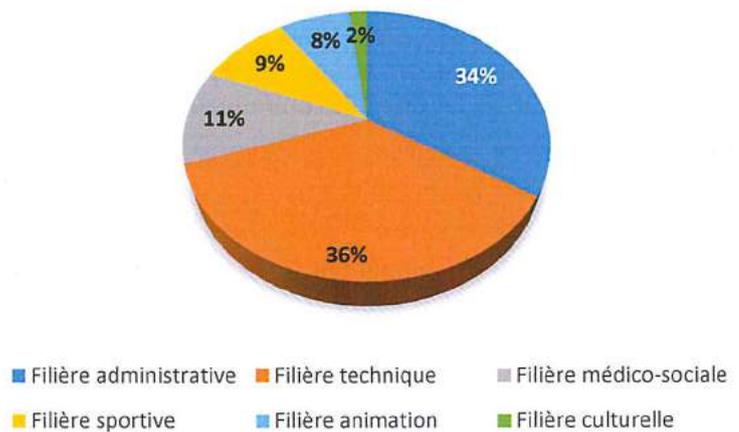
Effectifs sur poste permanent au 31.12.2018



Catégorie

Filière

Effectifs sur poste permanent au 31.12.2018



Au 31 décembre 2018 :

- 12 agents sur poste permanent travaillaient à temps non complet ce qui correspondait à 5,21 ETP
- 9 agents sur poste permanent bénéficiaient d'un temps partiel :
 - 1 agent bénéficiait d'un temps partiel de droit (80 % - rémunéré 85,71 %)
 - 8 agents bénéficiaient d'un temps partiel sur autorisation
 - 1 agent à 90 % rémunéré à 91,43 % en application des dispositions statutaires
 - 6 agents à 80 % rémunérés à 85,71 % en application des dispositions statutaires
 - 1 agent à 50 %

Les caractéristiques de la rémunération des agents en 2018

Le traitement indiciaire brut des agents occupant un poste permanent s'élève à 937 616 € :

- Le traitement des agents de cat C en représente 60.25 %
- Celui des agents de cat B, 19.26 %
- Celui des agents de cat A, 20.49 %

La NBI est octroyée de droit à 13 agents en raison de la fonction occupée. Celle-ci varie de 10 à 35 pts, soit 48.60 € à 164 €)

Par ailleurs, les chèques déjeuner et la participation de la collectivité au financement de garanties de protection sociale (santé et prévoyance) représentent un avantage financier qui varie de 0 à 45 € par mois.

Les disparités constatées en matière de régime indemnitaire devront faire l'objet d'une refonte du dispositif et pourront générer un impact financier dès l'année 2019.

L'évolution prévisionnelle des effectifs en 2019

L'analyse approfondie des missions exercées, de la gestion du temps de travail, de la structuration des services et de leur organisation au regard des besoins et des objectifs de l'EPCI posés selon les axes du projet de territoire doit permettre d'atteindre un niveau de compétences professionnelles nécessaire et de justifier au mieux l'évolution des dépenses de personnel.

Les mesures correspondantes sont :

- un examen systématique des profils de postes à l'occasion de leur vacance, dans un souci d'optimisation des moyens humains au regard des politiques publiques à mettre en œuvre ,
- la définition du besoin réel pour envisager les créations d'emplois

- le processus de GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et des besoins en matière de ressources humaines et leur impact en fonction du service rendu et d'évaluer l'efficacité et/ou l'efficience ;
- la mise en place d'un plan de formation, levier indispensable pour justifier l'accroissement des compétences
- la recherche de l'adéquation entre l'emploi, la situation statutaire et la rémunération.

Principaux postes de dépenses de personnel	CA 2017 (montant brut)	CA 2018 (montant brut)	Evolution	
			Montant	%
Traitement de base (titulaires et contractuels)	1 269 104 €	1 329 173 €	+ 60 068 €	+ 4,73 %
Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)	6 925 €	10 361 €	+ 3 436 €	+ 49,62 %
Régime indemnitaire	135 787 €	145 639 €	+ 9 853 €	+ 7,26 %
Supplément Familial de Traitement (SFT)	16 608 €	17 097 €	+ 490 €	+ 2,95 %
Indemnité compensatrice de la hausse de la CSG	-	13 766 €	+ 13 766 €	
Participation patronale Prévoyance	2 588 €	4 920 €	+ 2 332 €	+ 90,12 %
Participation patronale Santé	-	1 845 €	+ 1 845 €	
Chèques déjeuner	15 865 €	9 243 €	- 6 622 €	- 41,74 %
Indemnités de congés payés	10 480 €	9 349 €	- 1 131 €	- 10,8 %
Heures complémentaires	15 181 €	10 619 €	- 4 562 €	- 30 %
Heures supplémentaires	27 931 €	6 434 €	- 21 496 €	- 76,96 %
Cotisations patronales	532 569 €	531 629 €	- 940 €	- 0,18 %
Frais de déplacement	1 722 €	804 €	- 918 €	- 53,32 %
CNAS	13 497 €	13 120 €	- 377 €	- 2,79 %
Assurance du personnel	70 935 €	46 597 €	- 24 338 €	- 34,31 %

L'évolution des charges de personnel

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2018	BP 2019
Chapitre 012	2 152 734 €	2 296 116 €	2 152 421	2 599 775 (plan actions)	2 781 759
Atténuations de charges	45 806	77 920	79 092	-	-

L'évolution des absences médicales du personnel

Type d'absence	2017	2018
Accident de trajet (imputable au service)	0	48
Accident de travail	36	16
Maladie ordinaire	1 087	1 290
Temps partiel thérapeutique à 50%	96	93
Temps partiel thérapeutique à 80%	0	118
TOTAL	1 219	1 565

Nombre de jours d'absence par tranche de durée en 2018				
Type d'absence	Inférieure à 5 jours	De 5 à 15 jours	Supérieur à 15 jours	TOTAL
Accident de trajet (imputable au service)	0	0	48	48
Accident de travail	0	16	0	16
Total maladie ordinaire	41	257	992	1 290
Temps partiel thérapeutique à 50%	0	0	93	93
Temps partiel thérapeutique à 80%	0	0	118	118
TOTAL	41	273	1 251	1 565

Nombre de jours d'absence pour maladie ordinaire par tranche de durée en 2018				
Service	< à 5 jours	De 5 à 15 jours	> à 15 jours	TOTAL
Administration	9			9 soit 0,04 ETP
Communication	3			3 soit 0,01 ETP
Médiathèque		19		19 soit 0,08 ETP
Crèche	13	68	46	127 soit 0,56 ETP
Office du tourisme	4			4 soit 0,02 ETP
Piscines	1	99	501	601 soit 2,64 ETP
Services multiples		18		18 soit 0,08 ETP
Solidarité	11	22	48	81 soit 0,35 ETP
Services Techniques	0	31	397	428 soit 1,88 ETP
TOTAL	41	257	992	1 290 soit 5,66 ETP*

* calcul temps de travail impacté par absence : temps de travail d'un agent à temps complet = 228 j/an

⇒ Montant brut retenu lié au jour de carence en 2018 : - 2 074,66 €

La masse salariale 2019 sera impactée par des dépenses incompressibles :

- l'impact budgétaire engendré par la cadence unique des avancements d'échelon
- la mise en œuvre du protocole d'accord relatif à la modernisation des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations (PPCR) avec :
 - **la revalorisation des grilles indiciaires au 1^{er} janvier 2019**
 - + 1 à 6 points d'indice majoré pour les agents de catégorie C en fonction du grade et de l'échelon détenus
 - + 1 à 9 points d'indice majoré pour les agents de catégorie B en fonction du grade et de l'échelon détenus
 - + 5 points d'indice majoré pour les agents de catégorie A
 - **le classement en catégorie A des agents appartenant au cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants au 1^{er} février 2019**
 - 2 agents concernés
 - **la revalorisation des grilles indiciaires au 1^{er} janvier 2019 – la refonte du régime indemnitaire**
 - le report du montant prévu au BP 2018 relatif au coût d'ingénierie nécessaire à la mise en œuvre du plan d'actions (service urbanisme, contrat local de santé, mobilité, plateforme habitat,)
 - le coût des recrutements 2019 et moyens nécessaires au fonctionnement des services (piscines, accueil nouvelles populations, développement économique,....)
 - l'effet report des recrutements intervenus en 2018
 - l'effet refonte du régime indemnitaire – mise en place du RIFSEEP
 - les transferts de personnel de la Maison Aquarium et du Préhistorama.



Les orientations budgétaires

Le projet du budget 2019 s'inscrit dans un contexte d'incertitudes quasiment identique à celui de 2018 notamment sur l'évolution des recettes (suppression de la taxe d'habitation, évolution incertaine de la DGF, dernière année du versement du FPIC,...).

Concernant les dépenses, et malgré la rigueur imposée dans la gestion des services communautaires, il y a lieu d'anticiper de manière la plus juste les dépenses incontournables de fonctionnement, celles liées aux transferts d'équipements, Maison aquarium, Préhistorama, médiathèques...) ainsi que les conséquences financières de l'exercice des nouvelles compétences (GEMAPI, EAU...) pour tracer des perspectives d'avenir intégrées dans le projet de territoire restant à approuver.

Celui-ci permettant de renforcer la dynamique et la cohésion de l'espace communautaire, de se doter d'équipements performants et modernes pour assurer l'efficacité et la qualité des services publics, de choisir des dispositifs adaptés aux besoins d'une population et de ses nouveaux modes de vie, requiert des moyens humains, financiers et techniques adaptés.

Ces projets, (dans la lignée de ceux inscrits au plan pluriannuel de fonctionnement et d'investissement (PPF/PPI) présentés au DOB 2018) sont évalués à **9.5 M€ TTC** sur la période 2019-2022, pour lesquels la Communauté sollicite un partenariat financier auprès de l'Europe, l'Etat, la Région Auvergne Rhône Alpes, le Département de l'Allier à hauteur de **5.3 M€**.

Budget principal		Total	2019	2020	2021	2022
Fonctionnement	Dépenses	2 032 044	993 022	784 022	255 000	
	Recettes	1 001 522	139 011	422 011	391 250	49 250
Investissement	Dépenses	7 087 000	3 190 760	2 856 240	1 040 000	
	Recettes	4 114 167	660 000	2 065 100	1 068 783	320 284
Budgets annexes						
Atelier Vernisses	Dépenses	178 000	178 000			
	Recettes	92 300	70 000	22 300		
Hebergts touristiques	Dépenses	240 000	240 000			
	Recettes	160 000	60 000	100 000		
RECAPITULATIF PLAN PLURIANNUEL INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT 2019 - 2022						
Dépenses		9 537 044	4 601 782	3 640 262	1 295 000	-
Recettes		5 367 989	929 011	2 609 411	1 460 033	369 534
Autofinancement		4 169 055	3 672 771	1 030 851	-165 033	-369 534

Toutefois, il convient de prendre en compte les restes à réaliser 2018 du budget principal et des 19 budgets annexes.

Un autofinancement prévisible de **4 M€** sur la période 2019/2022 impliquera, inévitablement un recours à l'emprunt.

Enfin, l'organisation des services communautaires avec la mise en place de politiques d'achats, de contrôle de gestion, et des ressources internes poursuit sa démarche. Une réflexion est engagée autour des enjeux de la mutualisation avec l'élaboration d'un schéma.

Les prévisions 2019

- en matière de dotations d'Etat, dans l'hypothèse du maintien des montants DGF 2018

D.G.F	2016			2017	2018	Ecart 2018/2017
	Cc LE DONJON	Cc VARENNES	Cc DOMPIERRE	Cc EABL	Cc EABL	
Dotation d'intercommunalité	198 304	86 806	197 493	417 175	413 321	-0,92%
Dotation de compensation	68 082	384 564	517 953	950 845	930 990	-2,09%
TOTAL	266 386	471 370	715 446	1 368 020	1 344 311	-1,73%
					Ecart :	-23 709

- en matière de fiscalité, le maintien des taux 2018 est proposé

Années	2016			2017	2018	2019
	Le Donjon Val Libre	Val de Besbre	Varenn Forterre			
TAUX						
CFE	25,06	25	27,04	25,94	25,94	25,94
Taxe Habitation	11,28	11,06	11,45	11,24	11,41	11,41
Taxe Foncier (bâti)	0,364	0,17	0,65	0,39	0,39	0,39
Taxe Foncier (non bâti)	2,4	1,62	1,67	1,86	1,86	1,86



Un projet pluriannuel : le plan d'actions (2018 -2020) – Fonctionnement et Investissement

Ce plan d'actions a fait l'objet d'une présentation en réunion du conseil communautaire du 5 février 2018.

Il semble répondre aux actions déclinées au sein des 3 axes du projet de territoire rappelés ci-dessous :

- **Le développement de l'emploi sur le territoire - Une offre de services à la population au profit de l'attractivité du territoire - Le rayonnement du territoire par une stratégie touristique, patrimoniale et environnementale.**

Certaines opérations d'ailleurs inscrites au budget 2018, n'ont pas pour autant, été toutes engagées.

➔ Des actions susceptibles d'être inscrites au budget primitif 2019

En section de Fonctionnement

Ces actions regroupent les charges à caractère général et d'ingénierie nécessaire pour mener à bien les projets envisagés.

Il s'en dégage un besoin d'autofinancement de 328 000 € et 526 011 €.

DEPENSES FONCTIONNEMENT							
Fiche	Axe	Actions - Ingénierie	COUT	2019	2020	2021	2022
9	Attractivité	Etude stratégique - élaboration projet de territoire	7 000	7 000			
10	Attractivité	Réalisation d'une étude économique	24 000	24 000			
19	Attractivité	Reflexion mise en œuvre stratégie touristique	72 000	72 000			
20	Attractivité	Patrimoine vernaculaire et naturel à des fins touristiques	336 000	76 000	130 000	130 000	
27	Mobilité	Etude mobilité, actions de sensibilisation	36 000	18 000	18 000		
28	Transition éco, et énergétique	Mise en œuvre d'un schéma de mutualisation	36 000	36 000			
30	Transition éco, et énergétique	Démarche environnementale	48 000	24 000	24 000		
31	Transition éco, et énergétique	Plateforme de rénovation énergétique	160 000	45 000	55 000	60 000	
36	Cohésion sociale	Etude petite enfance	72 000	72 000			
38	Cohésion sociale	Etude mise en réseau médiathèques	72 000	72 000			
TOTAL			863 000	446 000	227 000	190 000	
RECETTES FONCTIONNEMENT							
Fiche	Axe	Actions - Ingénierie	SOUTIENS	2019	2020	2021	2022
9	Attractivité	Etude stratégique - élaboration projet de territoire					
10	Attractivité	Réalisation d'une étude économique	16 000	16 000			
19	Attractivité	Reflexion mise en œuvre stratégie touristique	48 000	48 000			
20	Attractivité	Patrimoine vernaculaire et naturel à des fins touristiques	224 000		100 000	124 000	
27	Mobilité	Etude mobilité, actions de sensibilisation	10 000		10 000		
28	Transition éco, et énergétique	Mise en œuvre d'un schéma de mutualisation	24 000	24 000			
30	Transition éco, et énergétique	Démarche environnementale	20 000		10 000	10 000	
31	Transition éco, et énergétique	Plateforme de rénovation énergétique					
36	Cohésion sociale	Etude petite enfance	30 000	15 000	15 000		
38	Cohésion sociale	Etude mise en réseau médiathèques	30 000	15 000	15 000		
TOTAL			402 000	118 000	150 000	134 000	-
Autofinancement			461 000	328 000	77 000	56 000	

Concernant le montant prévisionnel affecté au dispositif d'accompagnement

professionnelle :

- les rémunérations ainsi que les charges à caractère général sont déjà comptabilisées dans les opérations budgétaires existantes, le nouveau montant prévisionnel réel à charge de l'EPCI serait donc d'env 150 000 € (inclus dans le montant total de 450 000 €).

DEPENSES FONCTIONNEMENT							
Fiche	Axe	Actions - Ingénierie	COUT	2019	2020	2021	2022
1	Accessibilité services et soins	Mise en œuvre d'un contrat local de santé	60 000	20 000	20 000	20 000	
6	Redynamisation centre bourg	Revitalisation du centre bourg de Varennes/Allier	84 044	42 022	42 022		
32	Cohésion sociale	Politique d'accueil	125 000	35 000	45 000	45 000	
33	Cohésion sociale	Dispositif d'accompagnement insertion professionnelle	900 000	450 000	450 000		
TOTAL			1 169 044	547 022	557 022	65 000	

RECETTES FONCTIONNEMENT							
Fiche	Axe	Actions - Ingénierie	SOUTIENS	2019	2020	2021	2022
1	Accessibilité services et soins	Mise en œuvre d'un contrat local de santé	48 000		15 000	15 000	18 000
6	Redynamisation centre bourg	Revitalisation du centre bourg de Varennes/Allier	42 022	21 011	21 011		
32	Cohésion sociale	Politique d'accueil	87 500		25 000	31 250	31 250
33	Cohésion sociale	Dispositif d'accompagnement insertion professionnelle	422 000		211 000	211 000	
TOTAL			599 522	21 011	272 011	257 250	49 250
Autofinancement			569 522	526 011	285 011	-192 250	-49 250



En section d'investissement

DEPENSES INVESTISSEMENT							
Fiche	Axe	Actions - Ingénierie	COUT	2019	2020	2021	2022
2	Accessibilité services et soins	Aménagement d'une maison de santé à Varennes / Allier	900 000	200 000	350 000	350 000	
3	Accessibilité services et soins	Aménagement d'espaces de santé de proximité	780 000	100 000	340 000	340 000	
4	Redynamisation centre bourg	Accessibilité des bâtiments communautaires	20 000	20 000			
5	Redynamisation centre bourg	Mise en œuvre d'une politique urbanisme / planification	600 000	200 000	200 000	200 000	
12	Attractivité	Signalétique communautaire - Communication	240 000	140 000	100 000		
13	Attractivité	Aménagement de tiers lieux	60 000	60 000			
14	Attractivité	Aménagement ZA des Fontaines à Dompierre / Besbre	600 000	250 000	350 000		
16	Attractivité	Aménagement "friche Moreux" à Varennes/Allier	200 000	50 000	150 000		
17	Attractivité	Aménagement ZA La Loubière à St Pourçain / Besbre	600 000	250 000	350 000		
21	Attractivité	Aménagement circuits touristiques	120 000	20 000	50 000	50 000	
22	Attractivité	Aménagement aires de camping-cars	120 000	120 000			
24	Attractivité	Redimensionnement du concept Arkéocité	240 000	30 000	110 000	100 000	
26	Attractivité	Modernisation des piscines communautaires	840 000	749 760	90 240		
29	Transition éco, et énergétique	Soutien aux projets de diversification agricole	24 000	24 000			
34	Cohésion sociale	Aménagement RAM à Dompierre sur Besbre	97 000	97 000			
35	Cohésion sociale	Aménagement micro-crèche à Beaulon	206 000	180 000	26 000		
37	Cohésion sociale	Construction logements adaptés Le Donjon	1 440 000	700 000	740 000		
TOTAL			7 087 000	3 190 760	2 856 240	1 040 000	-

RECETTES INVESTISSEMENT							
Fiche	Axe	Actions - Ingénierie	SOUTIENS	2019	2020	2021	2022
2	Accessibilité services et soins	Aménagement d'une maison de santé à Varennes / Allier	525 000		150 000	187 500	187 500
3	Accessibilité services et soins	Aménagement d'espaces de santé de proximité	455 000		227 500	227 500	
4	Redynamisation centre bourg	Accessibilité des bâtiments communautaires	10 000		10 000		
5	Redynamisation centre bourg	Mise en œuvre d'une politique urbanisme / planification	365 567		100 000	132 783	132 784
12	Attractivité	Signalétique communautaire - Communication	100 000	40 000	60 000		
13	Attractivité	Aménagement de tiers lieux	40 000	20 000	20 000		
14	Attractivité	Aménagement ZA des Fontaines à Dompierre / Besbre	400 000	50 000	200 000	150 000	
16	Attractivité	Aménagement "friche Moreux" à Varennes/Allier	140 000		100 000	40 000	
17	Attractivité	Aménagement ZA La Loubière à St Pourçain / Besbre	400 000	50 000	200 000	150 000	
21	Attractivité	Aménagement circuits touristiques	71 000		30 000	41 000	
22	Attractivité	Aménagement aires de camping-cars	80 000	40 000	40 000		
24	Attractivité	Redimensionnement du concept Arkéocité	160 000		80 000	80 000	
26	Attractivité	Modernisation des piscines communautaires	560 000	160 000	350 000	50 000	
29	Transition éco, et énergétique	Soutien aux projets de diversification agricole	15 000		5 000	10 000	
34	Cohésion sociale	Aménagement RAM à Dompierre sur Besbre	64 600	40 000	24 600		
35	Cohésion sociale	Aménagement micro-crèche à Beaulon	136 000	60 000	68 000		
37	Cohésion sociale	Construction logements adaptés Le Donjon	600 000	200 000	400 000		
TOTAL			4 122 167	660 000	2 065 100	1 068 783	320 284

Autofinancement			2 964 833	2 530 760	791 140	-28 783	-320 284
-----------------	--	--	-----------	-----------	---------	---------	----------

Budget annexe les Vernisses

Les crédits sont déjà inscrits et l'opération est commencée depuis 2018.

DEPENSES INVESTISSEMENT					
Fiche	Axe	Actions - Ingénierie	COUT	2019	2020
15	Attractivité	Agrandissement de l'atelier des Vernisses à Diou	178 000	178 000	

RECETTES INVESTISSEMENT					
Fiche	Axe	Actions - Ingénierie	SOUTIENS	2019	2020
15	Attractivité	Agrandissement de l'atelier des Vernisses à Diou	92 300	70 000	22 300

Budget annexe des Hébergements touristiques

Les crédits sont déjà inscrits mais l'opération n'est pas commencée.

DEPENSES INVESTISSEMENT					
Fiche	Axe	Actions - Ingénierie	COUT	2019	2020
23	Attractivité	Aménagement du parc de mobil homes à Pierrefitte sur Loire	240 000	240 000	

RECETTES INVESTISSEMENT					
Fiche	Axe	Actions - Ingénierie	SOUTIENS	2019	2020
23	Attractivité	Aménagement du parc de mobil homes à Pierrefitte sur Loire	160 000	60 000	100 000



Perspectives évolution recettes et dépenses fonctionnement - L'épargne brute

La capacité de désendettement s'améliore pour tous les niveaux de collectivités.

En 2018, les recettes de fonctionnement des collectivités locales devraient augmenter sensiblement au même rythme qu'en 2017.

Les dépenses de fonctionnement devraient en revanche être plus contenues et l'épargne brute devrait donc à nouveau progresser. (Source : DGCL)

L'épargne brute de la Communauté de communes serait de **939 800 €**

- contre 787 938 € en 2017
- et 715 560 € en 2016.

Epargne brute		
2016	2017	2018
715 560	787 938	939 800
	10,11%	19,27%
Epargne nette		
2016	2017	2018
423 370	493 358	677 000
	16,53%	37,22%

Élément important de l'autofinancement, l'épargne brute est affectée à la couverture des dépenses d'investissement et en priorité au remboursement du capital d'emprunt (soit 254 300 € en 2019). La vigilance reste de mise pour assurer une gestion maîtrisée des finances communautaires.

Hypothèse – Perspectives 2017 2021 - Evolution des recettes et dépenses réelles de fonctionnement

! Concernant les dépenses, les montants prévisionnels de 2019 sont évalués sur la base des estimations nécessaires tandis que les recettes affichent des montants inchangés.

milliers d'€	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes fiscales (73)	8 554,7	8 530,8	9 024,7	9 024,7	9 115,0	9 206,1
Dotations subventions participations (74)	2 415,8	2 402,1	2 303,3	2 307,0	2 260,0	2 214,8
Produits des services (70)	519,6	477,2	439,9	450,0	470,0	470,0
Autres recettes gestion courante (75)	100,6	101,3	119,8	100,0	100,0	100,0
Atténuation de charges (013)	45,8	77,9	79,0	10,0	10,0	10,0
Produits financiers (76)	-	-	-	-	-	-
Produits exceptionnels (77)	14,8	453,5	4,0	-	-	-
Travaux en régie			4,0			
Recettes réelles de fonctionnement	11 651,3	12 042,8	11 974,7	11 891,7	11 955,0	12 000,9
Evolution en €		391,5	- 68,1	- 83,0	63,2	45,9

milliers d'€	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021
Charges de personnel (012)	2 152,5	2 296,1	2 152,4	2 781,5	2 837,1	2 893,9
Charges à caractère général (011)	837,5	894,3	854,1	871,2	888,6	906,4
Atténuation de produit (014)	6 052,2	6 846,4	7 206,8	7 350,9	7 498,0	7 647,9
Charges de gestion courante (65)	1 720,8	695,1	743,4	758,3	773,4	788,9
Charges financières	78,4	70,2	65,2	71,0	72,4	73,9
Charges exceptionnelles	94,1	2,8	13,0	2,9	2,9	3,0
Dépenses réelles de fonctionnement	10 935,5	10 804,9	11 034,9	11 835,7	12 072,5	12 313,9
Evolution en €		- 130,6	230,0	234,6	239,3	244,1

Epargne brute		784,4	939,8	56,0	- 117,5	- 313,0
----------------------	--	--------------	--------------	-------------	----------------	----------------



Nb de membres en exercice : 64
Nb de membres présents : 44
Nb de membres votants : 55
(dont 11 pouvoirs)
Quorum atteint

DELIBERATION N°	2019.02.11/09
CLASSIFICATION	7.10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 11 février 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 11 février à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Collet Mériaud à VARENNES-SUR-ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 5 février 2019

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean Michel ALLAIN, Marie France AUGIER, Henri BÉCAUT, Gilles BERRAT, Michelle BERTHIER, Luce BILLET, Xavier CADORET, Albert CHARRONDIERE, Jean Paul CHERASSE, Régis CURY, David DARRAS, Claudette DELORME, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Monique FRIAUD, Dominique GEOFFROY, Léopold GODART, Valérie GOUBY, Roseline GOURDON, Christian LABILLE, Michel LAURENT, Jean LAURENT, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Christine MARTIN TISON, Louis MERET, Yves NOEL, André PIESSAT, Annie France POUGET, Henri PUJOS, André RATINIER, Alain REVIRON, Lionel ROUAULT, Olivier ROUSSEAUX, Blandine SOCHET, Dominique TALON, Elisabeth THEVENOUX, Claire TOGNON, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

Les conseillers suppléants : Christian PERRIER (représentant Jean Luc COLLIN), Xavier ANGLEYS (représentant Pascal THEVENOUX)

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Michel BRUNNER à Guy FRAISE, Pierre COURTADON à Luce BILLET, Martine CRUMIERE à André PIESSAT, Dominique DIAT à Roger LITAUDON, Henry JOLY à Monique FRIAUD, Guy LABBE à Lionel ROUAULT, Jean Pierre LECORNET à Christian LABILLE, Bernadette PERICHON à Jean Michel ALLAIN, Isabelle PETIOT à Marie France AUGIER, Colette ROBOTA à Alain LOGNON, Jean François TOCANT à Michel LAURENT

Absents : Daniel BAHEUX, Pascal BAUDELLOT, Patrick BENIGAUD, Alain DECERLE, Alain FAVERETTO, Patrick GOBERT, Valérie LASSALLE, Yves PLOUHINEC, Bernard POIGNANT,

Secrétaire de séance : André PIESSAT,

N° 009- FINANCES – Budget – Approbation bilan au 30 novembre 2018 et compte rendu annuel d'activités ZAC « La Feuillouse » - dressés par la Société d'Equipement de l'Auvergne (SEAU)

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Entendu l'exposé ci-dessous et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- d'approuver le bilan de la ZAC La Feuillouse au 30 novembre 2018 ainsi que le compte rendu annuel d'activités dressés par la Société d'Equipement de l'Auvergne
- de donner quitus à la SEAU pour l'ensemble de ses missions, tant sur le plan financier que technique,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout acte correspondant aux opérations citées ci-dessus.
- Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

P.E.C
Le Président,

... / ...

RAPPORT DE PRESENTATION

N° 009- FINANCES – Budget – Approbation bilan au 30 novembre 2018 et compte rendu annuel d'activités ZAC « La Feuillouse » - dressés par la Société d'Équipement de l'Auvergne.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les comptes rendus annuels des opérations ZAC La Feuillouse et ZAC Varennes Forterre produits en décembre 2018 sur la base des comptes arrêtés au 30 novembre 2018 par la Société d'Équipement de l'Auvergne,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 4 février 2019,

Vu la délibération du 25 avril 1990 par laquelle le Conseil Municipal de VARENNES SUR ALLIER a confié à la Société d'Équipement de l'Auvergne l'étude et les négociations foncières de la ZAC de la Feuillouse et approuvé la convention présentée par cette dernière,

Vu la délibération du 10 juillet 1990 par laquelle le conseil municipal de VARENNES SUR ALLIER a approuvé l'APS et le budget prévisionnel présenté par la SEAU, précisé les objectifs poursuivis et les modalités de concertation avec le public.

Vu la délibération du 10 octobre 1990 par laquelle le conseil municipal de VARENNES SUR ALLIER a décidé de créer une zone d'activités concertée, de la dénommer ZAC de la Feuillouse, d'établir un plan d'aménagement de zone, de concéder cette zone à une Société d'Economie Mixte répondant aux conditions de l'article L 300-4 du Code de l'Urbanisme.

Vu la délibération du 10 octobre 1990 par laquelle le conseil municipal de VARENNES SUR ALLIER a arrêté le dossier de création, le dossier PAZ, le dossier de réalisation, le programme des équipements publics, les modalités prévisionnelles de financement, le dossier de déclaration d'utilité publique et a pris l'arrêté de mise en enquête publique PAZ – DUP,

Vu la délibération du 29 janvier 1991 par laquelle le conseil municipal de VARENNES SUR ALLIER a désigné la Société d'Équipement de l'Auvergne comme organisme aménageur et approuvé la convention de concession.

Vu le transfert de la ZAC de la Feuillouse à la Communauté de Communes VARENNES FORTERRE, depuis avril 2006, dans le cadre de ses compétences économiques

Vu la création de la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire issue de cette fusion au 1^{er} janvier 2017,

Vu le compte rendu d'activités de la ZAC la Feuillouse arrêté par la SEAU au 30 novembre 2018 au montant de 45 895,58 €

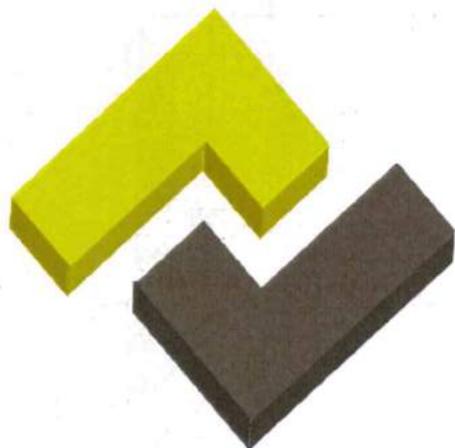
Monsieur le Président expose :

Conformément à l'article 18.3 du cahier des charges des concessions et l'article 5.I.I. de la loi n°83-597 du 7 juillet 1983 sur les SEM locales, le concessionnaire remet au concédant le bilan prévisionnel de l'opération actualisé au 31.12.2016 ainsi que le compte rendu annuel d'activités. Conformément à la législation en vigueur, le CRACL est exprimé en hors taxes.

La perspective économique sur le court et moyen terme ne laisse pas entrevoir une relance de l'activité économique et un investissement du secteur industriel.

Un rachat phasé du foncier par la collectivité est une solution pour limiter la trésorerie négative, éviter une nouvelle participation et limiter l'investissement.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le bilan de la ZAC La Feuillouse au 30 novembre 2018 ainsi que le compte rendu annuel d'activités dressés par la Société d'Équipement de l'Auvergne.



SEAU

Société d'Équipement
de l'Auvergne

**OP190 - Z.A.C. de la Feuillouse à
Varennnes-sur-Allier
Communauté de Communes
Entr'Allier Besbre et Loire**

**Arrêté des Comptes
au
30 Novembre 2018**

ARRETE DES COMPTES AU 30 NOVEMBRE 2018

DEPENSES		RECETTES					
	Montant H.T.	Montant T.V.A.	Montant T.T.C.		Montant H.T.	Montant T.V.A.	Montant T.T.C.
Etudes Tiers	17 921,47 €	3 194,06 €	21 115,53 €	Cessions (*)	401 668,98 €	75 483,42 €	477 152,40 €
Acquisitions Foncières	39 421,32 €	- €	39 421,32 €	Participations au titre des cession	122 587,30 €	21 731,25 €	144 318,55 €
Frais sur acquisitions foncières	2 866,66 €	470,37 €	3 337,03 €				
Travaux et Honoraires sur Travaux	1 683 888,31 €	305 886,15 €	1 989 774,46 €				
Frais Financiers Court Terme	38 118,99 €	- €	38 118,99 €	Subventions	531 684,25 €	18 593,30 €	550 277,55 €
Autres Frais Financiers	263 209,84 €	- €	263 209,84 €	Participations	1 299 412,60 €	73 622,00 €	1 373 034,60 €
Etude Société	12 195,92 €	- €	12 195,92 €	Produits financiers	6 142,78 €	- €	6 142,78 €
Rémunération de la Société	179 000,00 €	- €	179 000,00 €	Autres Produits	241,81 €	26,30 €	268,11 €
Fonds de Concours	70 000,00 €	- €	70 000,00 €				
Frais de Commercialisation	7 048,58 €	1 329,79 €	8 378,37 €	TOTAL RECETTES	2 361 737,72 €	189 456,27 €	2 551 193,99 €
Frais Divers	26 307,85 €	1 217,09 €	27 524,94 €				
Impôts fonciers	6 353,00 €	- €	6 353,00 €				
TOTAL DEPENSES	2 346 331,94 €	312 097,46 €	2 658 429,40 €				
SOLDE CREDITEUR H.T.	15 405,78 €						

Envoyé en préfecture le 25/03/2019
Reçu en préfecture le 25/03/2019
Affiché le
ID : 003-200071470-20190211-ANNDELIB09-DE



(*) Dont TVA acquittée directement par les acquéreurs 9 226,19 €

SOLDE DES FINANCEMENTS

Capital restant dû	-	€
Avance de trésorerie	30 489,80	€
	<hr/>	
	30 489,80	€

SOLDE D'EXPLOITATION

Solde de l'opération Créiteur H.T.	15 405,78	€
------------------------------------	-----------	---

SOLDE FINAL

Solde dû par la SEAU au titre de l'opération, à la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire	45 895,58	€
---	-----------	---



**Z.A.C. de la Feuillouse à
Varennes-sur-Allier
Communauté de Communes
Entr'Allier Besbre et Loire**

**État des Dépenses
au 30 Novembre 2018**

ETUDES TIERS

Date comptabilité	Libellé	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
25.03.91	HAVAS /	1 229,76 F	228,74 F	1 458,50 F
15.04.91	BESSON	1 875,00 F	348,75 F	2 223,75 F
15.04.91	JOURNAUX OFFICIELS	2 067,00 F	- F	2 067,00 F
24.04.91	DIAZO	490,00 F	91,14 F	581,14 F
24.04.91	HAVAS	341,60 F	63,54 F	405,14 F
24.05.91	DIAZO	3 000,00 F	558,00 F	3 558,00 F
24.05.91	DIAZO	147,00 F	27,34 F	174,34 F
12.06.91	AGRI-CENTRE	375,76 F	69,89 F	445,65 F
21.06.91	DIAZO	132,00 F	24,55 F	156,55 F
25.07.91	GESCO	3 000,00 F	- F	3 000,00 F
23.10.91	UFAP	2 150,00 F	399,90 F	2 549,90 F
15.11.91	I.P.C.	175,00 F	32,55 F	207,55 F
27.12.91	EQUIP CLUB	18 840,00 F	3 504,24 F	22 344,24 F
19.05.92	UFAP	4 000,00 F	744,00 F	4 744,00 F
25.06.92	HAVAS	2 310,00 F	429,66 F	2 739,66 F
31.08.93	UFAP	4 000,00 F	744,00 F	4 744,00 F
20.09.93	JOURNAUX OFFICIELS	2 100,00 F	- F	2 100,00 F
20.09.93	HAVAS	1 771,00 F	329,41 F	2 100,41 F
29.09.93	LASER	552,50 F	102,77 F	655,27 F
17.11.93	HAVAS	418,00 F	77,75 F	495,75 F
17.11.93	JOURNAUX OFFICIELS	336,00 F	- F	336,00 F
07.09.94	UFAP	3 000,00 F	558,00 F	3 558,00 F
15.11.94	UFAP	2 000,00 F	409,20 F	2 609,20 F
15.11.94	S.T. DIFFUSION	3 161,89 F	588,11 F	3 750,00 F
30.12.94	UFAP	2 250,00 F	418,50 F	2 668,50 F
23.02.95	CAMIUS	2 500,00 F	465,00 F	2 965,00 F
08.08.95	PUBLICENTRE	26 940,00 F	5 010,84 F	31 950,84 F
27.09.95	S.T. DIFFUSION	3 161,89 F	588,11 F	3 750,00 F
13.10.95	UFAP	3 000,00 F	618,00 F	3 618,00 F
14.11.95	THAIN	3 300,00 F	679,80 F	3 979,80 F
14.11.95	THAIN	9 100,00 F	1 874,60 F	10 974,60 F
24.10.96	S.T. DIFFUSION	3 163,35 F	651,65 F	3 815,00 F
23.12.96	ESSOR	3 000,00 F	618,00 F	3 618,00 F
23.12.96	ESPACE REPRO	288,00 F	59,33 F	347,33 F
	TOTAL	114 375,75 F	20 315,37 F	134 691,12 F
11/02/2015	DE TAILLANDIER	17 436,47 €	3 097,06 €	20 533,53 €
	Facture 2015-034	485,00 €	97,00 €	582,00 €
	TOTAL	17 921,47 €	3 194,06 €	21 115,53 €

Envoyé en préfecture le 25/03/2019
Reçu en préfecture le 25/03/2019
Affiché le
ID : 003-200071470-20190211-ANNDELIB09-DE

ACQUISITIONS FONCIERES

Section	N°	Surface	Vendeurs	Date Acte	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Date comptabilité
AY	74/139/142	8ha 33a 36ca	Commune de Varennes sur Allier	26.06.91		symbolique		
ZH	11 (partie)	60a 00ca	Dufour (surface totale parcelle ZH11 6 000 m²) Dufour Indemnisatn suite implantation regard sur parcelle AY65 M. ALLAIX Indemnité Arrêt d'exploitation parcelle ZH11	11.10.06	2 759,61 € 500,00 € 1 663,20 € 4 922,81 €	- € - € - € - €	2 759,61 € 500,00 € 1 663,20 € 4 922,81 €	03/11/2008 01/02/2004 03/11/2008
ZH	10	3ha 14a 05ca	Communauté de Communes Varennes Forterre M. ALLAIX Indemnité Arrêt d'exploitation parcelle ZH10	23 et 24/04/07	15 793,05 € 8 705,46 € 24 498,51 €	- € - € - €	15 793,05 € 8 705,46 € 24 498,51 €	03/11/2008 01/11/2008
ZH	32/44/45	46a 51ca	Commune de Varennes-sur-Allier (aire goudronnée à usage de rue et de parking)	08.07.09	10 000,00 €	- €	10 000,00 €	03/11/2008
TOTAL		12ha 53a 92ca	TOTAL		39 421,32 €	- €	39 421,32 €	

Envoyé en préfecture le 25/03/2019

Reçu en préfecture le 25/03/2019

Affiché le

003-200071470-20190211-ANNDELIB09-DE



FRAIS SUR ACQUISITIONS

Date comptabilité	Libellé	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
23.10.91	DE TAILLANDIER	7 530,00 F	1 400,58 F	8 930,58 F
23.10.91	Me MEYZEN	965,75 F	144,87 F	1 110,62 F
07.08.92	Me MEYZEN	2 750,50 F	159,51 F	2 910,01 F
	TOTAL	11 246,25 F	1 704,96 F	12 951,21 F
	Report en Euros	1 714,48 €	259,92 €	1 974,40 €
03/11/2008	Me MEYZEN	23,00 €	- €	23,00 €
03/11/2008	Me MEYZEN	311,55 €	61,06 €	372,61 €
03/11/2008	Me MEYZEN	10,44 €	- €	10,44 €
03/11/2008	Me MEYZEN	141,24 €	27,68 €	168,92 €
08/07/2009	Me MEYZEN	45,00 €	- €	45,00 €
08/07/2009	Me MEYZEN	620,95 €	121,71 €	742,66 €
	TOTAL	2 866,66 €	470,37 €	3 337,03 €

Envoyé en préfecture le 25/03/2019

Reçu en préfecture le 25/03/2019

Affiché le
ID : 003-200071470-20190211-ANNDELIB09-DE



Date comptabilité	Libellé	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
12.07.91	<u>Maitrise d'Œuvre - Travaux V.R.D.</u>			
24.01.94	TRESORIER PAYEUR	99 225,16 F	18 455,88 F	117 681,04 F
	TRESORIER PAYEUR	22 930,53 F	4 265,08 F	27 195,61 F
		122 155,69 F	22 720,96 F	144 876,65 F
	<u>Sous-Total - M90/813- D.G.D.</u>			
25.07.91	SONEBAT ET TP	266 010,27 F	49 477,91 F	315 488,18 F
25.07.91	COLAS SUD OUEST	692 726,25 F	128 847,08 F	821 573,33 F
25.07.91	SONEBAT ET TP	75 722,81 F	14 084,44 F	89 807,25 F
25.07.91	COLAS SUD OUEST	284 766,34 F	52 966,55 F	337 732,89 F
26.09.91	SONEBAT ET TP	98 296,92 F	18 283,23 F	116 580,15 F
26.09.91	COLAS SUD OUEST	23 453,08 F	4 362,27 F	27 815,35 F
27.12.91	COLAS SUD OUEST	2 000,00 F	372,00 F	2 372,00 F
		1 442 975,67 F	268 393,48 F	1 711 369,15 F
	<u>Sous-Total - M91/804 - D.G.D.</u>			
24.01.94	<u>V.R.D. - Aménagement de la 2ème tranche</u>			
24.01.94	SONEBAT ET TP	215 930,25 F	40 163,03 F	256 093,28 F
24.01.94	COLAS SUD OUEST	485 054,75 F	90 220,18 F	575 274,93 F
15.11.94	SONEBAT ET TP	12 158,72 F	2 261,52 F	14 420,24 F
15.11.94	COLAS SUD OUEST	14 908,88 F	2 773,05 F	17 681,93 F
30.12.94	SONEBAT ET TP	53 684,40 F	9 985,30 F	63 669,70 F
		781 737,00 F	145 403,08 F	927 140,08 F
	<u>Sous-Total - M93/841 - D.G.D.</u>			
21.06.91	THAIN	18 000,00 F	3 348,00 F	21 348,00 F
25.07.91	DE TAILLANDIER	9 500,00 F	1 767,00 F	11 267,00 F
25.07.91	E.D.F.	4 800,00 F	- F	4 800,00 F
27.12.91	S.I.A.E.P. Val d'Allier	16 256,26 F	3 023,74 F	19 280,00 F
13.03.92	DE TAILLANDIER	5 940,80 F	1 104,99 F	7 045,79 F
23.10.92	ENSEIGNES DECORATION	1 600,00 F	297,60 F	1 897,60 F
29.12.92	S.I.E.G.A.	9 450,00 F	- F	9 450,00 F
31.12.92	COLAS	178 179,28 F	33 141,35 F	211 320,63 F
24.01.94	S.I.E.G.A.	148 852,06 F	- F	148 852,06 F
28.03.95	LA SIGNALISATION CENTRALE	6 994,40 F	1 300,96 F	8 295,36 F
27.11.96	ESMERY CARON	11 830,00 F	2 436,98 F	14 266,98 F
23.12.96	ESMERY CARON	3 300,00 F	679,80 F	3 979,80 F
28.01.97	SAVAC	17 055,00 F	3 636,93 F	20 691,93 F
30.05.00	S.I.A.E.P. Val d'Allier	4 133,60 F	851,52 F	4 985,12 F
30.05.00	S.I.A.E.P. Val d'Allier	4 133,60 F	851,52 F	4 985,12 F
29.12.00	COLAS	38 364,00 F	7 519,34 F	45 883,34 F
01.06.01	E.D.F.	6 599,98 F	1 293,61 F	7 893,59 F
05.07.01	VAUDELIN	3 159,00 F	619,16 F	3 778,16 F
05.07.01	SIAEP VAL D'ALLIER	7 718,00 F	1 512,73 F	9 230,73 F
	TOTAL	2 843 334,34 F	499 902,75 F	3 343 237,09 F
	Report en Euros	433 463,53 €	76 209,68 €	509 673,21 €

Envoyé en préfecture le 25/03/2019
Reçu en préfecture le 25/03/2019
Affiché le
ID : 003-200071470-20190211-ANNDLIB09-DE

Date comptabilité	Libellé	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
28.08.03	PEINY	705,60 €	138,30 €	843,90 €
25.11.03	PEINY	940,40 €	184,32 €	1 124,72 €
16.04.04	PEINY	369,60 €	72,44 €	442,04 €
30.09.04	PEINY	554,40 €	108,66 €	663,06 €
	Sous-Total - M03-815 - Soldé	2 570,00 €	503,72 €	3 073,72 €
23.07.03	Maîtrise d'œuvre - Aménagements V.R.D. de la Z.A.C.			
21.11.03	DE TAILLANDIER	26 938,91 €	5 280,03 €	32 218,94 €
07.04.04	DE TAILLANDIER	5 203,66 €	1 019,92 €	6 223,58 €
26.07.04	DE TAILLANDIER	9 790,63 €	1 918,96 €	11 709,59 €
03.10.06	DE TAILLANDIER	7 624,22 €	1 494,35 €	9 118,57 €
	Sous-Total - M03-816 - Soldé	50 828,12 €	9 962,32 €	60 790,44 €
25.11.03	Voirie, Réseaux Divers			
25.11.03	COLAS	44 187,50 €	8 660,75 €	52 848,25 €
25.11.03	COLAS	9 793,72 €	1 919,57 €	11 713,29 €
16.12.03	2LTP (sous-traitant)	72 613,48 €	14 232,24 €	86 845,72 €
30.04.04	COLAS	6 720,00 €	1 317,12 €	8 037,12 €
30.04.04	2LTP (sous-traitant)	80 073,42 €	15 694,39 €	95 767,81 €
31.05.04	COLAS	37 585,13 €	7 366,69 €	44 951,82 €
31.05.04	2LTP (sous-traitant)	202 677,46 €	39 724,78 €	242 402,24 €
30.06.04	COLAS	24 667,24 €	4 834,78 €	29 502,02 €
30.06.04	2LTP (sous-traitant)	2 979,59 €	584,00 €	3 563,59 €
08.10.04	COLAS	84 717,11 €	16 604,55 €	101 321,66 €
	Sous-Total - M03-835 - D.G.D.	568 241,35 €	111 375,30 €	679 616,65 €
21/01/2005	Aménagements paysagers			
28/05/2005	PERONNET	5 563,00 €	1 090,35 €	6 653,35 €
29/11/2005	PERONNET	3 650,00 €	715,40 €	4 365,40 €
	PERONNET	840,00 €	164,64 €	1 004,64 €
	Sous-Total - M04-857 - D.G.D.	10 053,00 €	1 970,39 €	12 023,39 €
01/01/2009	MAITRISE D'ŒUVRE			
01/01/2009	SERALP	1 491,10 €	292,26 €	1 783,36 €
01/01/2009	SERALP	3 605,30 €	706,64 €	4 311,94 €
01/01/2009	EGIS AMENAGEMENT	4 296,60 €	842,13 €	5 138,73 €
01/01/2009	EGIS AMENAGEMENT	644,30 €	126,29 €	770,59 €
01/01/2009	EGIS AMENAGEMENT	429,54 €	84,19 €	513,73 €
01/01/2009	EGIS AMENAGEMENT	751,91 €	147,37 €	899,28 €
01/01/2009	EGIS AMENAGEMENT	873,12 €	171,13 €	1 044,25 €
01/01/2009	EGIS AMENAGEMENT	765,70 €	150,08 €	915,78 €
01/01/2009	EGIS AMENAGEMENT	765,70 €	150,08 €	915,78 €
01/01/2009	EGIS AMENAGEMENT	3 640,46 €	713,53 €	4 353,99 €
28/02/2009	EGIS AMENAGEMENT	842,95 €	165,22 €	1 008,17 €
31/07/2009	EGIS AMENAGEMENT	566,51 €	111,04 €	677,55 €
	Sous-Total - M06-869 QP D.G.D.	18 673,19 €	3 659,96 €	22 333,15 €

Envoyé en préfecture le 25/03/2019
Reçu en préfecture le 25/03/2019
Affiché le
ID : 003-200071470-20190211-ANNDLILB09-DE

Date comptabilité	Libellé	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
	Coordination Sécurité et Protection de la Santé			
01/01/2009	PASS BTP	71,30 €	13,97 €	85,27 €
01/01/2009	PASS BTP	71,30 €	13,97 €	85,27 €
10/02/2009	PASS BTP	142,60 €	27,95 €	170,55 €
26/09/2009	PASS BTP	142,60 €	27,95 €	170,55 €
	Sous-Total- M8-817 - Sous-Total	427,80 €	83,84 €	511,64 €
	Terrassement, et Voirie, Réseaux Divers - 1ère Tranche Varennes Forterre			
01/01/2009	COLAS	23 878,37 €	4 680,16 €	28 558,53 €
01/01/2009	COLAS	26 453,95 €	5 184,98 €	31 638,93 €
01/01/2009	COLAS	12 690,16 €	2 487,27 €	15 177,43 €
01/01/2009	COLAS	14 623,63 €	2 866,23 €	17 489,86 €
30/01/2009	COLAS	18 167,97 €	3 560,93 €	21 728,90 €
27/02/2009	COLAS	49 783,98 €	9 757,66 €	59 541,64 €
29/05/2009	COLAS	13 288,03 €	2 604,45 €	15 892,48 €
25/06/2009	COLAS	10 578,91 €	2 073,47 €	12 652,38 €
30/10/2009	COLAS	2 101,39 €	411,87 €	2 513,26 €
15/12/2010	COLAS	23 861,20 €	4 676,80 €	28 538,00 €
18/10/2011	COLAS	179,40 €	35,16 €	214,56 €
	Sous-Total- M08-857 - QP 31% D.G.D.	195 606,99 €	38 338,98 €	233 945,97 €
	MAITRISE D'OEUVRE REALISATION PARKING (VRD)			
28/02/2009	EGIS AMENAGEMENT	6 259,00 €	1 226,76 €	7 485,76 €
30/04/2009	EGIS AMENAGEMENT	956,00 €	187,38 €	1 143,38 €
31/10/2009	EGIS AMENAGEMENT	2 100,00 €	411,60 €	2 511,60 €
31/03/2010	EGIS AMENAGEMENT	210,00 €	41,16 €	251,16 €
31/08/2010	EGIS AMENAGEMENT	406,00 €	79,58 €	485,58 €
	Sous-Total- M08-886 - Soldé	9 931,00 €	1 946,48 €	11 877,48 €
	Création d'un Parking			
30/06/2009	COLAS	26 947,50 €	5 281,71 €	32 229,21 €
30/09/2009	COLAS	44 072,70 €	8 638,25 €	52 710,95 €
31/10/2009	COLAS	80 776,40 €	15 832,17 €	96 608,57 €
31/10/2009	COLAS	23 579,25 €	4 621,53 €	28 200,78 €
08/04/2010	COLAS	250,00 €	49,00 €	299,00 €
	Sous-Total- M09-817 - D.G.D.	175 625,85 €	34 422,66 €	210 048,51 €
	Fouilles archéologiques préventives - 1ère Tranche Varennes Forterre			
31/08/2009	CONSEIL GENERAL DE L'ALLIER	5 602,84 €	1 098,16 €	6 701,00 €
21/09/2009	CONSEIL GENERAL DE L'ALLIER	4 843,78 €	949,38 €	5 793,16 €
09/11/2009	CONSEIL GENERAL DE L'ALLIER	4 542,52 €	890,34 €	5 432,86 €
01/12/2009	CONSEIL GENERAL DE L'ALLIER	1 754,83 €	343,94 €	2 100,87 €
14/04/2010	CONSEIL GENERAL DE L'ALLIER	779,10 €	152,70 €	931,80 €
	Sous-Total- M09-830 - QP 7% - Soldé	17 523,07 €	3 434,52 €	20 957,59 €
	Travaux de finition et d'Espaces Verts - 2ème Tranche Varennes Forterre			
09/12/2011	COLAS (Sous-Traitant TREYVE PAYSAGES)	28 637,57 €	5 612,96 €	34 250,53 €
	Sous-Total- M11-815 - QP 31 % D.G.D.	28 637,57 €	5 612,96 €	34 250,53 €

Envoyé en préfecture le 25/03/2019
Reçu en préfecture le 25/03/2019
Affiché le 25/03/2019
ID : 003-200071470-20190211-ANNDÉLIB09-DE

FRAIS FINANCIERS COURT TERME

Date comptabilité	Libellé	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
01/01/1992	C.D.C.	44 208,57 F	- F	44 208,57 F
01/01/1993	C.D.C.	12 854,36 F	- F	12 854,36 F
01/01/1995	C.D.C.	34 902,32 F	- F	34 902,32 F
01/01/1997	C.D.C.	3 579,85 F	- F	3 579,85 F
01/01/1998	C.D.C.	12 503,72 F	- F	12 503,72 F
01/01/1999	C.D.C.	5 403,27 F	- F	5 403,27 F
01/01/2000	C.D.C.	1 953,61 F	- F	1 953,61 F
01/01/2000	C.D.C.	7 830,58 F	- F	7 830,58 F
31/12/2001	C.D.C.	5 670,62 F	- F	5 670,62 F
	TOTAL	128 906,90 F	- F	128 906,90 F
		19 651,73 €	- €	19 651,73 €
	Report en Euros			
31/12/2004	C.D.C.	218,89 €	- €	218,89 €
31/12/2005	C.D.C.	3 599,48 €	- €	3 599,48 €
31/12/2006	C.D.C.	3 473,97 €	- €	3 473,97 €
31/12/2007	C.D.C.	2 398,77 €	- €	2 398,77 €
31/12/2008	C.D.C.	1 229,97 €	- €	1 229,97 €
31/12/2009	C.D.C.	693,57 €	- €	693,57 €
31/12/2010	C.D.C.	668,40 €	- €	668,40 €
31/12/2011	C.D.C.	2 068,70 €	- €	2 068,70 €
31/12/2012	C.D.C.	1 543,96 €	- €	1 543,96 €
31/12/2013	C.D.C.	438,46 €	- €	438,46 €
31/12/2014	C.D.C.	712,28 €	- €	712,28 €
31/12/2015	C.D.C.	1 296,51 €	- €	1 296,51 €
31/12/2016	C.D.C.	124,30 €	- €	124,30 €
	TOTAL	38 118,99 €	- €	38 118,99 €

FRAIS FINANCIERS SUR EMPRUNTS - TABLEAUX D'AMORTISSEMENT

EMPRUNT C.L.F. N° 14 038887 01 Montant : 1 300 000 F Taux : T.E.G. Durée : 6 ans Echéances : 01/09								
Date compta.	Date échéance	Capitaux restant dus avant échéance	Amortissement	Intérêts	Annuités	Capitaux restant dus après échéance	Intérêts de retard	Taux
01.09.92	01.09.92	1 300 000,00 F	- F	141 723,23 F	141 723,23 F	1 300 000,00 F		10,41%
01.09.93	01.09.93	1 300 000,00 F	210 599,29 F	148 017,64 F	358 616,93 F	1 089 400,71 F		11,23%
23.09.94	01.09.94	1 089 400,71 F	232 827,16 F	81 956,22 F	314 783,38 F	856 573,55 F	2 032,31 F	7,42%
13.09.95	01.09.95	856 573,55 F	257 401,10 F	60 619,23 F	318 020,33 F	599 172,45 F	893,87 F	6,98%
02.09.96	01.09.96	599 172,45 F	284 568,71 F	41 613,36 F	326 182,07 F	314 603,74 F		6,85%
01.09.97	01.09.97	314 603,74 F	314 603,74 F	16 076,25 F	330 679,99 F	- F	2 926,18 F	5,04%
TOTAL			1 300 000,00 F	490 005,93 F	500 340,16 F			

Capital restant dû	- F	Intérêts dus	- F
Capital remboursé	1 300 000,00 F	Intérêts payés	490 005,93 F
		Intérêts de retard	2 926,18 F
Total capital	1 300 000,00 F	Total intérêts	492 932,11 F

EMPRUNT Crédit Agricole N° 97085501 Montant : 800 000 F Taux : 7,90 % Durée : 6 ans Echéances : 05/01							
Date compta.	Date échéance	Capitaux restant dus avant échéance	Amortissement	Intérêts	Annuités	Capitaux restant dus après échéance	
17.01.96	05.01.96	800 000,00 F	109 327,66 F	63 200,00 F	172 527,66 F	690 672,34 F	
02.01.97	05.01.97	690 672,34 F	117 964,55 F	54 563,11 F	172 527,66 F	572 707,79 F	
30.01.98	05.01.98	572 707,79 F	127 283,75 F	45 243,91 F	172 527,66 F	445 424,04 F	
05.01.99	05.01.99	445 424,04 F	137 339,17 F	35 188,49 F	172 527,66 F	308 084,87 F	
05.01.00	05.01.00	308 084,87 F	148 188,96 F	24 338,70 F	172 527,66 F	159 895,91 F	
05.01.01	05.01.01	159 895,91 F	159 895,91 F	12 631,75 F	172 527,66 F	- F	
TOTAL			800 000,00 F	235 165,96 F			

Capital restant dû	- F	Intérêt dus	- F
Capital remboursé	800 000,00 €	Intérêts payés	235 165,96 F
Total capital	800 000,00 €	Total intérêts	235 165,96 F

FRAIS FINANCIERS SUR EMPRUNTS - TABLEAUX D'AMORTISSEMENT

/ EMPRUNT C.A. N° 78320401 Montant : 340 000,00 € Taux : 3,5 % Durée : 6 ans Echéances : 25/11						
Date compta.	Date échéance	Capitaux restant dus avant échéance	Amortissement	Intérêts	Annuités	Capitaux restant dus après échéance
19.11.04	25.11.04	340 000,00 €	51 907,19 €	11 900,00 €	63 807,19 €	288 092,81 €
22.11.05	25.11.05	288 092,81 €	53 723,94 €	10 083,25 €	63 807,19 €	234 368,87 €
01.12.06	25.11.06	234 368,87 €	55 604,28 €	8 202,91 €	63 807,19 €	178 764,59 €
23.11.07	25.11.07	178 764,59 €	57 550,43 €	6 256,76 €	63 807,19 €	121 214,16 €
21.11.08	25.11.08	121 214,16 €	59 564,69 €	4 242,50 €	63 807,19 €	61 649,47 €
24.11.09	25.11.09	61 649,47 €	61 649,47 €	2 157,73 €	63 807,20 €	- €
TOTAL			340 000,00 €	42 843,15 €		

Total capital restant dû	340 000,00 €	Total intérêt dus	42 843,15 €
Total capital remboursé	- €	Total intérêts payés	- €
Total capital	340 000,00 €	Total intérêts	42 843,15 €

EMPRUNT C.A. N° 87024601 Montant : 240 000,00 € Taux : 4,04 % Durée : 10 ans Echéances : 30/07						
Date compta.	Date échéance	Capitaux restant dus avant échéance	Amortissement	Intérêts	Annuités	Capitaux restant dus après échéance
25.07.05	30.07.05	240 000,00 €	24 248,55 €	5 100,00 €	29 348,55 €	215 751,45 €
28.07.06	30.07.06	215 751,45 €	20 179,11 €	9 169,44 €	29 348,55 €	195 572,34 €
31.07.07	30.07.07	195 572,34 €	21 036,73 €	8 311,82 €	29 348,55 €	174 535,61 €
30.07.08	30.07.08	174 535,61 €	21 930,79 €	7 417,76 €	29 348,55 €	152 604,82 €
29.07.09	30.07.09	152 604,82 €	22 862,84 €	6 485,71 €	29 348,55 €	129 741,98 €
05.08.10	30.07.10	129 741,98 €	23 834,52 €	5 514,03 €	29 348,55 €	105 907,46 €
01.08.11	30.07.11	105 907,46 €	24 847,48 €	4 501,07 €	29 348,55 €	81 059,98 €
30.07.12	30.07.12	81 059,98 €	25 903,50 €	3 445,05 €	29 348,55 €	55 156,48 €
30.07.13	30.07.13	55 156,48 €	27 004,40 €	2 344,15 €	29 348,55 €	28 152,08 €
31.07.14	30.07.14	28 152,08 €	28 152,08 €	1 196,46 €	29 348,54 €	- €
TOTAL			240 000,00 €	53 485,49 €		

Total capital restant dû	- €	Total intérêt dus	- €
Total capital remboursé	240 000,00 €	Total intérêts payés	53 485,49 €
Total capital	240 000,00 €	Frais dossier 25/01/05	40,00 €
		Total intérêts	53 525,49 €

FRAIS FINANCIERS SUR EMPRUNTS - TABLEAUX D'AMORTISSEMENT

EMPRUNT C.A. N° 322464 Montant : 500 000,00 € Taux : 3.09 % Durée : 6 ans Echéances : 05/02							
Date compta.	Date échéance	Capitaux restant dus avant échéance	Amortissement	Intérêts	Annuités	Capitaux restant dus après échéance	Intérêts de retard
02.02.11	05.02.11	500 000,00 €	77 124,26 €	15 750,42 €	92 874,68 €	422 875,74 €	
03.02.12	05.02.12	422 875,74 €	79 507,40 €	13 066,86 €	92 574,26 €	343 368,34 €	
05.02.13	04.02.13	343 368,34 €	81 964,18 €	10 610,08 €	92 574,26 €	261 404,16 €	
04.02.14	05.02.14	261 404,16 €	84 496,87 €	8 077,39 €	92 574,26 €	176 907,29 €	
05.02.15	05.02.15	176 907,29 €	87 107,82 €	5 466,44 €	92 574,26 €	89 799,47 €	
02.09.16	05.02.16	89 799,47 €	89 799,47 €	2 774,80 €	92 574,27 €	- €	97,37 €
TOTAL			500 000,00 €	55 745,99 €			

Total capital restant dû	- €	Total intérêt de retard	97,37 €
Total capital remboursé	500 000,00 €	Total intérêts payés	55 745,99 €
Total capital	500 000,00 €	Total intérêts	55 843,36 €

TOTAL INTERETS PAYES SUR EMPRUNTS		
	En Francs	En Euros
EMPRUNT C.L.F. N° 14 038887 01	492 932,11 F	75 147,02 €
EMPRUNT C.A. N° 97085501	235 165,96 F	35 850,82 €
EMPRUNT C.A. N° 78320401		42 843,15 €
EMPRUNT C.A. N° 87024601		53 525,49 €
EMPRUNT C.A. N° 322464		55 843,36 €
TOTAL		263 209,84 €

ETUDE SOCIETE

Date comptabilité	Libellé	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
12/07/1991	S.E.Au. Facture 03/07/91 Convention 09/05/90 - Art. 7	80 000,00 F	- F	80 000,00 F
	TOTAL	80 000,00 F	- F	80 000,00 F
Report en Euros		12 195,92 €	- €	12 195,92 €

REMUNERATION DE LA SOCIETE
Conformément à la Convention de concession en date du 27/02/1991 et de son avenant n° 7 du 23/06/2015

Date comptabilité	FONCIERE	INVESTISSEMENT	COMMERCIALE
1991	40,52 F	126 747,09 F	- F
1992	102,59 F	20 475,99 F	3 558,00 F
1993	145,39 F	5 622,08 F	- F
1994	164,79 F	76 189,45 F	3 834,10 F
1995	- F	6 380,89 F	- F
1996	- F	5 281,99 F	- F
1997	- F	4 197,65 F	- F
1998	- F	1 839,56 F	- F
1999	- F	1 674,69 F	1 785,99 F
2000	- F	4 990,07 F	- F
2001	1 546,09 F	3 009,60 F	22 241,44 F
TOTAL	1 999,38 F	256 409,06 F	31 419,53 F
	304,80 €	39 089,31 €	4 789,88 €
2002	- €	37,11 €	- €
2003	- €	13 181,53 €	- €
2004	- €	47 251,01 €	- €
2005	- €	1 293,16 €	150,47 €
2006	- €	636,10 €	1 004,64 €
2007	- €	486,56 €	295,68 €
2008	649,35 €	1 534,01 €	314,85 €
2009	350,00 €	35 949,79 €	308,55 €
2010	- €	6 192,89 €	- €
2011	- €	3 170,27 €	- €
2012	- €	541,68 €	- €
2013	- €	401,77 €	- €
2014	- €	405,37 €	- €
TOTAL	1 304,15 €	150 170,56 €	6 864,07 €
TOTAL GLOBAL AU 31/12/2014			158 339 €
2015			4 000,00 €
2016			4 000,00 €
2017			12 661,00 €
TOTAL DE LA REMUNERATION GLOBALE ET FORFAITAIRE			179 000 €

Envoyé en préfecture le 25/03/2019

Reçu en préfecture le 25/03/2019

Affiché le



ID : 003-200071470-20190211-ANDELIB09-DE

FONDS DE CONCOURS

Date comptabilité	Libellé	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
16/02/2010	TRESORERIE VARENNES-SUR-ALLIER Titre 2 Participation de la Communauté de Communes aux Travaux Assainissement Route de Créchy	70 000,00 €	- €	70 000,00 €
	TOTAL	70 000,00 €	- €	70 000,00 €

Envoyé en préfecture le 25/03/2019

Reçu en préfecture le 25/03/2019

Affiché le



ID : 003-200071470-20190211-ANNDELIB09-DE

FRAIS DE COMMERCIALISATION

Date comptabilité	Libellé	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
23/01/2003	Honoraires 2003-007	985,00 €	193,06 €	1 178,06 €
03/11/2004	Honoraires 2004-378	2 306,08 €	451,99 €	2 758,07 €
01/01/2009	M07-816 - QP 31% Honoraires 2007-266	89,90 €	17,62 €	107,52 €
16/11/2015	Frais Acte du 4/06/15	3 335,60 €	667,12 €	4 002,72 €
16/11/2015	Frais Acte du 4/06/15	332,00 €	- .€	332,00 €
	TOTAL	7 048,58 €	1 329,79 €	8 378,37 €

Envoyé en préfecture le 25/03/2019

Reçu en préfecture le 25/03/2019

Affiché le



ID : 003-200071470-20190211-ANNDELIB09-DE

FRAIS DIVERS

Date comptabilité	Libellé	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
29.10.99	DE TAILLANDIER	7 030,00 F	1 448,18 F	8 478,18 F
09.08.00	DE TAILLANDIER	2 890,00 F	566,44 F	3 456,44 F
28.09.92	TRESOR PUBLIC	11 117,00 F	- F	11 117,00 F
20.09.93	TRESOR PUBLIC	10 117,00 F	- F	10 117,00 F
23.09.94	TRESOR PUBLIC	9 915,00 F	- F	9 915,00 F
13.10.95	TRESOR PUBLIC	10 088,00 F	- F	10 088,00 F
26.09.96	TRESOR PUBLIC	10 387,00 F	- F	10 387,00 F
31.12.97	TRESOR PUBLIC	10 646,00 F	- F	10 646,00 F
01.10.98	TRESOR PUBLIC	10 671,00 F	- F	10 671,00 F
06.10.99	TRESOR PUBLIC	10 203,00 F	- F	10 203,00 F
17.10.00	TRESOR PUBLIC	9 693,00 F	- F	9 693,00 F
18.10.01	TRESOR PUBLIC	9 790,00 F	- F	9 790,00 F
	TOTAL	112 547,00 F	2 014,62 F	114 561,62 F
	Report en Euros	17 157,68 €	307,13 €	17 464,81 €
30/06/2003	JOURNAUX OFFICIELS	614,40 €	- €	614,40 €
23/07/2003	ESPACE REPRO	383,11 €	75,09 €	458,20 €
29/08/2003	ESPACE REPRO	90,45 €	17,73 €	108,18 €
15/10/2004	CENTRE France Publicité	833,92 €	163,45 €	997,37 €
29/10/2004	ESPACE REPRO	71,15 €	13,95 €	85,10 €
31/12/2004	ESPACE REPRO	31,70 €	6,21 €	37,91 €
17/03/2008	D.R.A.C.	3 893,15 €	- €	3 893,15 €
31/10/2008	CENTRE France Publicité	416,20 €	81,58 €	497,78 €
19/11/2008	ESPACE REPRO	47,20 €	9,25 €	56,45 €
19/12/2008	ESPACE REPRO	18,24 €	3,58 €	21,82 €
28/02/2009	CENTRE France Publicité	391,42 €	76,72 €	468,14 €
13/03/2009	ESPACE REPRO	134,31 €	26,32 €	160,63 €
29/04/2009	ESPACE REPRO	29,92 €	5,86 €	35,78 €
30/06/2010	A VOS MARQUES	1 675,00 €	328,30 €	2 003,30 €
30/06/2010	A VOS MARQUES	475,00 €	93,10 €	568,10 €
30/06/2010	A VOS MARQUES	45,00 €	8,82 €	53,82 €
	TOTAL	26 307,85 €	1 217,09 €	27 524,94 €

Envoyé en préfecture le 25/03/2019
Reçu en préfecture le 25/03/2019
Affiché le 25/03/2019
ID : 003-200071470-20190211-ANNDLIB09-DE

IMPOTS FONCIERS

Date comptabilité	Libellé	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
01/01/2003	TRESOR PUBLIC	1 237,00 €	- €	1 237,00 €
22/09/2003	TRESOR PUBLIC	1 440,00 €	- €	1 440,00 €
18/08/2004	TRESOR PUBLIC	1 513,00 €	- €	1 513,00 €
11/08/2005	TRESOR PUBLIC	1 604,00 €	- €	1 604,00 €
01/09/2005	TRESOR PUBLIC	-	- €	-
31/08/2006	Dégrèvement Taxe Foncière 2005	73,00 €	- €	73,00 €
31/08/2007	Taxe Foncière 2006	238,00 €	- €	238,00 €
31/08/2007	Taxe Foncière 2007	30,00 €	- €	30,00 €
31/08/2008	Taxe Foncière 2008	124,00 €	- €	124,00 €
31/08/2009	Taxe Foncière 2009	120,00 €	- €	120,00 €
31/08/2010	Taxe Foncière 2010	120,00 €	- €	120,00 €
	TOTAL	6 353,00 €	- €	6 353,00 €



**Z.A.C. de la Feuillouse à
Varennes-sur-Allier
Communauté de Communes
Entr'Allier Besbre et Loire**

**Etat des Recettes
au 30 Novembre 2018**

Envoyé en préfecture le 25/03/2019

Reçu en préfecture le 25/03/2019

Affiché le

SLO

ID : 003-200071470-20190211-ANNDELIB09-DE

CESSIONS

Section	N°	Surface m²	Acquéreurs	Date de l'Acte	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
AY	145	1ha 00a 01ca	MARTEL DISTRIBUTION	19.06.92	100 000,00 F	18 600,00 F	118 600,00 F
AY	156	26a 94ca	COMMUNE DE VARENNES SUR ALLIER (BIO CENTRE LABORATOIRE)	29.11.93	107 760,00 F	20 043,36 F	127 803,36 F
AY	172	10a 00ca	F.G.N. BRIGNON EUURL	27.10.99	10 000,00 F	2 060,00 F	12 060,00 F
AY	171	32a 78ca	SCI PERIOT	03.12.99	32 780,00 F	6 753,00 F	39 533,00 F
AY	175	64a 72ca	FRUCTICOMI	02.02.01	64 719,90 F	12 685,10 F	77 405,00 F
AY	169	50a 03ca	MARTEL DISTRIBUTION	19.06.01	50 030,00 F	9 805,88 F	59 835,88 F
AY	173	10a 51ca	F.G.N. BRIGNON EUURL	15.11.01	10 510,00 F	2 060,00 F	12 570,00 F
Total en Francs					375 799,90 F	72 007,34 F	447 807,24 F

		Report en Euros					
AY	194	27a 08ca	SCI PERIOT (Dont pénalités de retard)	01/12/04	4 208,97 €	806,77 €	5 015,74 €
AY	174	2a 11ca	L'ETAT (Ministère de l'Equipement, des Transports et du Tourisme) - RN7	31/03/05	1 292,65 €	252,35 €	1 545,00 €
ZH	48	2ha 74a 33ca	SOPHORA-F.I.T.	26.01.05	28 000,00 €	5 488,00 €	33 488,00 €
ZH	49	14a 08ca	SCI PENE	02.11.06	8 240,80 €	1 615,20 €	9 856,00 €
ZH	52	15a 00ca	SENNERET Franck	17.09.07	8 775,00 €	1 719,90 €	10 494,90 €
ZH	54	14a 70ca	FORTITUDE	01.10.08	8 600,00 €	1 685,00 €	10 285,00 €
ZH	32-33-35-36-37-39-45-46-47	2ha 50a 96ca	COMMUNE DE VARENNES-SUR-ALLIER (Voiries et Espaces publics)	06.04.09	1,00 €	- €	1,00 €
ZH	53 - 64p	52a 00ca	COMMUNAUTE DE COMMUNES VARENNES FORTERRE (Bassin Orage + Voiries)	21.02.11			
ZH	70	6a 21ca	SCI PENE (EXTENSION)	14.03.14			
ZH	73 - 74	2ha 59a 88ca	COMMUNAUTE DE COMMUNES VARENNES FORTERRE	16.02.15	3 960,50 €	697,00 €	4 657,50 €
ZH	34-44-71	50a 19ca	COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTR'ALLIER BESBRE ET LOIRE	04.06.15	249 931,00 €	45 968,00 €	295 899,00 €
TOTAL		12ha 11a 34ca	TOTAL	29.12.17	31 368,74 €	6 273,75 €	37 642,49 €
					401 668,98 €	75 483,42 €	477 152,40 €

Envoyé en préfecture le 25/03/2019

Reçu en préfecture le 25/03/2019

Affiché le



ID : 003-200071470-20190211-ANNDELIB09-DE

Vente soumise en totalité à la TVA mais acquittée par l'acquéreur

PARTICIPATIONS SUR CESSIONS

Date comptabilité	Libellé	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
03.11.92	Ville Varennes-sur-Allier	300 000,00 F	55 800,00 F	355 800,00 F
05.03.01	Ville Varennes-sur-Allier	30 000,00 F	- F	30 000,00 F
05.03.01	Ville Varennes-sur-Allier	98 340,00 F	19 274,64 F	117 614,64 F
31.08.01	Ville Varennes-sur-Allier	150 090,00 F	29 417,64 F	179 507,64 F
31.08.01	Ville Varennes-sur-Allier	194 160,00 F	38 055,36 F	232 215,36 F
31.12.01	Ville Varennes-sur-Allier	31 530,00 F	- F	31 530,00 F
	TOTAL	804 120,00 F	142 547,64 F	946 667,64 F

Envoyé en préfecture le 25/03/2019
Reçu en préfecture le 25/03/2019
Affiché le 
ID : 003-200071470-20190211-ANNDELIB09-DE

144 300,00 €	21 731,25 €	144 300,00 €
	Report en Euros	122 587,30 €

SUBVENTIONS

Date comptabilité	Libellé	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
22.04.92 29.04.94	Ville Varennes-sur-Allier Ville Varennes-sur-Allier	492 076,73 F 163 644,17 F	91 526,27 F 30 437,82 F	583 603,00 F 194 081,99 F
	TOTAL	655 720,90 F	121 964,09 F	777 684,99 F
	Report en Euros	99 964,01 €	18 593,30 €	118 557,31 €
09/07/2004	Conseil Général - F.D.A.Z.A. Fonds Départemental pour l'Aménagement des Zones d'Activités - 11/12/03			
08/12/2004	Ville de Varennes-sur-Allier	20 066,89 €	3 933,11 €	24 000,00 €
11/01/2005	Ville de Varennes-sur-Allier	25 344,48 €	4 967,52 €	30 312,00 €
27/12/2005	Ville de Varennes-sur-Allier	4 836,12 €	947,88 €	5 784,00 €
	Ville de Varennes-sur-Allier	8 836,84 €	1 732,02 €	10 568,86 €
08/12/2004	Conseil Régional - Aménagement de Parc d'Activités et Aide aux Implantations Ponctuelles d'Entreprises - Arrêté du 27/10/03			
27/12/2005	Ville de Varennes-sur-Allier	71 352,62 €	13 985,11 €	85 337,73 €
18/01/2006	Ville de Varennes-sur-Allier	10 194,73 €	1 998,17 €	12 192,90 €
10/07/2007	TRESOR PUBLIC	6 610,81 €	1 295,72 €	7 906,53 €
24/09/2009	Communauté de Communes Varennes Forterre	28 859,53 €	28 859,53 €	- €
	Remboursement TVA collectée suite réforme fiscale de 2006	28 859,53 €	- €	- €
	Rbt TVA collectée reçue le 10/07/07 - Délib. Communauté de Communes du 29/06/09	28 859,53 €	- €	28 859,53 €
27/12/2005	Conseil Régional - FEDER - 28/05/2004			
18/01/2006	Ville de Varennes-sur-Allier	77 293,82 €	- €	77 293,82 €
	Ville de Varennes-sur-Allier	19 983,93 €	- €	19 983,93 €
15/01/2010	Etat - Dotation de Développement Rural 2008 - Arrêté du 15/09/2008			
18/06/2012	Communauté de Communes Varennes Forterre	19 890,00 €	- €	19 890,00 €
18/06/2012	Communauté de Communes Varennes Forterre	8 057,00 €	- €	8 057,00 €
18/06/2012	Communauté de Communes Varennes Forterre	38 353,00 €	- €	38 353,00 €

Envoyé en préfecture le 25/03/2019
Reçu en préfecture le 25/03/2019
Affiché le
ID : 003-200071470-20190211-ANNDLIB09-DE

SUBVENTIONS

Date comptabilité	Libellé	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
15/01/2010	Conseil Général - F.D.A.Z.A. Fonds Départemental pour l'Aménagement des Zones d'Activités - Commission 30/01/09	13 558,00 €	- €	13 558,00 €
18/06/2012	Communauté de Communes Varennes Forterre Acompte 1 - QP 39%	2 042,00 €	- €	2 042,00 €
18/06/2012	Communauté de Communes Varennes Forterre Acompte 2 - QP 39%	15 600,00 €	- €	15 600,00 €
18/06/2012	Communauté de Communes Varennes Forterre Acompte 3 et Solde - QP 39%			
15/01/2010	Conseil Régional - Aménagement de Parcs d'Activités - Commission Permanente 07/07/2008	31 709,00 €	- €	31 709,00 €
18/06/2012	Communauté de Communes Varennes Forterre Acompte 1 - QP 39%	28 058,00 €	- €	28 058,00 €
27/12/2012	Communauté de Communes Varennes Forterre Acompte 2 - QP 39%	21 277,00 €	- €	21 277,00 €
25/10/2013	Communauté de Communes Varennes Forterre Acompte 3 - QP 39%	8 656,00 €	- €	8 656,00 €
	Communauté de Communes Varennes Forterre Acompte 4 et solde - QP 39%			
	TOTAL	531 684,25 €	18 593,30 €	550 277,55 €

Envoyé en préfecture le 25/03/2019

Reçu en préfecture le 25/03/2019

Affiché le

ID : 003-200071470-20190211-ANNDELIB09-DE

 Page 26

PARTICIPATIONS

Date comptabilité	Libellé	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
10.03.92	Ville Varennes-sur-Allier	295 109,61 F	54 890,39 F	350 000,00 F
29.03.93	Ville Varennes-sur-Allier	210 792,58 F	39 207,42 F	250 000,00 F
29.04.94	Ville Varennes-sur-Allier	210 792,58 F	39 207,42 F	250 000,00 F
17.08.94	Ville Varennes-sur-Allier	252 951,10 F	47 048,90 F	300 000,00 F
23.08.95	Ville Varennes-sur-Allier	252 951,10 F	47 048,90 F	300 000,00 F
19.08.96	Ville Varennes-sur-Allier	290 215,59 F	59 784,41 F	350 000,00 F
31.12.97	Ville Varennes-sur-Allier	456 053,07 F	93 946,93 F	550 000,00 F
29.07.98	Ville Varennes-sur-Allier	248 756,22 F	51 243,78 F	300 000,00 F
19.05.99	Ville Varennes-sur-Allier	165 837,48 F	34 162,52 F	200 000,00 F
29.09.00	Ville Varennes-sur-Allier	83 612,04 F	16 387,96 F	100 000,00 F
TOTAL		2 467 071,37 F	482 928,63 F	2 950 000,00 F

Report en Euros	376 102,60 €	73 622,00 €	449 724,60 €
------------------------	---------------------	--------------------	---------------------

27/12/2006	Communauté de Communes Varennes-Forterre	Facture 2006-523 du 29/12/06	100 000,00 €	- €	100 000,00 €
11/01/2008	Communauté de Communes Varennes-Forterre	Facture 2007-351 du 28/11/07	100 000,00 €	- €	100 000,00 €
15/10/2008	Communauté de Communes Varennes-Forterre	Facture 2008-246 du 15/10/08	100 000,00 €	- €	100 000,00 €
07/07/2009	Communauté de Communes Varennes-Forterre	Facture 2009-093 du 18/06/09	120 000,00 €	- €	120 000,00 €
15/10/2010	Communauté de Communes Varennes-Forterre	Facture 2010-102 du 08/07/10	100 000,00 €	- €	100 000,00 €
29/11/2011	Communauté de Communes Varennes-Forterre	Facture 2011-227 du 04/10/11	95 000,00 €	- €	95 000,00 €
15/11/2012	Communauté de Communes Varennes-Forterre	Facture 2012-217 du 28/09/12	95 000,00 €	- €	95 000,00 €
30/05/2013	Communauté de Communes Varennes-Forterre	Facture 2013-016 du 04/02/13	95 000,00 €	- €	95 000,00 €
02/06/2014	Communauté de Communes Varennes-Forterre	Facture 2014-099 du 13/05/14	95 000,00 €	- €	95 000,00 €
26/06/2015	Communauté de Communes Varennes-Forterre	Facture 2015-082 du 01/06/16	23 310,00 €	- €	23 310,00 €
TOTAL			1 299 412,60 €	73 622,00 €	1 373 034,60 €

Envoyé en préfecture le 25/03/2019

Regu en préfecture le 25/03/2019

Affiché le

ID : 003-200071470-20190211-ANNDELIB09-DE



PRODUITS FINANCIERS

Date comptabilité	Libellé	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
01.01.93	C.D.C. Intérêts 2ème Semestre 1992	12 671,41 F	- F	12 671,41 F
01.01.94	C.D.C. Intérêts 1993	16 989,91 F	- F	16 989,91 F
01.01.96	C.D.C. Intérêts 1995	6 808,77 F	- F	6 808,77 F
	TOTAL	36 470,09 F	- F	36 470,09 F

Date comptabilité	Libellé	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
	Report en Euros	5 559,83 €	- €	5 559,83 €
31.12.02	C.D.C. Intérêts 2002	435,12 €	- €	435,12 €
31.12.03	C.D.C. Intérêts 2003	147,83 €	- €	147,83 €
	TOTAL	6 142,78 €	- €	6 142,78 €

AUTRES PRODUITS

Date comptabilité	Libellé	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
16.04.91	COLAS	252,95 F	47,05 F	300,00 F
03.11.93	LEFEBVRE	337,27 F	62,73 F	400,00 F
03.11.93	COLAS	337,27 F	62,73 F	400,00 F
	TOTAL	927,49 F	172,51 F	1 100,00 F
		141,39 €	26,30 €	167,69 €
	Report en Euros			
10/07/2007	TRESOR PUBLIC	2 323,26 €	- €	2 323,26 €
24/11/2008	Communauté de Communes Varennes	2 323,26 €	- €	2 323,26 €
15/07/2008	E.R.D.F.	100,42 €	- €	100,42 €
	TOTAL	241,81 €	26,30 €	268,11 €

Envoyé en préfecture le 25/03/2019

Reçu en préfecture le 25/03/2019

Affiché le

ID : 003-200071470-20190211-ANNDELIB09-DE

SLO Page 29

AVANCE DE LA COLLECTIVITE

Date comptabilité	Libellé	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
30/09/1996	Ville Varennes-sur-Allier	200 000,00 F	- €	200 000,00 €
	TOTAL	200 000,00 F	- F	200 000,00 F

Report en Euros	30 489,80 €	- €	30 489,80 €
------------------------	--------------------	------------	--------------------



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 44
 Nb de membres votants : 55
 (dont 11 pouvoirs)
 Quorum atteint

DELIBERATION	
CLASSIFICATION	7.10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 11 février 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 11 février à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Collet Mériaud à VARENNES-SUR-ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 5 février 2019

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean Michel ALLAIN, Marie France AUGIER, Henri BÉCAUT, Gilles BERRAT, Michelle BERTHIER, Luce BILLET, Xavier CADORET, Albert CHARRONDIERE, Jean Paul CHERASSE, Régis CURY, David DARRAS, Claudette DELORME, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Monique FRIAUD, Dominique GEOFFROY, Léopold GODART, Valérie GOUBY, Roseline GOURDON, Christian LABILLE, Michel LAURENT, Jean LAURENT, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Christine MARTIN TISON, Louis MERET, Yves NOEL, André PLESSAT, Annie France POUGET, Henri PUJOS, André RATINIER, Alain REVIRON, Lionel ROUAULT, Olivier ROUSSEAU, Blandine SOCHET, Dominique TALON, Elisabeth THEVENOUX, Claire TOGNON, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

Les conseillers suppléants : Christian PERRIER (représentant Jean Luc COLLIN), Xavier ANGLEYS (représentant Pascal THEVENOUX)

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Michel BRUNNER à Guy FRAISE, Pierre COURTADON à Luce BILLET, Martine CRUMIERE à André PLESSAT, Dominique DIAT à Roger LITAUDON, Henry JOLY à Monique FRIAUD, Guy LABBE à Lionel ROUAULT, Jean Pierre LECORNET à Christian LABILLE, Bernadette PERICHON à Jean Michel ALLAIN, Isabelle PETIOT à Marie France AUGIER, Colette ROBOTA à Alain LOGNON, Jean François TOCANT à Michel LAURENT

Absents : Daniel BAHEUX, Pascal BAUDELLOT, Patrick BENIGAUD, Alain DECERLE, Alain FAVERETTO, Patrick GOBERT, Valérie LASSALLE, Yves PLOUHINEC, Bernard POIGNANT,

Secrétaire de séance : André PLESSAT,

N° 010- FINANCES – Approbation bilan au 30 novembre 2018 et compte rendu annuel d'activités - ZAC « Varennes-Forterre » dressés par la Société d'Equipement de l'Auvergne (SEAu)

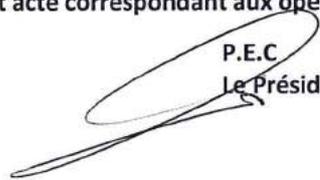
Vu le rapport de présentation ci-annexé

Entendu l'exposé ci-dessous et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide:

- d'approuver le bilan de la ZAC Varennes Forterre au 30 novembre 2018 ainsi que le compte rendu annuel d'activités dressés par la Société d'Equipement de l'Auvergne,
- de donner quitus à la SEAu pour l'ensemble de ses missions, tant sur le plan financier que technique
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout acte correspondant aux opérations citées ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Certifiée exécutoire la présente délibération
 Publiée ou notifiée le
 Déposée en Préfecture le


P.E.C
Le Président,

RAPPORT DE PRESENTATION

N° 010- FINANCES – Budget – Approbation bilan au 30 novembre 2018 et compte rendu annuel d'activités ZAC « Varennes Forterre » -

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les comptes rendus annuels des opérations ZAC La Feuillouse et ZAC Varennes Forterre produits en décembre 2018 sur la base des comptes arrêtés au 30 novembre 2018 par la Société d'Equipement de l'Auvergne,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 4 février 2019,

Vu la délibération du 25 avril 1990 par laquelle le Conseil Municipal de VARENNES SUR ALLIER a confié à la Société d'Equipement de l'Auvergne l'étude et les négociations foncières de la ZAC de la Feuillouse et approuvé la convention présentée par cette dernière,

Vu la délibération du 10 juillet 1990 par laquelle le conseil municipal de VARENNES SUR ALLIER a approuvé l'APS et le budget prévisionnel présenté par la SEAU, précisé les objectifs poursuivis et les modalités de concertation avec le public.

Vu la délibération du 10 octobre 1990 par laquelle le conseil municipal de VARENNES SUR ALLIER a décidé de créer une zone d'activités concertée, de la dénommer ZAC de la Feuillouse, d'établir un plan d'aménagement de zone, de concéder cette zone à une Société d'Economie Mixte répondant aux conditions de l'article L 300-4 du Code de l'Urbanisme.

Vu la délibération du 10 octobre 1990 par laquelle le conseil municipal de VARENNES SUR ALLIER a arrêté le dossier de création, le dossier PAZ, le dossier de réalisation, le programme des équipements publics, les modalités prévisionnelles de financement, le dossier de déclaration d'utilité publique et a pris l'arrêté de mise en enquête publique PAZ – DUP,

Vu la délibération du 29 janvier 1991 par laquelle le conseil municipal de VARENNES SUR ALLIER a désigné la Société d'Equipement de l'Auvergne comme organisme aménageur et approuvé la convention de concession.

Vu le transfert de la ZAC de la Feuillouse à la Communauté de Communes VARENNES FORTERRE, depuis avril 2006, dans le cadre de ses compétences économiques

Vu la création de la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire issue de cette fusion au 1^{er} janvier 2017,

Vu le compte rendu d'activités de la ZAC Varennes Forterre arrêtée par la SEAU au 30 novembre 2018 à 16 655,96 €

Monsieur le Président expose :

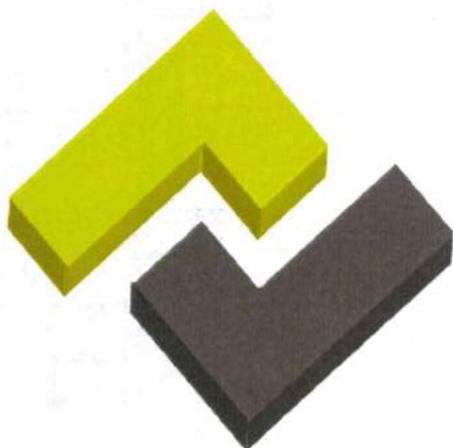
Conformément à l'article 18.3 du cahier des charges des concessions et l'article 5.I.I. de la loi n°83-597 du 7 juillet 1983 sur les SEM locales, le concessionnaire remet au concédant le bilan prévisionnel de l'opération actualisé au 31.12.2016 ainsi que le compte rendu annuel d'activités. Conformément à la législation en vigueur, le CRACL est exprimé en hors taxes.

La perspective économique sur le court et moyen terme ne laisse pas entrevoir une relance de l'activité économique et un investissement du secteur industriel.

Un rachat phasé du foncier par la collectivité est une solution pour limiter la trésorerie négative, éviter une nouvelle participation et limiter l'investissement.

Il est proposé au conseil communautaire :

- **d'approuver le bilan de la ZAC Varennes Forterre au 30 novembre 2018 ainsi que le compte rendu annuel d'activités dressés par la Société d'Equipement de l'Auvergne,**
- **de donner quitus à la SEAU pour l'ensemble de ses missions, tant sur le plan financier que technique**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout acte correspondant aux opérations citées ci-dessus.**



SEAU

Société d'Équipement
de l'Auvergne

**OP474 - Aménagement de Z.A.C. de
Varennes-Forterre
Communauté de Communes
Entr'Allier Besbre et Loire**

**Arrêté des Comptes
au
30 Novembre 2018**

ARRETE DES COMPTES AU 30 NOVEMBRE 2018

DEPENSES		RECETTES					
	Montant H.T.	Montant T.V.A.	Montant T.T.C.		Montant H.T.	Montant T.V.A.	Montant T.T.C.
Etudes Tiers	2 190,00 €	433,40 €	2 623,40 €		602 683,47 €	101 024,53 €	703 708,00 €
Acquisitions Foncières Privés	84 841,72 €	- €	84 841,72 €				
Acquisitions Foncières Collectivités	37 752,95 €	- €	37 752,95 €				
Frais sur acquisitions foncières	41 296,01 €	608,00 €	41 904,01 €	Cessions			
Travaux et Honoraires sur travaux	860 719,61 €	160 809,06 €	1 021 528,67 €	Subventions	292 800,00 €	- €	292 800,00 €
Frais Financiers Court Terme	61 762,97 €	- €	61 762,97 €	Participations	770 000,00 €	- €	770 000,00 €
Autres Frais Financiers	157 565,56 €	- €	157 565,56 €				
Etudes Société	54 225,00 €	- €	54 225,00 €				
Rémunération de la Société	152 000,00 €	- €	152 000,00 €				
Fond de Concours	130 000,00 €	- €	130 000,00 €				
Frais de Commercialisation	3 244,88 €	609,55 €	3 854,43 €				
Frais Divers	58 596,81 €	1 604,36 €	60 201,17 €				
Impôts fonciers	4 632,00 €	- €	4 632,00 €				
TOTAL DEPENSES	1 648 827,51 €	164 064,37 €	1 812 891,88 €	TOTAL RECETTES	1 665 483,47 €	101 024,53 €	1 766 508,00 €
SOLDE CREDITEUR H.T.	16 655,96 €				- €		

Envoyé en préfecture le 25/03/2019

Reçu en préfecture le 25/03/2019

Affiché le

ID : 003-200071470-20190211-ANNDELIB201910-DE



SOLDE DES FINANCEMENTS

Capital restant dû	-
Avance de trésorerie	-

SOLDE D'EXPLOITATION

Solde de l'opération Créiteur H.T.	16 655,96 €
------------------------------------	-------------

SOLDE FINAL

Solde dû par la S.E.Au au titre de l'opération, à la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire	16 655,96 €
--	-------------



*Aménagement de la
Z.A.C. de Varennes-Forterre
Communauté de Communes
Entr'Allier Besbre et Loire*

*Etat des Dépenses
au 30 Novembre 2018*

Envoyé en préfecture le 25/03/2019

Reçu en préfecture le 25/03/2019

Affiché le

SLO

ID : 003-200071470-20190211-ANNDELIB201910-DE

ETUDES TIERS

Date comptabilité	Libellé	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
23/08/2012	BGN FACTURE F120813880 DOCUMENT D'ARPENTAGE ZH 58	1 150,00 €	225,40 €	1 375,40 €
11/02/2015	DE TAILLANDIER HONORAIRES 2015-033 DOSSIER DE MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL - ZH 60-62	485,00 €	97,00 €	582,00 €
24/02/2015	DE TAILLANDIER HONORAIRES 2015-041 DOSSIER DE MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL - ZH 62	555,00 €	111,00 €	666,00 €
	TOTAL	2 190,00 €	433,40 €	2 623,40 €

Envoyé en préfecture le 25/03/2019

Reçu en préfecture le 25/03/2019

Affiché le



ID : 003-200071470-20190211-ANNDELIB201910-DE

Page

ACQUISITIONS FONCIERES PRIVES

Section	CADASTRE		Surface	VENDEURS		DATE ACTE	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Date comptabilité
	N°			Norm						
ZH	14		3ha 68a 36ca	MARTINEZ / ANTOSIK		11.10.06	16 944,56 €	- €	16 944,56 €	11.10.06
ZH	11		3ha 10a 53ca	DUFOUR		11.10.06	14 284,38 €	- €	14 284,38 €	13.10.06
ZH	20		6ha 50a 05ca	ALLAIX		11 et 15/10/2007	38 353,00 €	- €	38 353,00 €	26.09.07
ZH	11 (partie)		-60a 00ca	DUFOUR (transfert sur "La Feuillouse" OP190) BRENON (indemnité Préjudice Arrêt exploitation parcelle ZH 20)		Convention 31/07/2007	2 759,61 €	- €	2 759,61 €	03.11.08
	TOTAL		12ha 68a 94ca				84 841,72 €	- €	84 841,72 €	31.07.07

Envoyé en préfecture le 25/03/2019

Reçu en préfecture le 25/03/2019

Affiché le



ID : 003-200071470-20190211-ANNDLIB201910-DE

Page

ACQUISITIONS FONCIERES COLLECTIVITE

Section	CADASTRE		VENDEURS Nom	DATE ACTE	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Date comptabilité
	N°	Surface						
ZH	10-13-18-19	10ha 64a 78ca	COMMUNAUTE DE COMMUNE VARENNES-FORTERRE COMMUNAUTE DE COMMUNE VARENNES-FORTERRE (Transfert sur "La Feuillouse" Op190)	23 et 24/04/07	53 546,00 €	- €	53 546,00 €	13.03.07
ZH	10	-3ha 14a 05ca			15 793,05 €	- €	15 793,05 €	03.11.08
	TOTAL	7ha 50a 73ca			37 752,95 €	- €	37 752,95 €	

Envoyé en préfecture le 25/03/2019
Reçu en préfecture le 25/03/2019
Affiché le 
ID : 003-200071470-20190211-ANNDELIB201910-DE

FRAIS SUR ACQUISITIONS

Date comptabilité	Libellé	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
17/10/2006	CENTRE IMPOTS FONCIER CUSSET	3,00 €	- €	3,00 €
27/11/2006	PIERRE BESSON	4 693,00 €	- €	4 693,00 €
27/11/2006	EURL PIERRE LEGIER	10 210,93 €	- €	10 210,93 €
05/12/2006	OLIVIER CHAVEROCHE	16 117,24 €	- €	16 117,24 €
05/12/2006	PERET ROGER	6 944,69 €	- €	6 944,69 €
11/10/06 et 03/11/08	ME MEYZEN	43,56 €	- €	43,56 €
11/10/06 et 03/11/08	ME MEYZEN	589,75 €	115,59 €	705,34 €
11/10/2006	ME MEYZEN	56,00 €	- €	56,00 €
11/10/2006	ME MEYZEN	803,30 €	157,45 €	960,75 €
24/04/07 et 03/11/08	ME MEYZEN	55,00 €	- €	55,00 €
24/04/07 et 03/11/08	ME MEYZEN	744,76 €	145,98 €	890,74 €
15/10/20007	ME MEYZEN	62,00 €	- €	62,00 €
02/01/2008	ME MEYZEN	964,18 €	188,98 €	1 153,16 €
03/04/2008	ME MEYZEN	8,60 €	- €	8,60 €
	TOTAL	41 296,01 €	608,00 €	41 904,01 €

Envoyé en préfecture le 25/03/2019

Reçu en préfecture le 25/03/2019

Affiché le



ID : 003-200071470-20190211-ANNDELIB201910-DE

TRAVAUX ET HONORAIRES SUR TRAVAUX

Date comptabilité	Libellé	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
	<u>MAITRISE D'OEUVRE</u>			
01/01/2009	SERALP	3 318,90 €	650,50 €	3 969,40 €
01/01/2009	SERALP	8 024,70 €	1 572,84 €	9 597,54 €
01/01/2009	EGIS AMENAGEMENT	9 563,40 €	1 874,43 €	11 437,83 €
01/01/2009	EGIS AMENAGEMENT	1 434,10 €	281,08 €	1 715,18 €
01/01/2009	EGIS AMENAGEMENT	956,06 €	187,39 €	1 143,45 €
01/01/2009	EGIS AMENAGEMENT	1 673,60 €	328,02 €	2 001,62 €
01/01/2009	EGIS AMENAGEMENT	1 943,38 €	380,90 €	2 324,28 €
01/01/2009	EGIS AMENAGEMENT	1 704,30 €	334,04 €	2 038,34 €
01/01/2009	EGIS AMENAGEMENT	1 704,30 €	334,04 €	2 038,34 €
01/01/2009	EGIS AMENAGEMENT	8 102,95 €	1 588,18 €	9 691,13 €
28/02/2009	EGIS AMENAGEMENT	1 876,23 €	367,74 €	2 243,97 €
31/07/2009	EGIS AMENAGEMENT	1 260,94 €	247,15 €	1 508,09 €
05/11/2010	EGIS AMENAGEMENT	1 821,86 €	357,08 €	2 178,94 €
14/09/2012	EGIS France	10 177,72 €	1 994,83 €	12 172,55 €
01/06/2018	EGIS France	961,57 €	192,31 €	1 153,88 €
	M06-869 - Sous-Total QP D. G. D.	54 524,01 €	10 690,53 €	65 214,54 €
	<u>COORDINATION SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE</u>			
01/01/2009	PASS BTP	158,70 €	31,11 €	189,81 €
01/01/2009	PASS BTP	158,70 €	31,11 €	189,81 €
10/02/2009	PASS BTP	317,40 €	62,21 €	379,61 €
26/09/2009	PASS BTP	317,40 €	62,21 €	379,61 €
	M08-817 - Sous-Total	952,20 €	186,64 €	1 138,84 €
	<u>TERRASSEMENT, ET VOIRIE, RESEAUX DIVERS - 1ERE TRANCHE VARENNES FORTERRE</u>			
01/01/2009	COLAS	53 148,63 €	10 417,14 €	63 565,77 €
01/01/2009	COLAS	58 881,38 €	11 540,75 €	70 422,13 €
01/01/2009	COLAS	28 245,84 €	5 536,19 €	33 782,03 €
01/01/2009	COLAS	32 549,37 €	6 379,68 €	38 929,05 €
30/01/2009	COLAS	40 438,39 €	7 925,92 €	48 364,31 €
27/02/2009	COLAS	110 809,51 €	21 718,67 €	132 528,18 €
29/05/2009	COLAS	29 576,57 €	5 797,01 €	35 373,58 €
25/06/2009	COLAS	23 546,61 €	4 615,13 €	28 161,74 €
30/10/2009	COLAS	4 677,30 €	916,75 €	5 594,05 €
15/12/2010	COLAS	53 110,42 €	10 409,64 €	63 520,06 €

Envoyé en préfecture le 25/03/2019
Reçu en préfecture le 25/03/2019
Affiché le
ID : 003-200071470-20190211-ANNDLIB201910-DE

TRAVAUX ET HONORAIRES SUR TRAVAUX

Date comptabilité	Libellé	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
18/10/2011	COLAS M08-857 - Solde QP 69%	399,30 €	78,27 €	477,57 €
	Sous-Total- M08-857 - QP 69% D.G.D.	435 383,32 €	85 335,15 €	520 718,47 €
31/08/2009	FOUILLES ARCHEOLOGIQUES PREVENTIVES - 1ERE TRANCHE VARENNES FORTERRE			
21/09/2009	CONSEIL GENERAL DE L'ALLIER M09-830 - Acompte 1 QP 93%	74 437,76 €	14 589,80 €	89 027,56 €
09/11/2009	CONSEIL GENERAL DE L'ALLIER M09-830 - Acompte 2 QP 93%	64 353,02 €	12 613,19 €	76 966,21 €
01/12/2009	CONSEIL GENERAL DE L'ALLIER M09-830 - Acompte 3 QP 93%	60 350,68 €	11 828,73 €	72 179,41 €
14/04/2010	CONSEIL GENERAL DE L'ALLIER M09-830 - Acompte 4 QP 93%	23 314,17 €	4 569,58 €	27 883,75 €
	CONSEIL GENERAL DE L'ALLIER M09-830 - Acompte 5 QP 93%	10 350,90 €	2 028,78 €	12 379,68 €
	M09-830 - Sous-Total - 93 % Soldé	232 806,53 €	45 630,08 €	278 436,61 €
27/03/2007	SOTEC INGENIERIE CM/CB 07.015.ci.vrd F.07/250	4 800,00 €	940,80 €	5 740,80 €
01/01/2009	DE TAILLANDIER M07-816 - QP 69% NH 2008-188 DU 23/05/08	140,76 €	27,59 €	168,35 €
01/01/2009	DE TAILLANDIER M07-816 - QP 69% NH 2008-326 DU 17/09/08	975,66 €	191,23 €	1 166,89 €
01/01/2009	DE TAILLANDIER M07-816 - QP 69% NH 2008-340 DU 01/10/08	187,68 €	36,78 €	224,46 €
01/01/2009	DE TAILLANDIER M07-816 - QP 69% NH 2008-341 DU 01/10/08	205,62 €	40,30 €	245,92 €
26/07/2010	FRANCE TELECOM FACTURE 2102220038172	1 591,76 €	311,98 €	1 903,74 €
30/09/2010	DE TAILLANDIER HONORAIRES 2010-279	964,50 €	189,04 €	1 153,54 €
01/01/2009	CEBTP SOLEN QP 69% FACTURE RCF2.7.4148 du 25/07/07	2 346,00 €	459,82 €	2 805,82 €
01/01/2009	CEBTP SOLEN M07-817 QP 69% FRE RCF2.7 4092 DU 10/05/07	2 964,25 €	580,99 €	3 545,24 €
01/01/2009	SIVOM VAL D'ALLIER Eau et Assainissement QP 74% FACTURE F2008-164 DU 04/12/08	8 202,75 €	1 607,74 €	9 810,49 €
01/01/2009	ERDF QP 74% FACTURE F2007-218 DU 04/12/07	588,14 €	115,28 €	703,42 €
13/10/2009	SIEGA QP 74% TITRE 577	10 059,89 €	1 971,74 €	12 031,63 €
16/12/2009	SIEGA QP 74% TITRE 671	14 569,86 €	- €	14 569,86 €
16/12/2009	SIEGA QP 74% TITRE 671	25 715,00 €	- €	25 715,00 €
	Sous-Total	73 311,87 €	6 473,29 €	79 785,16 €
09/12/2011	TRAVAUX DE FINITION ET D'ESPACES VERTS - 2EME TRANCHE VARENNES FORTERRE			
	COLAS (Sous-Traitant TREYVE PAYSAGES) M11-815 - Acompte 1 et Solde QP 69%	63 741,68 €	12 493,37 €	76 235,05 €
	Sous-Total- M11-815 - QP 69 % D.G.D.	63 741,68 €	12 493,37 €	76 235,05 €
	TOTAL	860 719,61 €	160 809,06 €	1 021 528,67 €

Envoyé en préfecture le 25/03/2019
Reçu en préfecture le 25/03/2019
Affiché le
ID : 003-200071470-20190211-ANNDELIB201910-DE

FRAIS FINANCIERS COURT TERME

Date comptabilité	Libellé	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
31/12/2006	C.D.C. INTERETS 2005 ET 2006	3 511,49 €	- €	3 511,49 €
31/12/2007	C.D.C. INTERETS 2007	12 159,50 €	- €	12 159,50 €
31/12/2008	C.D.C. INTERETS 2008	16 428,51 €	- €	16 428,51 €
31/12/2009	C.D.C. INTERETS 2009	1 222,34 €	- €	1 222,34 €
31/12/2010	C.D.C. INTERETS 2010	3 907,91 €	- €	3 907,91 €
31/12/2011	C.D.C. INTERETS 2011	6 891,18 €	- €	6 891,18 €
31/12/2012	C.D.C. INTERETS 2012	4 431,17 €	- €	4 431,17 €
31/12/2013	C.D.C. INTERETS 2013	2 522,35 €	- €	2 522,35 €
31/12/2014	C.D.C. INTERETS 2014	2 708,41 €	- €	2 708,41 €
31/12/2015	C.D.C. INTERETS 2015	2 725,86 €	- €	2 725,86 €
31/12/2016	C.D.C. INTERETS 2016	1 540,86 €	- €	1 540,86 €
31/12/2017	C.D.C. INTERETS 2017	1 758,10 €	- €	1 758,10 €
30/11/2018	C.D.C. INTERETS 2018	1 955,29 €	- €	1 955,29 €
	TOTAL	61 762,97 €	- €	61 762,97 €

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

EMPRUNT DEXIA N° MON263021EUR/0279878/001 Montant : 700 000€ Taux : 5,03 % Durée : 8 ans Echéances : 01/10							
Date compta.	Date échéance	Capitaux restant dus avant échéance	Amortissement	Intérêts	Annuités	Capitaux restant dus après échéance	Intérêts de retard
30.10.08		700 000,00 €			€	700 000,00 €	
26.10.09	01.10.09	700 000,00 €	87 500,00 €	32 373,64 €	119 873,64 €	612 500,00 €	395,42 €
08.12.10	01.10.10	612 500,00 €	87 500,00 €	30 808,75 €	118 308,75 €	525 000,00 €	1 061,50 €
27.09.11	01.10.11	525 000,00 €	87 500,00 €	26 407,50 €	113 907,50 €	437 500,00 €	
28.09.12	01.10.12	437 500,00 €	87 500,00 €	22 006,25 €	109 506,25 €	350 000,00 €	
30.09.13	01.10.13	350 000,00 €	87 500,00 €	17 605,00 €	105 105,00 €	262 500,00 €	
30.09.14	01.10.14	262 500,00 €	87 500,00 €	13 203,75 €	100 703,75 €	175 000,00 €	
29.09.15	01.10.15	175 000,00 €	87 500,00 €	8 802,50 €	96 302,50 €	87 500,00 €	
29.09.16	01.10.16	87 500,00 €	87 500,00 €	4 401,25 €	91 901,25 €	- €	
					- €	- €	
TOTAL			700 000,00 €	155 608,64 €	855 608,64 €		1 456,92 €

Total capital restant dû	- €	Total intérêt de retard	1 456,92 €
Total capital remboursé	700 000,00 €	Total intérêts payés	155 608,64 €
		Commission 30/10/08	500,00 €
Total capital	700 000,00 €	Total intérêts	157 565,56 €

ETUDES SOCIETE

Date comptabilité	Libellé	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
29/12/2006	SEAU FACTURE 2006-533 RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE/PLAN COMPOSITION/DOSSIER CREATION/DOSSIER REALISATION	52 575,00 €	- €	52 575,00 €
29/12/2006	SEAU FACTURE 2006-534 ETUDE COMPLEMENTAIRE DOSSIER LOI SUR L'EAU	1 650,00 €	- €	1 650,00 €
	TOTAL	54 225,00 €	- €	54 225,00 €

Envoyé en préfecture le 25/03/2019
Reçu en préfecture le 25/03/2019
Affiché le 
ID : 003-200071470-20190211-ANNDELIB201910-DE

REMUNERATION DE LA SOCIETE

Conformément à la Convention de concession en date du 05/10/06, de son avenant n° 2 du 22/06/10 et de son avenant n° 4 en date du 23/06/15

Date comptabilité	FONCIERE	INVESTISSEMENT	AUTRE	COMMERCIALE
2006 SEAU	1 093,01 €	21 193,32 €		
2007 SEAU	3 216,47 €	23 644,52 €		
2008 SEAU	649,35 €	34 606,77 €		
2009 SEAU	- €	20 099,39 €		
	3 660,13 €	99 544,00 €		
	REMUNERATION PERCUE AU 31/12/2009 (Avenant n° 2)			
2010 SEAU	- €	20 045,99 €		
2011 SEAU	- €	36 650,88 €	59,80 €	5 523,90 €
2012 SEAU	- €	1 645,74 €		
2013 SEAU	- €	619,24 €		
2014 SEAU	- €	411,06 €		
				128 068,76 €
	REMUNERATION GLOBALE PERCUE AU 31/12/2014 (Avenant 4)			
2015 SEAU				4 000,00 €
2016 SEAU				4 000,00 €
2017 SEAU				4 000,00 €
2018 SEAU				11 931,24 €
				152 000,00 €
	REMUNERATION FORFAITAIRE ET DEFINITIVE			

FOND DE CONCOURS

Date comptabilité	Libellé	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
16/02/2010	TRESORERIE DE VARENNES SUR ALLIER TITRE 3 PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUX TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ROUTE DE CRECHY	130 000,00 €	- €	130 000,00 €
	TOTAL	130 000,00 €	- €	130 000,00 €

Envoyé en préfecture le 25/03/2019

Reçu en préfecture le 25/03/2019

Affiché le



ID : 003-200071470-20190211-ANNDELIB201910-DE

FRAIS DE COMMERCIALISATION

Date comptabilité	Libellé	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
01/01/2009	DE TAILLANDIER M07-816 - QP 69% Honoraires 2007-266	200,10 €	39,22 €	239,32 €
01/01/2009	DE TAILLANDIER M07-816 - QP 69% Honoraires 2007-317	705,18 €	138,21 €	843,39 €
16/11/2015	ME MEYZEN FRAIS ACTE DU 04/06/2015	2 160,60 €	432,12 €	2 592,72 €
16/11/2015	ME MEYZEN FRAIS ACTE DU 04/06/2015	179,00 €	- €	179,00 €
	TOTAL	3 244,88 €	609,55 €	3 854,43 €

Envoyé en préfecture le 25/03/2019

Reçu en préfecture le 25/03/2019

Affiché le



ID : 003-200071470-20190211-ANNDELIB201910-DE

FRAIS DIVERS

Date comptabilité		Libellé	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
12/10/2006	ESPACE REPRO	FACTURE 0610018	12,24 €	2,40 €	14,64 €
31/10/2006	CENTRE FRANCE PUBLICITE	FACTURE 0610CS2262/01424	382,72 €	75,01 €	457,73 €
30/11/2006	ESPACE REPRO	FACTURE 0611300	79,05 €	15,49 €	94,54 €
30/11/2006	ESPACE REPRO	FACTURE 0611301	1,74 €	0,34 €	2,08 €
13/12/2006	BARBARIN CLAUDE	FRAIS COMMISSAIRE-ENQUETEUR	1 409,36 €	- €	1 409,36 €
29/12/2006	ESPACE REPRO	FACTURE 0612300	24,89 €	4,88 €	29,77 €
31/01/2007	CENTRE FRANCE PUBLICITE	FACTURE 0701CS1903/01442	270,32 €	52,98 €	323,30 €
31/01/2007	CENTRE FRANCE PUBLICITE	FACTURE 0701CS1904/01443	280,40 €	54,96 €	335,36 €
20/02/2007	ESPACE REPRO	FACTURE 0702068	6,00 €	1,18 €	7,18 €
20/02/2007	ESPACE REPRO	FACTURE 0702069	57,84 €	11,34 €	69,18 €
15/03/2007	CENTRE FRANCE PUBLICITE	FACTURE 0703CS0232/00834	114,08 €	22,36 €	136,44 €
17/03/2008	DRAC	QP 92,64 % TITRE 6 DU 17/03/08	49 002,85 €	- €	49 002,85 €
31/03/2007	CENTRE FRANCE PUBLICITE	FACTURE 0703CS2571/01490	85,08 €	16,68 €	101,76 €
25/03/2008	ESPACE REPRO	FACTURE 0803087	61,88 €	12,13 €	74,01 €
31/05/2008	CENTRE FRANCE PUBLICITE	FACTURE 0805CS1845/01356	479,00 €	93,88 €	572,88 €
19/06/2008	ESPACE REPRO	FACTURE 0806073	315,12 €	61,76 €	376,88 €
31/08/2008	CENTRE FRANCE PUBLICITE	FACTURE 0808CS0508/01421	263,20 €	51,59 €	314,79 €
30/10/2008	ESPACE REPRO	FACTURE 0810160	40,42 €	7,92 €	48,34 €
30/03/2009	JOUSSELIN	FACTURE 200982	1 290,00 €	252,84 €	1 542,84 €
17/05/2009	CENTRE FRANCE PUBLICITE	FACTURE 0905CS0865/01426	492,50 €	96,53 €	589,03 €
17/06/2009	ESPACE REPRO	FACTURE 0906034	17,60 €	3,45 €	21,05 €
05/10/2009	PARU VENDU	QP FACTURE G031901937	21,21 €	4,16 €	25,37 €
30/06/2010	A VOS MARQUES	FACTURE FC 5 689	1 675,00 €	328,30 €	2 003,30 €
30/06/2010	A VOS MARQUES	FACTURE FC 5 691	475,00 €	93,10 €	568,10 €
30/06/2010	A VOS MARQUES	FACTURE FC 5 692	995,00 €	195,02 €	1 190,02 €
23/11/2010	EP PLUS	QP FACTURE MO10/11/00085	18,00 €	3,53 €	21,53 €
04/04/2011	PARU VENDU	QP FACTURE G031100366	21,21 €	4,16 €	25,37 €
30/06/2011	CENTRE FRANCE PUBLICITE	FACTURE 1106CS4070/03524	439,24 €	86,09 €	525,33 €
30/09/2011	IMPRIM REPRO	FACTURE F11091654	85,08 €	16,68 €	101,76 €
22/03/2012	IMPRIM REPRO	FACTURE F12032745	137,88 €	27,02 €	164,90 €
07/02/2014	IMPRIM REPRO	FACTURE F14026852	42,90 €	8,58 €	51,48 €
		TOTAL	58 596,81 €	1 604,36 €	60 201,17 €

Envoyé en préfecture le 25/03/2019

Reçu en préfecture le 25/03/2019

Affiché le

ID : 003-200071470-20190211-ANNDELIB201910-DE



IMPOTS FONCIERS

Date comptabilité	Libellé	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
31/08/2007	TRESOR PUBLIC AVIS 07 03 4173108 45	248,00 €	- €	248,00 €
31/08/2008	TRESOR PUBLIC AVIS 08 03 4174698 70	617,00 €	- €	617,00 €
31/08/2009	TRESOR PUBLIC AVIS 409 03 4176202 84	642,00 €	- €	642,00 €
31/08/2010	TRESOR PUBLIC AVIS 10 03 4177273 46	644,00 €	- €	644,00 €
31/08/2011	TRESOR PUBLIC AVIS 11 03 4178371 78	326,00 €	- €	326,00 €
22/09/2011	TRESOR PUBLIC AVIS 1 1034178371 78	30,00 €	- €	30,00 €
10/09/2012	TRESOR PUBLIC AVIS 12 03 4179367 18	506,00 €	- €	506,00 €
31/08/2013	TRESOR PUBLIC AVIS 13 03 4180035 92	514,00 €	- €	514,00 €
31/08/2014	TRESOR PUBLIC AVIS 14 03 4178932 94	447,00 €	- €	447,00 €
31/08/2015	TRESOR PUBLIC AVIS 15 03 4180139 17	369,00 €	- €	369,00 €
29/02/2016	TRESOR PUBLIC AVIS 15 03 4180139 17	29,00 €	- €	29,00 €
31/08/2016	TRESOR PUBLIC AVIS 16 03 4181628 46	196,00 €	- €	196,00 €
03/10/2016	TRESOR PUBLIC AVIS 16 03 4181628 46	33,00 €	- €	33,00 €
31/08/2017	TRESOR PUBLIC AVIS 17 03 4182287 32	198,00 €	- €	198,00 €
31/08/2018	TRESOR PUBLIC AVIS 18 03 4182809 58	17,00 €	- €	17,00 €
	TOTAL	4 632,00 €	- €	4 632,00 €



*Aménagement de la
Z.A.C. de Varennes-Forterre
Communauté de Communes
Entr'Allier Besbre et Loire*

*Etat des Recettes
au 30 Novembre 2018*

Envoyé en préfecture le 25/03/2019

Reçu en préfecture le 25/03/2019

Affiché le

SLO

ID : 003-200071470-20190211-ANNDELIB201910-DE

CESSIONS

Section	N°	Surface	Libellé	Date de l'acte	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Date comptabilité
ZH	20 - 59	14ha 02a 36ca	COMMUNAUTE DE COMMUNES VARENNES-FORTERRE	02/11/2010	87 857,86 € 80 494,99 € 168 352,85 €	- € 15 777,02 € 15 777,02 €	87 857,86 € 96 272,01 € 184 129,87 €	01/01/2011 01/01/2011
ZH ZH	53-61-63-64 53 - 64p	1ha 68a 22ca -52a 00ca 1ha 16a 22ca	COMMUNAUTE DE COMMUNES VARENNES-FORTERRE (Retrocession Voirie) Concerne ZAC de la Feuillouse OP190	14/03/2014	1,00 €	- €	1,00 €	14/03/2014
ZH	60	1ha 41a 69ca	COMMUNAUTE DE COMMUNES VARENNES-FORTERRE	04/06/2015	121 142,00 € 8 095,08 € 129 237,08 €	24 229,00 € - € 24 229,00 €	145 371,00 € 8 095,08 € 153 466,08 €	04/06/2015 04/06/2015
ZH	75	3ha 04a 18ca	COMMUNAUTE DE COMMUNE ENTR'ALLIER BESBRE ET LOIRE	29/12/2017	305 092,54 €	61 018,51 €	366 111,05 €	43 098,00 €
TOTAL				TOTAL	602 683,47 €	101 024,53 €	703 708,00 €	

Envoyé en préfecture le 25/03/2019

Reçu en préfecture le 25/03/2019

Affiché le



ID : 003-200071470-20190211-ANNDELIB201910-DE

SUBVENTIONS

Date comptabilité	Libellé	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
	Etat - Dotation de Développement Rural 2008 - Arrêté du 15/09/2008			
15/01/2010	Communauté de Communes Varennes Forterre Acompte 1 - QP61%	31 110,00 €	- €	31 110,00 €
18/06/2012	Communauté de Communes Varennes Forterre Acompte 2 - QP61%	12 602,00 €	- €	12 602,00 €
18/06/2012	Communauté de Communes Varennes Forterre Acompte 3 et solde - QP61%	59 988,00 €	- €	59 988,00 €
	Conseil Général - F.D.A.Z.A. Fonds Départemental pour l'Aménagement des Zones d'Activités - Commission 30/01/09			
15/01/2010	Communauté de Communes Varennes Forterre Acompte 1 - QP 61%	21 207,00 €	- €	21 207,00 €
18/06/2012	Communauté de Communes Varennes Forterre Acompte 2 - QP 61%	3 193,00 €	- €	3 193,00 €
18/06/2012	Communauté de Communes Varennes Forterre Acompte 3 et Solde - QP 61%	24 400,00 €	- €	24 400,00 €
	Conseil Régional - Aménagement de Parcs d'Activités - Commission Permanente 07/07/2008			
15/01/2010	Communauté de Communes Varennes Forterre Acompte 1 - QP 61%	49 596,00 €	- €	49 596,00 €
18/06/2012	Communauté de Communes Varennes Forterre Acompte 2 - QP 61%	43 886,00 €	- €	43 886,00 €
27/12/2012	Communauté de Communes Varennes Forterre Acompte 3 - QP 61%	33 279,00 €	- €	33 279,00 €
25/10/2013	Communauté de Communes Varennes Forterre Acompte 4 et solde - QP 61%	13 539,00 €	- €	13 539,00 €
	TOTAL	292 800,00 €	- €	292 800,00 €

Envoyé en préfecture le 25/03/2019

Reçu en préfecture le 25/03/2019

Affiché le

ID : 003-200071470-20190211-ANNDELIB201910-DE



PARTICIPATIONS

Date comptabilité	Libellé	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
15/10/2008	COMMUNAUTE DE COMMUNES VARENNES FORTERRE	150 000,00 €	- €	150 000,00 €
18/06/2009	COMMUNAUTE DE COMMUNES VARENNES FORTERRE	150 000,00 €	- €	150 000,00 €
	Avenant n° 3 du 19/09/2011 - Art. 2			
04/10/2011	COMMUNAUTE DE COMMUNES VARENNES FORTERRE	100 000,00 €	- €	100 000,00 €
28/09/2012	COMMUNAUTE DE COMMUNES VARENNES FORTERRE	100 000,00 €	- €	100 000,00 €
04/02/2013	COMMUNAUTE DE COMMUNES VARENNES FORTERRE	100 000,00 €	- €	100 000,00 €
13/05/2014	COMMUNAUTE DE COMMUNES VARENNES FORTERRE	70 000,00 €	- €	70 000,00 €
01/06/2015	COMMUNAUTE DE COMMUNES VARENNES FORTERRE	50 000,00 €	- €	50 000,00 €
24/05/2016	COMMUNAUTE DE COMMUNES VARENNES FORTERRE	50 000,00 €	- €	50 000,00 €
	TOTAL	770 000,00 €	- €	770 000,00 €

Envoyé en préfecture le 25/03/2019

Reçu en préfecture le 25/03/2019

Affiché le



ID : 003-200071470-20190211-ANNDELIB201910-DE

Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 44
 Nb de membres votants : 55
 (dont 11 pouvoirs)
 Quorum atteint

DELIBERATION	ID : 003-200071470-20190211-DELIB2019011-DE
CLASSIFICATION	7.10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du 11 février 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 11 février à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Collet Mériaud à VARENNES-SUR-ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 5 février 2019.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean Michel ALLAIN, Marie France AUGIER, Henri BÉCAUT, Gilles BERRAT, Michelle BERTHIER, Luce BILLET, Xavier CADORET, Albert CHARRONDIERE, Jean Paul CHERASSE, Régis CURY, David DARRAS, Claudette DELORME, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Monique FRIAUD, Dominique GEOFFROY, Léopold GODART, Valérie GOUBY, Roseline GOURDON, Christian LABILLE, Michel LAURENT, Jean LAURENT, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Christine MARTIN TISON, Louis MERET, Yves NOEL, André PLESSAT, Annie France POUGET, Henri PUJOS, André RATINIER, Alain REVIRON, Lionel ROUAULT, Olivier ROUSSEAUX, Blandine SOCHET, Dominique TALON, Elisabeth THEVENOUX, Claire TOGNON, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

Les conseillers suppléants : Christian PERRIER (représentant Jean Luc COLLIN), Xavier ANGLEYS (représentant Pascal THEVENOUX)

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Michel BRUNNER à Guy FRAISE, Pierre COURTADON à Luce BILLET, Martine CRUMIERE à André PLESSAT, Dominique DIAT à Roger LITAUDON, Henry JOLY à Monique FRIAUD, Guy LABBE à Lionel ROUAULT, Jean Pierre LECORNET à Christian LABILLE, Bernadette PERICHON à Jean Michel ALLAIN, Isabelle PETIOT à Marie France AUGIER, Colette ROBOTA à Alain LOGNON, Jean François TOCANT à Michel LAURENT

Absents : Daniel BAHEUX, Pascal BAUDELLOT, Patrick BENIGAUD, Alain DECERLE, Alain FAVERETTO, Patrick GOBERT, Valérie LASSALLE, Yves PLOUHINEC, Bernard POIGNANT,

Secrétaire de séance : André PLESSAT,

N° 011- FINANCES – Budget 2019 – Organisation formations CertiPhyto personnel technique communautaire et de 14 communes membres – Organisme FREDON Auvergne – Refacturation coût formation aux communes - Principe d'organisation de formations par l'EPCI et de refacturation du coût aux communes concernées.

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

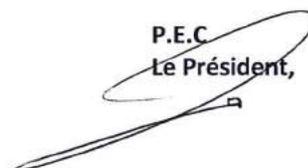
Entendu l'exposé ci-dessous et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de valider l'organisation des formations citées ci-dessus par la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire et de régler le montant de la prestation à l'organisme FREDON Auvergne,
- d'approuver la refacturation du coût de formation aux 14 communes membres citées ci-après (rapport annexé),
- d'approuver le principe de l'organisation de formations par la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire au profit du personnel de ses communes membres et de procéder à la refacturation du coût de formation aux communes concernées, pour les sessions à venir.
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à l'affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Certifiée exécutoire la présente délibération
 Publiée ou notifiée le
 Déposée en Préfecture le

P.E.C
 Le Président,



RAPPORT DE PRESENTATION

N° 011- FINANCES – Budget 2019 – Organisation formations CertiPhyto personnel technique communautaire et de 14 communes adhérentes – Organisme FREDON Auvergne – Refacturation coût formation aux communes - Principe d'organisation de formations par l'EPCI et de refacturation du coût aux communes concernées.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget 2019

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 4 février 2019,

Monsieur le Président expose :

La Communauté de communes a organisé à l'attention du personnel technique de 14 communes membres du territoire les formations ci-après dispensées par l'organisme FREDON Auvergne visant à obtenir le renouvellement des certificats individuels nécessaires, les 13 décembre 2018 et 15 janvier 2019 :

- une formation sur l'utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques (titre couvrant la possibilité d'utiliser des produits phytosanitaires) à Vichy, le 15 janvier 2019,
- deux formations sur la possibilité d'acheter les produits, d'organiser les chantiers de traitement (choix du produit, dosage, mode d'application, etc.) et d'appliquer les préparations phytosanitaires à Lapalisse le 13 décembre 2018 et à Varennes-Sur-Allier, le 15 janvier 2019

Seize agents de 14 communes membres de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire et un agent communautaire ont participé à une des formations ci-dessus indiquées.

Les communes concernées sont : CHATELPERRON, DOMPIERRE SUR BESBRE, Le DONJON, LIERNOLLES, LUNEAU, MONTAIGUE EN FOREZ, NEUILLY EN DONJON, RONGERES, SAINT DIDIER EN DONJON, SAINT GERAND LE PUY, SAINT GERAND DE VAUX, SAINT LEGER SUR VOUZANCE, SORBIER et TRETEAU.

Le Président propose :

- de valider l'organisation des formations citées ci-dessus par la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire et de régler le montant de la prestation à l'organisme FREDON Auvergne,
- d'approuver la refacturation du coût de formation aux 14 communes membres citées ci-dessus,
- d'approuver le principe de l'organisation de formations par la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire au profit du personnel de ses communes membres et de procéder à la refacturation du coût de formation aux communes concernées, pour les sessions à venir.



DELIBERATION N°	2019.02.11/12
CLASSIFICATION	7.10

Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 44
 Nb de membres votants : 55
 (dont 11 pouvoirs)
 Quorum atteint

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 11 février 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 11 février à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Collet Mériaud à VARENNES-SUR-ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 5 février 2019

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean Michel ALLAIN, Marie France AUGIER, Henri BÉCAUT, Gilles BERRAT, Michelle BERTHIER, Luce BILLET, Xavier CADORET, Albert CHARRONDIERE, Jean Paul CHERASSE, Régis CURY, David DARRAS, Claudette DELORME, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Monique FRIAUD, Dominique GEOFFROY, Léopold GODART, Valérie GOUBY, Roseline GOURDON, Christian LABILLE, Michel LAURENT, Jean LAURENT, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Christine MARTIN TISON, Louis MERET, Yves NOEL, André PLESSAT, Annie France POUGET, Henri PUJOS, André RATINIER, Alain REVIRON, Lionel ROUAULT, Olivier ROUSSEAUX, Blandine SOCHET, Dominique TALON, Elisabeth THEVENOUX, Claire TOGNON, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

Les conseillers suppléants : Christian PERRIER (représentant Jean Luc COLLIN), Xavier ANGLEYS (représentant Pascal THEVENOUX)

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Michel BRUNNER à Guy FRAISE, Pierre COURTADON à Luce BILLET, Martine CRUMIERE à André PLESSAT, Dominique DIAT à Roger LITAUDON, Henry JOLY à Monique FRIAUD, Guy LABBE à Lionel ROUAULT, Jean Pierre LECORNET à Christian LABILLE, Bernadette PERICHON à Jean Michel ALLAIN, Isabelle PETIOT à Marie France AUGIER, Colette ROBOTA à Alain LOGNON, Jean François TOCANT à Michel LAURENT

Absents : Daniel BAHEUX, Pascal BAUDELLOT, Patrick BENIGAUD, Alain DECERLE, Alain FAVERETTO, Patrick GOBERT,
 Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Valérie LASSALLE, Yves PLOUHINEC, Bernard POIGNANT,

Secrétaire de séance : André PLESSAT,

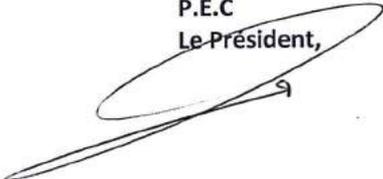
N° 012- FINANCES – Budget 2019 – Cession bien équipement (Chariot élévateur) au SICTOM Sud Allier - Bayet

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Entendu l'exposé ci-dessous et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- d'approuver la cession d'un chariot élévateur nécessaire à l'activité de la déchetterie sise au Donjon au SICTOM Sud Allier, lequel en assure la gestion depuis le 13 mars 2018,
- au SICTOM Sud Allier,
- de fixer le montant de la cession à vingt mille euros,
- d'autoriser le Président ou son représentant à encaisser la recette et signer tout acte se rapportant à l'affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

P.E.C
 Le Président,


Certifiée exécutoire la présente délibération
 Publiée ou notifiée le
 Déposée en Préfecture le

... / ...

RAPPORT DE PRESENTATION

N° 012- FINANCES – Budget 2019 – Cession bien équipement (Chariot élévateur) au SICTOM Sud Allier - Bayet

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2017/083 du 26 juin 2017 autorisant l'adhésion des 13 communes de l'ex EPCI Le Donjon Val Libre au SICTOM Sud Allier

Vu l'arrêté préfectoral du 13 mars 2018 portant sur le transfert de la compétence relative à la collecte et au traitement des déchets ménagers et assimilés des 13 communes de l'ex EPCI Le Donjon Val Libre au SICTOM Sud Allier - Bayet

Vu les crédits à inscrire au budget 2019

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 4 février 2019

En accord avec Monsieur le Président de SICTOM Sud Allier

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire a confié la compétence relative à la collecte et au traitement des déchets ménagers et assimilés des 13 communes de l'ex EPCI Le Donjon Val Libre au SICTOM Sud Allier.

Considérant que la gestion de la déchetterie sise au Donjon relève désormais du SICTOM Sud Allier depuis le 13 mars 2018, il est exposé que l'équipement nécessaire à l'activité de ladite déchetterie peut lui être proposé prioritairement. Aussi, la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire propose la cession d'un chariot élévateur installé à la déchetterie du Donjon au SICTOM Sud Allier pour un montant de 20 000 €

Il est proposé au conseil communautaire :

- **d'approuver la cession d'un chariot élévateur nécessaire à l'activité de la déchetterie sise au Donjon au SICTOM Sud Allier, lequel en assure la gestion depuis le 13 mars 2018,**
- **de fixer le montant de la cession à vingt mille euros,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à encaisser la recette et signer tout acte se rapportant à l'affaire.**



DELIBERATION N°	2019.02.11/13
CLASSIFICATION	7.1

Nb de membres en exercice : 64
Nb de membres présents : 44
Nb de membres votants : 55
(dont 11 pouvoirs)
Quorum atteint

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du 11 février 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 11 février à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Collet Mériaud à VARENNES-SUR-ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 5 février 2019

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean Michel ALLAIN, Marie France AUGIER, Henri BÉCAUT, Gilles BERRAT, Michelle BERTHIER, Luce BILLET, Xavier CADORET, Albert CHARRONDIERE, Jean Paul CHERASSE, Régis CURY, David DARRAS, Claudette DELORME, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Monique FRIAUD, Dominique GEOFFROY, Léopold GODART, Valérie GOUBY, Roseline GOURDON, Christian LABILLE, Michel LAURENT, Jean LAURENT, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Christine MARTIN TISON, Louis MERET, Yves NOEL, André PIESSEAT, Annie France POUGET, Henri PUJOS, André RATINIER, Alain REVIRON, Lionel ROUAULT, Olivier ROUSSEAUX, Blandine SOCHET, Dominique TALON, Elisabeth THEVENOUX, Claire TOGNON, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

Les conseillers suppléants : Christian PERRIER (représentant Jean Luc COLLIN), Xavier ANGLEYS (représentant Pascal THEVENOUX) .

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Michel BRUNNER à Guy FRAISE, Pierre COURTADON à Luce BILLET, Martine CRUMIERE à André PIESSEAT, Dominique DIAT à Roger LITAUDON, Henry JOLY à Monique FRIAUD, Guy LABBE à Lionel ROUAULT, Jean Pierre LECORNET à Christian LABILLE, Bernadette PERICHON à Jean Michel ALLAIN, Isabelle PETIOT à Marie France AUGIER, Colette ROBOTA à Alain LOGNON, Jean François TOCANT à Michel LAURENT

Absents : Daniel BAHEUX, Pascal BAUDELLOT, Patrick BENIGAUD, Alain DECERLE, Alain FAVERETTO, Patrick GOBERT, Valérie LASSALLE, Yves PLOUHINEC, Bernard POIGNANT.

Secrétaire de séance : André PIESSEAT.

N° 013- FINANCES – Budget 2019 – Ouverture crédits budget principal -chap 21 – Opération N° 20738 Equipement informatique

Vu le rapport de présentation ci-annexé

Entendu l'exposé ci-dessous et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'ouverture de crédits budgétaires à réaliser sur le budget 2019 pour un montant de 5000 € - chap 21 - à l'opération « Equipements informatiques » du budget principal.
- D'inscrire le montant de 5 000 € au budget principal 2019 – Op N°20738
- D'autoriser le Président ou son représentant à effectuer les opérations nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Certifiée exécutoire la présente délibération
Publiée ou notifiée le
Déposée en Préfecture le

P.E.C
Le Président,

.../...

RAPPORT DE PRESENTATION

N° 013- FINANCES – Budget –2019 - – Ouverture crédits budget principal -chap 21 – Opération N° 20738 Equipement informatique

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu les crédits à inscrire au budget 2019

Vu l’avis du bureau communautaire en date du 4 février 2019

Considérant la nécessité de répondre aux besoins de matériel informatique des services communautaires,

Considérant la nécessité d’ouvrir des crédits au budget 2019

Monsieur le Président expose :

L’acquisition de matériel informatique nécessaire aux services communautaires implique une ouverture de crédits budgétaires à réaliser sur le budget 2019 – chap 21 – Op N° 20738 pour un montant de 5 000 € à l’opération « Equipement informatique » du budget principal (celle-ci n’étant pas réalisée sur l’exercice 2018).

Il est proposé au conseil communautaire :

- **D’approuver** l’ouverture de crédits budgétaires à réaliser sur le budget 2019 pour un montant de 5000 € - chap 21 à l’opération « Equipement informatique » du budget principal,
- **D’inscrire** le montant de 5 000 € au budget principal 2019 – Op N°20738
- **D’autoriser** le Président ou son représentant à effectuer les opérations nécessaires.



DELIBERATION N°	2019.02.11/14
CLASSIFICATION	7.8

Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 44
 Nb de membres votants : 55
 (dont 11 pouvoirs)
 Quorum atteint

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 11 février 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 11 février à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Collet Mériaud à VARENNES-SUR-ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 5 février 2019

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean Michel ALLAIN, Marie France AUGIER, Henri BÉCAUT, Gilles BERRAT, Michelle BERTHIER, Luce BILLET, Xavier CADORET, Albert CHARRONDIERE, Jean Paul CHERASSE, Régis CURY, David DARRAS, Claudette DELORME, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Monique FRIAUD, Dominique GEOFFROY, Léopold GODART, Valérie GOUBY, Roseline GOURDON, Christian LABILLE, Michel LAURENT, Jean LAURENT, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Christine MARTIN TISON, Louis MERET, Yves NOEL, André PLESSAT, Annie France POUGET, Henri PUJOS, André RATINIER, Alain REVIRON, Lionel ROUAULT, Olivier ROUSSEAUX, Blandine SOCHET, Dominique TALON, Elisabeth THEVENOUX, Claire TOGNON, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

Les conseillers suppléants : Christian PERRIER (représentant Jean Luc COLLIN), Xavier ANGLEYS (représentant Pascal THEVENOUX)

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Michel BRUNNER à Guy FRAISE, Pierre COURTADON à Luce BILLET, Martine CRUMIERE à André PLESSAT, Dominique DIAT à Roger LITAUDON, Henry JOLY à Monique FRIAUD, Guy LABBE à Lionel ROUAULT, Jean Pierre LECORNET à Christian LABILLE, Bernadette PERICHON à Jean Michel ALLAIN, Isabelle PETIOT à Marie France AUGIER, Colette ROBOTA à Alain LOGNON, Jean François TOCANT à Michel LAURENT

Absents : Daniel BAHEUX, Pascal BAUDELLOT, Patrick BENIGAUD, Alain DECERLE, Alain FAVERETTO, Patrick GOBERT, Valérie LASSALLE, Yves PLOUHINEC, Bernard POIGNANT,

Secrétaire de séance : André PLESSAT,

N° 014- FINANCES – Budget – Autorisation de programme crédits de paiement (AP-CP) - 2018-2020 – Fonds de concours aux communes - Modification

Vu le rapport de présentation ci-annexé

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- De modifier l'autorisation de programme et crédits de paiement « Attribution Fonds de concours aux communes » telle qu'elle est présentée dans le rapport de présentation annexé à la présente délibération,
- D'ouvrir les crédits nécessaires au budget principal 2019 - section Investissement – chap 204
- D'autoriser le Président ou son représentant à liquider et mandater les versements aux communes bénéficiaires.

Certifiée exécutoire la présente délibération
 Publiée ou notifiée le
 Déposée en Préfecture le

P.E.C
 Le Président,

RAPPORT DE PRESENTATION

N° 013- FINANCES – Budget 2019 – Autorisation de programme crédits de paiement (AP-CP) - 2018-2020– Fonds de concours aux communes – modification.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2018/078 en date du 24 septembre 2018 approuvant le dispositif des fonds de concours aux communes membres de l'EPCI ainsi que son application,

Vu la délibération n°2018/079 en date du 24 septembre 2018 portant sur la mise en place de l' autorisation de programme – crédits de paiement (AP-CP) correspondante,

Vu la délibération n°2018/097 en date du 5 novembre 2018 approuvant le règlement d'attribution des fonds de concours aux communes membres de l'EPCI,

Vu les crédits à inscrire au budget 2019,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 4 février 2019,

Il est exposé :

La Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est engagée dans une démarche de soutien financier aux projets d'investissement de ses communes membres, par la mise en place d'une politique communautaire d'attribution de fonds de concours sur une période pluriannuelle, soit 3 ans,

Pour favoriser la gestion pluriannuelle (2018-2019-2020) de l'investissement et améliorer la visibilité financière des engagements de la collectivité à moyen terme, une autorisation de programme – crédits de paiement (AP-CP) a été mise en place pour un montant total de 750 000 €.

Considérant la consommation des crédits au cours de l'exercice 2018, il convient de modifier le niveau de crédits sur les exercices 2019 et 2020, le montant total de l'autorisation de programme étant maintenu à 750 000 €.

Il est proposé au conseil communautaire :

- De modifier l'autorisation de programme et crédits de paiement « Attribution Fonds de concours aux communes » telle qu'elle est présentée dans le tableau ci-dessous,
- D'ouvrir les crédits nécessaires au budget principal 2019 – section Investissement – chap 204
- D'autoriser le Président ou son représentant à liquider et mandater les versements aux communes bénéficiaires.

AUTORISATION DE PROGRAMME – CREDITS DE PAIEMENT - FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES MEMBRES DE L'EPCI

Depenses Investissement					
Cpt	Libellé	Autorisation de programme	Crédits de paiement		
			2018	2019	2020
204	Fonds de concours (subvention Investissement communes membres de l'EPCI)	750 000	73 327	426 673	250 000
TOTAL		750 000	73 327	426 673	250 000
Recettes Investissement					
	Libellé	Autorisation de programme	Crédits de paiement		
			2 018	2 019	2 020
	Autofinancement (Fonds propres EPCI)	750 000	73 327	426 673	250 000
TOTAL		750 000	73 327	426 673	250 000



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 44
 Nb de membres votants : 55
 (dont 11 pouvoirs)
 Quorum atteint

Département de l'Allier
 Arrondissement de Vichy
 Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »

Envoyé en préfecture le 25/02/2019
 Reçu en préfecture le 25/02/2019
 Affiché le 
 ID : 003-200071470-20190211-DELIB2019015-DE

DELIBERATION	
CLASSIFICATION	7.10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 11 février 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 11 février à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Collet Mériaud à VARENNES-SUR-ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 5 février 2019

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean Michel ALLAIN, Marie France AUGIER, Henri BÉCAUT, Gilles BERRAT, Michelle BERTHIER, Luce BILLET, Xavier CADORET, Albert CHARRONDIERE, Jean Paul CHERASSE, Régis CURY, David DARRAS, Claudette DELORME, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Monique FRIAUD, Dominique GEOFFROY, Léopold GODART, Valérie GOUBY, Roseline GOURDON, Christian LABILLE, Michel LAURENT, Jean LAURENT, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Christine MARTIN TISON, Louis MERET, Yves NOEL, André PIESSEAT, Annie France POUGET, Henri PUJOS, André RATINIER, Alain REVIRON, Lionel ROUAULT, Olivier ROUSSEAUX, Blandine SOCHET, Dominique TALON, Elisabeth THEVENOUX, Claire TOGNON, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

Les conseillers suppléants : Christian PERRIER (représentant Jean Luc COLLIN), Xavier ANGLEYS (représentant Pascal THEVENOUX)

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Michel BRUNNER à Guy FRAISE, Pierre COURTADON à Luce BILLET, Martine CRUMIERE à André PIESSEAT, Dominique DIAT à Roger LITAUDON, Henry JOLY à Monique FRIAUD, Guy LABBE à Lionel ROUAULT, Jean Pierre LECORNET à Christian LABILLE, Bernadette PERICHON à Jean Michel ALLAIN, Isabelle PETIOT à Marie France AUGIER, Colette ROBOTA à Alain LOGNON, Jean François TOCANT à Michel LAURENT

Absents : Daniel BAHEUX, Pascal BAUDELLOT, Patrick BENIGAUD, Alain DECERLE, Alain FAVERETTO, Patrick GOBERT, Valérie LASSALLE, Yves PLOUHINEC, Bernard POIGNANT,

Secrétaire de séance : André PIESSEAT,

N° 015 - FINANCES - Assemblée – Budget : Indemnités de fonction des membres du bureau communautaire

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Entendu l'exposé ci-dessous et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- de fixer les indemnités de fonction des membres du Bureau communautaire en référence au traitement afférent à l'indice brut terminal de la fonction publique, tel que présenté dans le rapport de présentation annexé à la présente délibération,
- de préciser que l'ensemble de ces indemnités ne dépassent pas l'enveloppe globale indemnitaire prévue au Code Général des Collectivités Territoriales,
- de préciser que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de la modification de l'indice brut terminal de la fonction publique et de l'évolution de la valeur du point d'indice,
- de prélever les dépenses d'indemnités de fonction sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la communauté jusqu'à la fin du présent mandat.

Certifiée exécutoire la présente délibération
 Publiée ou notifiée le
 Déposée en Préfecture le

P.E.C
Le Président,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

RAPPORT DE PRESENTATION

N° 015- FINANCES - Assemblée – Budget : Indemnités de fonction des membres du bureau communautaire

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-12 ;

Vu le décret n° 2017-1737 du 21 décembre 2017 modifiant l'échelonnement indiciaire de divers corps, cadres d'emplois et emplois de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale, et de la fonction publique hospitalière

Vu la délibération N° du 13 février 2017 fixant les indemnités de fonction des Membres du Bureau Communautaire selon l'indice brut 1015.

Considérant l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

Considérant que la délibération actuellement en vigueur fait expressément référence à l'indice brut terminal 1015 et qu'il est opportun de prendre une nouvelle délibération en visant l'indice brut terminal de la fonction publique,

Le Président expose que le montant des indemnités de fonction versé membres du Bureau Communautaire est déterminé en référence à l'indice brut terminal de la fonction publique et à la valeur du point d'indice.

A compter du 1^{er} janvier 2019, l'indice brut terminal de la fonction publique a augmenté dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (de IB 1015 - IM 821 à IB 1027 - IM 830).

La mise en œuvre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations étant planifiée jusqu'en 2021, l'indice brut terminal de la fonction publique est appelé à évoluer de nouveau. Par conséquent, il est opportun de prendre une nouvelle délibération visant l'indice brut terminal de la fonction publique sans autre précision.

Il est proposé au conseil communautaire :

- de fixer les indemnités de fonction des Membres du Bureau Communautaire en référence au traitement afférent à l'indice brut terminal de la fonction publique selon les modalités de répartition figurant dans le tableau ci-dessous,

Les Membres du Bureau Communautaire	Nb	Taux maximal (indice brut terminal de la fonction publique)	Taux proposé (indice brut terminal de la fonction publique)
Président	1	67,50 %	52,30 %
1 ^{er} et 2 ^{ème} Vice-Président	2	24,73 %	24,73 %
Vice-présidents	12	24,73 %	18,17 %
Conseiller com. Délégué	4	6 %	6 %

- de préciser que l'ensemble de ces indemnités ne dépassent pas l'enveloppe globale indemnitaire prévue au Code Général des Collectivités Territoriales,
- de préciser que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de la modification de l'indice brut terminal de la fonction publique et de l'évolution de la valeur du point d'indice,
- de prélever les dépenses d'indemnités de fonction sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la communauté jusqu'à la fin du présent mandat.



Nb de membres en exercice : 64
Nb de membres présents : 44
Nb de membres votants : 55
(dont 11 pouvoirs)
Quorum atteint

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 11 février 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 11 février à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Collet Mériaud à VARENNES-SUR-ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 5 février 2019

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean Michel ALLAIN, Marie France AUGIER, Henri BÉCAUT, Gilles BERRAT, Michelle BERTHIER, Luce BILLET, Xavier CADORET, Albert CHARRONDIERE, Jean Paul CHERASSE, Régis CURY, David DARRAS, Claudette DELORME, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Monique FRIAUD, Dominique GEOFFROY, Léopold GODART, Valérie GOUBY, Roseline GOURDON, Christian LABILLE, Michel LAURENT, Jean LAURENT, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Christine MARTIN TISON, Louis MERET, Yves NOEL, André PLESSAT, Annie France POUGET, Henri PUJOS, André RATINIER, Alain REVIRON, Lionel ROUAULT, Olivier ROUSSEAU, Blandine SOCHET, Dominique TALON, Elisabeth THEVENOUX, Claire TOGNON, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

Les conseillers suppléants : Christian PERRIER (représentant Jean Luc COLLIN), Xavier ANGLEYS (représentant Pascal THEVENOUX)

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Michel BRUNNER à Guy FRAISE, Pierre COURTADON à Luce BILLET, Martine CRUMIERE à André PLESSAT, Dominique DIAT à Roger LITAUDON, Henry JOLY à Monique FRIAUD, Guy LABBE à Lionel ROUAULT, Jean Pierre LECORNET à Christian LABILLE, Bernadette PERICHON à Jean Michel ALLAIN, Isabelle PETIOT à Marie France AUGIER, Colette ROBOTA à Alain LOGNON, Jean François TOCANT à Michel LAURENT

Absents : Daniel BAHEUX, Pascal BAUDELLOT, Patrick BENIGAUD, Alain DECERLE, Alain FAVERETTO, Patrick GOBERT, Valérie LASSALLE, Yves PLOUHINEC, Bernard POIGNANT.

Secrétaire de séance : André PLESSAT,

N° 016 - HABITAT – dispositif « Habiter Mieux » - Attribution aide aux bénéficiaires

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Entendu l'exposé ci-dessous et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- **De verser l'aide communautaire aux bénéficiaires du dispositif « Habiter Mieux » telle qu'elle figure dans le rapport de présentation annexé à la présente délibération concernant la réalisation des travaux d'amélioration énergétique ou autres prévus par le dispositif.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Certifiée exécutoire la présente délibération
Publiée ou notifiée le
Déposée en Préfecture le

P.E.C
Le Président,

... / ...

RAPPORT DE PRESENTATION**N° 016- HABITAT – dispositif « Habiter Mieux » - Attribution aide aux bénéficiaires**

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu les délibérations des 3 EPCI fusionnés composant la Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire maintenues dans leur disposition respectives relatives au dispositif « Habiter Mieux » sur la période considérée,

Vu les crédits inscrits au budget

Considérant qu'il y a lieu d'attribuer les aides prévues aux bénéficiaires,

Monsieur le Président expose que les bénéficiaires éligibles au dispositif « Habiter Mieux » ont reçu les accords nécessaires à la validation des plans de financement et donc du versement de l'aide communautaire.

Il est proposé au conseil communautaire :

- **de verser l'aide communautaire aux bénéficiaires du dispositif « Habiter Mieux » telle qu'elle figure au tableau ci-dessous**

PO = propriétaire occupant – PB = propriétaire bailleur

NOM	VILLE	PO/PB	MONTANT
GIRARD Marius	DOMPIERRE SUR BESBRE	PO	200,00 €
LECOMTE Bernadette	VARENNES SUR ALLIER	PO	200,00 €
REVERET Cyril	DIOU	PO	200,00 €
TAILHARDAT Camille	SAINT LEON	PO	200,00 €
THIEL Marcel	VARENNES SUR ALLIER	PO	200,00 €
TOTAL DES AIDES			1 000,00 €



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 44
 Nb de membres votants : 55
 (dont 11 pouvoirs)
 Quorum atteint

Liberté, Egalité, Fraternité	
Envoyé en préfecture le 25/02/2019	
Reçu en préfecture le 25/02/2019	
Affiché le	
DELIBERATION	2019_02_11_017
CLASSIFICATION	3.5
ID : 003-200071470-20190211-DELIB2019017-DE	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 11 février 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 11 février à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Collet Mériaud à VARENNES-SUR-ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 5 février 2019

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean Michel ALLAIN, Marie France AUGIER, Henri BÉCAUT, Gilles BERRAT, Michelle BERTHIER, Luce BILLET, Xavier CADORET, Albert CHARRONDIERE, Jean Paul CHERASSE, Régis CURY, David DARRAS, Claudette DELORME, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Monique FRIAUD, Dominique GEOFFROY, Léopold GODART, Valérie GOUBY, Roseline GOURDON, Christian LABILLE, Michel LAURENT, Jean LAURENT, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Christine MARTIN TISON, Louis MERET, Yves NOEL, André PLESSAT, Annie France POUGET, Henri PUJOS, André RATINIER, Alain REVIRON, Lionel ROUAULT, Olivier ROUSSEAUX, Blandine SOCHET, Dominique TALON, Elisabeth THEVENOUX, Claire TOGNON, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

Les conseillers suppléants : Christian PERRIER (représentant Jean Luc COLLIN), Xavier ANGLEYS (représentant Pascal THEVENOUX)

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Michel BRUNNER à Guy FRAISE, Pierre COURTADON à Luce BILLET, Martine CRUMIERE à André PLESSAT, Dominique DIAT à Roger LITAUDON, Henry JOLY à Monique FRIAUD, Guy LABBE à Lionel ROUAULT, Jean Pierre LECORNET à Christian LABILLE, Bernadette PERICHON à Jean Michel ALLAIN, Isabelle PETIOT à Marie France AUGIER, Colette ROBOTA à Alain LOGNON, Jean François TOCANT à Michel LAURENT

Absents : Daniel BAHEUX, Pascal BAUDELLOT, Patrick BENIGAUD, Alain DECERLE, Alain FAVERETTO, Patrick GOBERT, Valérie LASSALLE, Yves PLOUHINEC, Bernard POIGNANT,

Secrétaire de séance : André PLESSAT,

N° 017 - ADMINISTRATION GENERALE– Local sis Rue Claudius Tury- 03150 Varennes sur Allier – Convention de mise à disposition à l'association Zanzibart

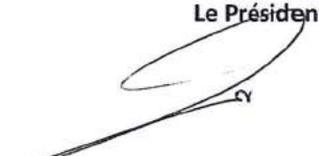
Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Entendu l'exposé ci-dessous et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- D'approuver la mise à disposition du local sis Rue Claudius Tury- 03150 Varennes sur Allier à l'association Zanzibart dans les conditions définies par la convention de mise à disposition entre la commune de Varennes-sur-Allier et ladite association, à compter de la date d'achat et d'y mettre fin dès que la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire souhaitera prendre possession des lieux,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention et tout autre document se rapportant à l'affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Certifiée exécutoire la présente délibération
 Publiée ou notifiée le
 Déposée en Préfecture le

P.E.C
 Le Président,


RAPPORT DE PRESENTATION

N° 017- ADMINISTRATION GENERALE– Local sis Rue Claudius Tury- 03150 Varennes sur Allier – Convention de mise à disposition à l’association Zanzibart

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2018/114 en date du 10 décembre 2018 approuvant l’acquisition du bien immobilier sis Rue Claudius Tury- 03150 Varennes sur Allier

Vu la convention de mise à disposition de locaux entre la commune de Varennes-sur-Allier et l’association Zanzibart

Considérant la demande de l’association Zanzibart

Il est exposé que la commune de Varennes-sur-Allier, en sa qualité de propriétaire du local sis rue Claudius Tury 03150 Varennes sur Allier jusqu’à la cession dudit local à la Communauté de communes Entr’Allier Besbre et Loire mettait à disposition de l’association Zanzibart, une partie du local pour stocker des décors et préparer des représentations théâtrales. Cette mise à disposition est formalisée par une convention.

Il est demandé à la Communauté de communes Entr’Allier Besbre et Loire, nouvellement propriétaire dudit local de bien vouloir reconduire la convention et d’y mettre fin dès que la Communauté de communes souhaitera prendre possession des lieux.

Il est proposé au conseil communautaire :

- **D’approuver la mise à disposition du local sis Rue Claudius Tury- 03150 Varennes sur Allier à l’association Zanzibart dans les conditions définies par la convention de mise à disposition entre la commune de Varennes-sur-Allier et ladite association, à compter de la date d’acquisition et d’y mettre fin dès que la Communauté de communes Entr’Allier Besbre et Loire souhaitera prendre possession des lieux,**
- **d’autoriser le Président ou son représentant à signer la convention et tout autre document se rapportant à l’affaire.**



DELIBERE	
CLASSIFICATION	4.1

Nb de membres en exercice : 64
Nb de membres présents : 44
Nb de membres votants : 55
(dont 11 pouvoirs)
Quorum atteint

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 11 février 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 11 février à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Collet Mériaud à VARENNES-SUR-ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 5 février 2019

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean Michel ALLAIN, Marie France AUGIER, Henri BÉCAUT, Gilles BERRAT, Michelle BERTHIER, Luce BILLET, Xavier CADORET, Albert CHARRONDIERE, Jean Paul CHERASSE, Régis CURY, David DARRAS, Claudette DELORME, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Monique FRIAUD, Dominique GEOFFROY, Léopold GODART, Valérie GOUBY, Roseline GOURDON, Christian LABILLE, Michel LAURENT, Jean LAURENT, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Christine MARTIN TISON, Louis MERET, Yves NOEL, André PIESSAT, Annie France POUGET, Henri PUJOS, André RATINIER, Alain REVIRON, Lionel ROUAULT, Olivier ROUSSEAUX, Blandine SOCHET, Dominique TALON, Elisabeth THEVENOUX, Claire TOGNON, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

Les conseillers suppléants : Christian PERRIER (représentant Jean Luc COLLIN), Xavier ANGLEYS (représentant Pascal THEVENOUX)

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Michel BRUNNER à Guy FRAISE, Pierre COURTADON à Luce BILLET, Martine CRUMIERE à André PIESSAT, Dominique DIAT à Roger LITAUDON, Henry JOLY à Monique FRIAUD, Guy LABBE à Lionel ROUAULT, Jean Pierre LECORNET à Christian LABILLE, Bernadette PERICHON à Jean Michel ALLAIN, Isabelle PETIOT à Marie France AUGIER, Colette ROBOTA à Alain LOGNON, Jean François TOCANT à Michel LAURENT

Absents : Daniel BAHEUX, Pascal BAUDELLOT, Patrick BENIGAUD, Alain DECERLE, Alain FAVERETTO, Patrick GOBERT, Valérie LASSALLE, Yves PLOUHINEC, Bernard POIGNANT,

Secrétaire de séance : André PIESSAT,

N° 018 - ADMINISTRATION GENERALE – Ressources Humaines- Mutualisation – Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire à la Commune de SAINT POURCAIN SUR BESBRE à compter du 1^{er} février 2019: convention de prestation de service

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Entendu l'exposé ci-dessous et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- D'approuver la prestation de service à titre onéreux à la Commune de Saint Pourçain sur Besbre, à compter du 1^{er} février 2019 pour une durée de 6 mois, pour un montant estimé à mille sept cent huit euros.
- D'approuver les conditions de mutualisation faisant l'objet de la convention ci-annexée,
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention et tout autre document se rapportant à l'affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

P.E.C
Le Président,

RAPPORT DE PRESENTATION

N° 018 - ADMINISTRATION GENERALE – Ressources Humaines - Mutualisation – Prestation de service communautaire Communauté de communes Entr’Allier Besbre et Loire à la Commune de SAINT POURÇAIN SUR BESBRE à compter du 1^{er} février 2019: convention de prestation de service

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5214-16-1,

Vu l’accord des 2 parties, la Commune de Saint Pourçain sur Besbre et la Communauté de communes Entr’Allier Besbre et Loire sur la fourniture d’une prestation de service à titre onéreux de la Communauté de communes Entr’Allier Besbre et Loire à la commune de Saint Pourçain sur Besbre pendant une durée de 6 mois et sur les conditions de mutualisation formalisées par une convention à intervenir,

Il est exposé les besoins de la commune de Saint Pourçain sur Besbre en matière de communication notamment pour la refonte du logo de la commune, la création d’une identité visuelle et la communication d’un évènement musical organisé par la commune le 22 juin 2019.

La Communauté de communes donne son accord pour répondre aux besoins de la commune de Saint Pourçain sur Besbre et propose la fourniture de la prestation de service nécessaire.

Les deux collectivités s’engagent sur cet outil de coopération et sur ses conditions de fonctionnement définies dans ladite convention.

La prestation à titre onéreux représentant un appui du service communication au service de la commune prendra effet à compter du 1^{er} février 2019 pour une durée de 6 mois. Le coût forfaitaire de ladite prestation d’un montant estimatif fixé à 1 708 € sera facturé à son terme par la Communauté de communes Entr’Allier Besbre et Loire à la commune de Saint Pourçain sur Besbre.

Cette dernière s’engage à lui rembourser la dépense justifiée par le titre de recettes correspondant.

Il est proposé au conseil communautaire :

- **D’approuver la prestation de service communautaire à titre onéreux au profit de la Commune de Saint Pourçain sur Besbre, à compter du 1^{er} février 2019 pour une durée de 6 mois, pour un montant estimé à mille sept cent huit euros.**
- **D’approuver les conditions de mutualisation faisant l’objet de la convention ci-annexée,**
- **D’autoriser le Président ou son représentant à signer la convention et tout autre document se rapportant à l’affaire.**

Nb de membres en exercice : 64
Nb de membres présents : 44
Nb de membres votants : 55
(dont 11 pouvoirs)
Quorum atteint

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du 11 février 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 11 février à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Collet Mériaud à VARENNES-SUR-ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 5 février 2019

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean Michel ALLAIN, Marie France AUGIER, Henri BÉCAUT, Gilles BERRAT, Michelle BERTHIER, Luce BILLET, Xavier CADORET, Albert CHARRONDIERE, Jean Paul CHERASSE, Régis CURY, David DARRAS, Claudette DELORME, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Monique FRIAUD, Dominique GEOFFROY, Léopold GODART, Valérie GOUBY, Roseline GOURDON, Christian LABILLE, Michel LAURENT, Jean LAURENT, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Christine MARTIN TISON, Louis MERET, Yves NOEL, André PIESSEAT, Annie France POUGET, Henri PUJOS, André RATINIER, Alain REVIRON, Lionel ROUAULT, Olivier ROUSSEAUX, Blandine SOCHET, Dominique TALON, Elisabeth THEVENOUX, Claire TOGNON, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

Les conseillers suppléants : Christian PERRIER (représentant Jean Luc COLLIN), Xavier ANGLEYS (représentant Pascal THEVENOUX)

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Michel BRUNNER à Guy FRAISE, Pierre COURTADON à Luce BILLET, Martine CRUMIERE à André PIESSEAT, Dominique DIAT à Roger LITAUDON, Henry JOLY à Monique FRIAUD, Guy LABBE à Lionel ROUAULT, Jean Pierre LECORNET à Christian LABILLE, Bernadette PERICHON à Jean Michel ALLAIN, Isabelle PETIOT à Marie France AUGIER, Colette ROBOTA à Alain LOGNON, Jean François TOCANT à Michel LAURENT

Absents : Daniel BAHEUX, Pascal BAUDELLOT, Patrick BENIGAUD, Alain DECERLE, Alain FAVERETTO, Patrick GOBERT, Valérie LASSALLE, Yves PLOUHINEC, Bernard POIGNANT,

Secrétaire de séance : André PIESSEAT,

N° 019 - ADMINISTRATION GENERALE – Ressources Humaines- Modification du tableau des effectifs

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

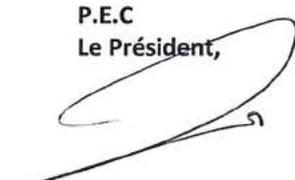
Entendu l'exposé ci-dessous et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- de substituer les termes « adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (26/35^{ème}) » à ceux d' « adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet » et les termes « auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe » à celui d'« auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe » et de prendre en compte lesdites modifications à la date de la délibération, à savoir le 5 novembre 2018,
- de créer un poste d'Educateur des Activités Physiques et Sportives (catégorie B - Filière sportive) à temps complet,
- de créer un poste de Rédacteur (catégorie B - Filière administrative) à temps complet,
- de modifier en conséquence le tableau des effectifs et d'approuver le tableau des effectifs tel qu'il est joint en annexe.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Certifiée exécutoire la présente délibération
Publiée ou notifiée le
Déposée en Préfecture le

P.E.C
Le Président,



RAPPORT DE PRESENTATION

N° 019 - ADMINISTRATION GENERALE – Ressources Humaines- Modification du tableau des effectifs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 34 ;

Vu les crédits nécessaires aux rémunérations et aux charges sociales afférentes inscrits au budget ;

Considérant qu'il y a lieu d'apporter certaines modifications au tableau des effectifs notamment aux titres d'emploi, Suite à la délibération n°96 en date du 5 novembre 2018 ;

Considérant l'objectif d'utiliser tous les leviers permettant de développer l'attractivité des 2 piscines communautaires ;

Considérant l'analyse des besoins en matière de personnel dans le domaine de l'administration générale et des finances ;

Le Président rappelle que le tableau des effectifs constitue la liste des emplois budgétaires pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

Les contrats aidés (Emploi d'avenir, CDDI) et les contrats d'apprentissage ne figurent pas dans le tableau des effectifs. Toutefois ils sont mentionnés à titre d'information.

Il est proposé d'apporter les modifications nécessaires au tableau des effectifs :

- en substituant les termes « adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (26/35^{ème}) » à ceux d'« adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet » et les termes « auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe » à ceux d'« auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe » et en prenant en compte lesdites modifications à la date de la délibération, à savoir le 5 novembre 2018,

- en créant un poste d'Educateur des Activités Physiques et Sportives (catégorie B - Filière sportive) à temps complet,

- en créant un poste de Rédacteur (catégorie B - Filière administrative) à temps complet.



DELIB	
CLASSIFICATION	8.4

Nb de membres en exercice : 64
Nb de membres présents : 44
Nb de membres votants : 55
(dont 11 pouvoirs)
Quorum atteint

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 11 février 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 11 février à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Collet Mériaud à VARENNES-SUR-ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 5 février 2019

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean Michel ALLAIN, Marie France AUGIER, Henri BÉCAUT, Gilles BERRAT, Michelle BERTHIER, Luce BILLET, Xavier CADORET, Albert CHARRONDIERE, Jean Paul CHERASSE, Régis CURY, David DARRAS, Claudette DELORME, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Monique FRIAUD, Dominique GEOFFROY, Léopold GODART, Valérie GOUBY, Roseline GOURDON, Christian LABILLE, Michel LAURENT, Jean LAURENT, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Christine MARTIN TISON, Louis MERET, Yves NOEL, André PIESSEAT, Annie France POUGET, Henri PUJOS, André RATINIER, Alain REVIRON, Lionel ROUAULT, Olivier ROUSSEAUX, Blandine SOCHET, Dominique TALON, Elisabeth THEVENOUX, Claire TOGNON, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

Les conseillers suppléants : Christian PERRIER (représentant Jean Luc COLLIN), Xavier ANGLEYS (représentant Pascal THEVENOUX)

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Michel BRUNNER à Guy FRAISE, Pierre COURTADON à Luce BILLET, Martine CRUMIERE à André PIESSEAT, Dominique DIAT à Roger LITAUDON, Henry JOLY à Monique FRIAUD, Guy LABBE à Lionel ROUAULT, Jean Pierre LECORNET à Christian LABILLE, Bernadette PERICHON à Jean Michel ALLAIN, Isabelle PETIOT à Marie France AUGIER, Colette ROBOTA à Alain LOGNON, Jean François TOCANT à Michel LAURENT

Absents : Daniel BAHEUX, Pascal BAUDELLOT, Patrick BENIGAUD, Alain DECERLE, Alain FAVERETTO, Patrick GOBERT, Valérie LASSALLE, Yves PLOUHINEC, Bernard POIGNANT,

Secrétaire de séance : André PIESSEAT

N° 020 - DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – Tourisme - Projet modernisation aires de camping-car communautaires – Financement opération – Demande soutien financier Etat et Département Allier

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Entendu l'exposé ci-dessous et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- D'approuver la réalisation du projet de modernisation des aires de camping car communautaires sur l'exercice 2019 tel qu'il est décrit dans le rapport de présentation annexé et de valider le plan de financement prévisionnel tel qu'il est présenté,
- d'autoriser le Président à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, d'un montant de 25 786 €
- d'autoriser le Président à déposer une demande de subvention auprès du Département de l'Allier au titre du Contrat de Territoire, d'un montant de 33 153 €
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à l'affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Certifiée exécutoire la présente délibération
Publiée ou notifiée le
Déposée en Préfecture le

P.E.C
Le Président,

RAPPORT DE PRESENTATION**N° 020 - DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – Tourisme - Bornes aires de camping-car**

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le budget 2019

Vu l'avis du bureau communautaire en date du 4 février 2019

Considérant la nécessité de moderniser les quatre aires de camping-car communautaires afin de répondre aux attentes des utilisateurs,

Le Président rappelle que :

La communauté de communes Val de Besbre Sologne Bourbonnaise avait aménagé en 2011 trois aires communautaires d'accueil pour camping-cars :

- commune de Beaulon, à proximité de la halte nautique, 10 emplacements
- commune de Diou, à côté du camping, 3 emplacements
- commune de Jaligny sur Besbre, au bord de la Besbre à proximité du collège et de la Maison Aquarium, 6 emplacements

Une quatrième aire a été aménagée en 2014 sur la commune de Dompierre sur Besbre en bord de Besbre et à l'entrée du Parc des Percières, avec 6 emplacements.

Des services communs sur l'ensemble des aires ont été installés, avec l'objectif d'inciter les camping-cars à demeurer en séjour durant plusieurs nuits sur le territoire et de consommer auprès des commerçants locaux :

- vidange des eaux usées
- fourniture d'eau
- fourniture d'électricité

Pour cela, une borne de vidange des eaux usées et de distribution en eau potable, ainsi que des coffrets électriques, ont été installés en accès libre toute l'année sur chaque site.

Des retours d'expériences peuvent ainsi être tirés, laissant apparaître plusieurs problématiques :

- la fréquentation sur ces aires a fortement augmenté depuis leur création, d'où un sous-équipement électrique avec un effectif de prises de courant disponible insuffisant
- une capacité d'accueil, en termes d'emplacements, déficitaire sur l'aire de Dompierre sur Besbre
- une durée de stationnement de certains camping-caristes trop importante, abusant de la gratuité des services mis à disposition, et entraînant des conflits ou tensions avec les utilisateurs de passage

Projet de modernisation

Face à ces constats et afin d'apporter la réponse la plus adaptée aux besoins des touristes, il est projeté les investissements suivants :

- aire de Dompierre sur Besbre :

- agrandissement de l'aire afin de doubler la capacité d'accueil (de 6 à 12 emplacements), travaux de VRD, aménagements paysagers
- installation d'une barrière à l'entrée du site afin de réguler le stationnement. Système de paiement par carte bancaire
- services en accès libre au sein de l'aire : vidange eaux usées, eau potable et électricité
- installation de coffrets électriques sur la future extension de l'aire

Malgré le montant de l'investissement, cette solution s'est avérée la plus adaptée aux problématiques et aux fréquentations enregistrées sur l'aire de Dompierre.

- aires de Beaulon, Diou et Jaligny sur Besbre :

- installation d'une borne de distribution d'électricité avec paiement par carte bancaire pour les aires de Diou et Jaligny sur Besbre
- installation d'une borne de distribution d'électricité avec paiement par jetons pour l'aire de Beaulon (disponible auprès d'un commerçant). Ce choix permet une cohérence avec le fonctionnement de l'aire de camping-car gérée par la commune de Beaulon et située à quelques centaines de mètres de l'aire communautaire.
- maintien de services en accès libre : vidange eaux usées, eau potable

La facturation du coût du service d'assainissement et de distribution d'eau potable engendrerait de fortes dépenses. Ce choix permet de conserver les bornes actuelles et de ne facturer que la fourniture d'électricité par l'adaptation des coffrets électriques existants et indépendants des bornes actuelles.

Plan de financement prévisionnel

Dépenses		Recettes		
Nature dépense	Coût HT	Financeurs	Taux	Montant
Extension aire Dompierre, aménagements paysagers, VRD	38 945 €	Etat - DETR	35 %	25 786 €
Module de stationnement aire de Dompierre	23 440 €	Conseil Départemental CTDA 2018/2020	45 %	33 153 €
Borne alimentation électrique aires de Diou et Jaligny sur Besbre	6 360 €	Total subventions	80 %	58 339
Borne alimentation électrique aire de Beaulon	2 930 €	Autofinancement	20 %	14 736 €
Frais de raccordement téléphonique	2 000 €			
TOTAL	73 675 €	TOTAL	100 %	73 675 €

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver la réalisation du projet de modernisation des aires de camping car communautaires sur l'exercice 2019 tel qu'il est décrit dans le présent rapport de présentation et de valider le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- d'autoriser le Président à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, d'un montant de 25 786 €
- d'autoriser le Président à déposer une demande de subvention auprès du Département de l'Allier au titre du Contrat de Territoire, d'un montant de 33 153 €
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à l'affaire.